

VILLENEUVE/LOT



Atlas de la Biodiversité Communale

# ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

- VILLENEUVE-SUR-LOT -





# ABC DE VILLENUEVE-SUR-LOT

## RAPPORT FINAL 2019-2022

**Coordination** : Mairie de Villeneuve-sur-Lot et CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot

**Financeurs** :  OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ 

**Rédaction** : CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot

**Crédits photos** : Mairie de Villeneuve-sur-Lot (Couverture-Lot, 54, 59, 62, 66, 67), CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot (Couverture-machaon et p. 17, 18, 19, 20, 21, 25, 26, 28, 29, 31, 33, 34, 38-alyte, 40, 45-empuse, 56, 57, 58, 60, 64, 65, 68, 75), John P Clare (p. 38-triton), Gilles San Martin (p. 43)

**Édition** : Juin 2022

**Merci à l'implication des partenaires et des citoyens, qui ont rendu possible la réalisation de l'ABC de Villeneuve-sur-Lot.**

**Contacts** :



**MAIRIE DE VILLENUEVE/LOT**  
mairie@mairie-villeneuvesurlot.fr  
05 53 41 53 53



PAYS DE SERRES  
VALLÉE DU LOT

**CPIE PAYS DE SERRES-VALLÉE DU LOT**  
contact@cpie47.fr  
05 53 36 73 34



# Table des matières

I. L'atlas de la biodiversité communale.....	5
1. Qu'est-ce qu'un ABC.....	5
2. L'ABC de Villeneuve-sur-Lot.....	5
3. La gouvernance et les structures mobilisées.....	6
II. La commune de Villeneuve-sur-Lot.....	7
1. Situation géographique et climat.....	7
2. Le contexte géologique et la topographie.....	8
3. Le contexte hydrologique.....	10
4. Les paysages de Villeneuve-sur-Lot.....	11
5. Les zonages et documents d'urbanisme de la commune.....	12
6. L'occupation des sols.....	13
III. La biodiversité à Villeneuve-sur-Lot.....	14
1. État des lieux des connaissances.....	14
2. Inventaires complémentaires.....	15
2.1. Les inventaires naturalistes.....	15
a) Habitats.....	17
b) Avifaune.....	17
c) Reptiles.....	18
d) Amphibiens.....	19
e) Entomofaune : les Rhopalocères.....	19
f) Entomofaune : les Odonates.....	20
g) Chiroptères.....	20
2.2. Les inventaires participatifs.....	21
2.3. La participation des habitants.....	22
3. Les milieux et les habitats.....	23
3.1. Les zones humides.....	25
3.2. Les milieux secs.....	26
a) Les fourrés.....	26
b) Les pelouses rases.....	27
3.3. Les boisements.....	27
a) Les boisements naturels.....	28
b) Les plantations.....	29
3.4. Les milieux agricoles.....	29
a) Les prairies.....	30
b) Les délaissés agricoles.....	30
c) Les cultures.....	30
3.5. Les surfaces artificialisées.....	31
4. Les espèces.....	32
4.1. La flore.....	32
4.2. Les Oiseaux.....	35
4.3. Les Amphibiens.....	37
4.4. Les Reptiles.....	39
4.5. Les Mammifères.....	41
4.6. Les Insectes.....	44
4.7. Les Poissons et les Crustacés.....	48
4.8. Les Mollusques.....	50
IV. Enjeux et propositions d'action.....	53
1. Les enjeux de biodiversité.....	53
2. Objectifs et préconisations d'action.....	53
2.1. Améliorer la Trame Verte et Bleue.....	54

2.2. Améliorer la gestion de l'éclairage public et les connaissances liées à la Trame Noire communale.....	55
2.3. Travailler à la désartificialisation des sols.....	56
2.4. Valoriser le patrimoine naturel communal.....	57
2.5. Avoir une gestion écologique des parcelles communales.....	58
2.6. Former les acteurs du territoire.....	59
2.7. Préserver les espaces, les habitats et les espèces à enjeux de la commune	60
V. Implication citoyenne.....	61
1. La communication autour du projet.....	61
1.1. Les outils de communication.....	61
a) Des outils d'aide à la détermination et à la préservation de la biodiversité.....	61
b) Un site internet et une application dédiée à l'ABC.....	62
1.2. Les médias utilisés.....	63
1.3. La sensibilisation citoyenne.....	64
a) Les formations.....	64
b) Les animations de sensibilisation.....	65
c) Les sciences participatives.....	68
VI. Conclusion et mise en pratique future de l'outil ABC.....	71
VII. Bibliographie.....	74
VIII. Annexes.....	76
Annexe 1: Liste des espèces végétales de la commune de Villeneuve-sur-Lot.....	76
Annexe 2: Liste des espèces d'Oiseaux de la commune de Villeneuve-sur-Lot.....	84
Annexe 3: Liste des espèces d'Amphibiens de la commune de Villeneuve-sur-Lot.....	87
Annexe 4: Liste des espèces de Reptiles de la commune de Villeneuve-sur-Lot.....	87
Annexe 5: Liste des espèces de Mammifères de la commune de Villeneuve-sur-Lot.....	88
Annexe 6: Liste des espèces d'Insectes de la commune de Villeneuve-sur-Lot.....	89
Annexe 7: Liste des espèces de Poissons et de Crustacés de la commune de Villeneuve-sur-Lot.....	97
Annexe 8: Liste des espèces de Mollusques de la commune de Villeneuve-sur-Lot.....	98
Annexe 9: Liste des quartiers composants la commune de Villeneuve-sur-Lot.....	99
Annexe 10: Bilan des actions réalisées dans le cadre du projet ABC.....	100

## I. L'atlas de la biodiversité communale

### 1. Qu'est-ce qu'un ABC

Le résultat des études menées sur la biodiversité ces dernières années est sans appel, la Terre est entrée dans une sixième extinction de masse (Payne et al. 2016 ; Ceballos et al. 2015 ; Barbault, 2005). La taille des populations animales et végétales diminue drastiquement (Ceballos et al. 2017) et les espèces s'éteignent plus rapidement qu'elles ne se forment (Barnosky et al. 2011). En cause, les changements d'usage des sols, la surexploitation des ressources, le changement climatique, ainsi que l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore l'émission de pollutions (air, eau, pollution lumineuse).

Face à ce constat alarmant, il apparaît primordial que chacun participe à son échelle à la préservation de la biodiversité, et notamment les collectivités. De par leurs compétences, elles possèdent chacune à leur niveau, les moyens d'agir concrètement pour la biodiversité à travers les politiques structurelles qu'elles mettent en œuvre (gestion des espaces, éducation, développement économique ...). La gestion durable du territoire pourrait être déterminante pour pallier à l'érosion de la biodiversité, mais cela implique d'avoir une bonne connaissance du patrimoine naturel local.

A cette fin, le ministère de l'écologie a mis en place en 2010, une démarche permettant à une commune ou à une structure intercommunale, de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel : l'Atlas de la Biodiversité Communale ou A.B.C.

Cet outil, dont la gestion a été confiée en 2017 à l'Agence Française de la Biodiversité (devenue depuis l'Office Français de la Biodiversité), permet d'identifier les enjeux d'un territoire et de mener des actions concrètes de préservation, de gestion durable et de restauration des milieux. Ses objectifs sont divers :

- Acquérir de la connaissance pour assurer la préservation de la biodiversité
- Sensibiliser, mobiliser les citoyens et les acteurs locaux aux questions de biodiversité
- Partager une vision stratégique du territoire

Au-delà d'un simple catalogue des espèces et des habitats, cet outil fournit une analyse fine des enjeux liés au patrimoine naturel local au regard de la stratégie territoriale en place. Il représente donc un levier d'action cohérent et efficace pour aider les collectivités dans la prise de décision et éviter la multiplication des impacts négatifs sur la biodiversité. De par l'implication des acteurs locaux (élus, citoyens, acteurs socio-économiques) dans la démarche, il permet ainsi d'aboutir à une vision partagée du territoire mêlant dynamique locale et préservation de la biodiversité.

### 2. L'ABC de Villeneuve-sur-Lot

Villeneuve-sur-Lot est une commune de 22 200 habitants nichée au cœur du Lot-et-Garonne (47). Engagée depuis 10 ans dans une démarche éco-responsable, elle s'investit pour la qualité et la pérennité de son patrimoine naturel au travers d'actions de sensibilisation et de responsabilisation des habitants. Ayant pour volonté de poursuivre son engagement dans le domaine de

l'environnement, la commune a candidaté en 2018 à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Agence Française de la Biodiversité pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

Ses ambitions et sa volonté d'agir ont permis à la commune de faire partie des 19 lauréats (sur 110 candidatures reçues) de cette session 2018, pour laquelle, elle est la seule commune à porter à titre individuel un projet ABC en Aquitaine.

L'ABC de Villeneuve-sur-Lot est officiellement lancé le 1er avril 2019, et ce, pour une durée de 3 ans. La crise sanitaire liée à la COVID-19 ayant impacté les actions du projet, un délai de 6 mois supplémentaire a été accordé par l'OFB. Le phasage de ce projet est présenté en Figure 1.

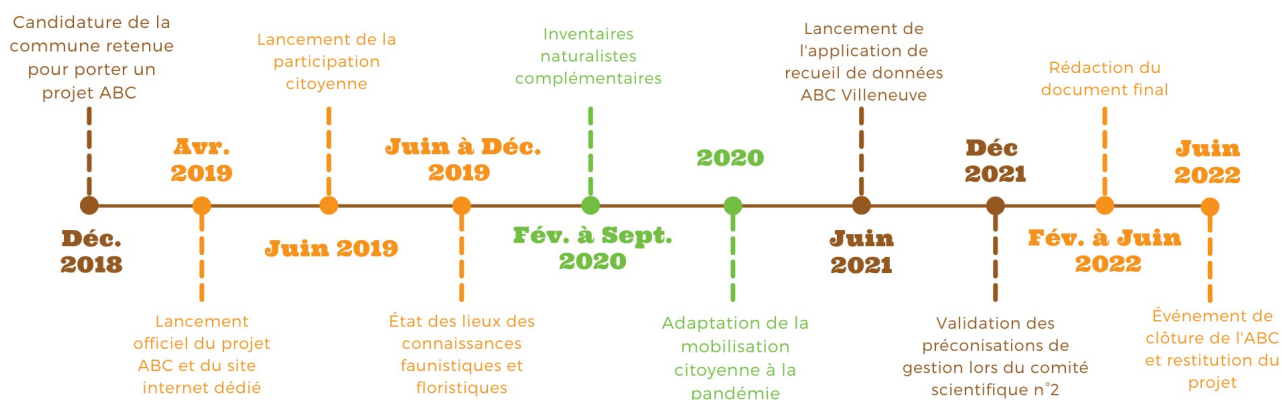


Figure 1: Déroulé du projet ABC de Villeneuve-sur-Lot

### 3. La gouvernance et les structures mobilisées

Pour l'accompagner dans la réalisation de cet ABC, la commune de Villeneuve-sur-Lot et ses services se sont adjoints l'expertise du CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot, avec qui ils ont co-construit le projet (conception du dossier de candidature et réalisation effective du projet).

Le CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot est une association loi 1901, basée à Villeneuve-sur-Lot, dont l'objet principal est la préservation de l'environnement. Forte de presque 40 ans d'expérience sur le territoire Lot-et-Garonnais, son travail s'articule autour de 3 grands axes qui sont : l'étude et la gestion du patrimoine naturel, l'éducation et la sensibilisation du public à l'environnement et enfin la mise en place de démarches de développement durable.

Afin de mener à bien la co-gestion du projet entre les deux parties et d'impulser une vision commune, un comité restreint composé a minima d'un agent de la commune, d'un élu et d'un représentant du CPIE, s'est réuni régulièrement tout au long de la démarche.

L'implication des acteurs du territoire dans ce projet étant un objectif majeur pour la commune, cette dernière a constitué dès le lancement de l'ABC, un comité de suivi permettant à chacun de jouer un rôle dans la gouvernance. Ainsi, les élus de la ville, les partenaires institutionnels, les représentants des structures environnementales (départementales et locales) ainsi que les associations locales ont été sollicités pour participer aux réunions de lancement, de conduite et de restitution du projet.

Pour affiner les questions liées à l'analyse des données naturalistes et à la définition des enjeux de biodiversité du territoire, un comité scientifique composé des structures et instances environnementales actives du territoire a également été consulté. La liste des membres du comité de suivi et du comité scientifique est présentée en Figure 2.

Structures et instances environnementales	Institutions	Collectivités territoriales	Établissements d'enseignement	Associations locales
Office Français de la Biodiversité (OFB)	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL)	Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN47)	Association Horizon-vert
Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine (FAUNA)	Direction Départementale des Territoires 47 (DDT47)	Conseil Départemental du Lot-et-Garonne	Centre Social – Centre de détention d'Eysses	Associations de riverains : Les 5 sites, collectif de riverains de Terres-du-Sud, association de défense des riverains de Ste Livrade, association de quartier « Bastide rive gauche », association du quartier Lamothe, défense des sites de Ste Radegonde et ses environs
Centre Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)	Agence Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB)	Communauté d'Agglomération du Grand-Villeneuvois		Associations sportives : groupe des randonneurs Villeneuvois, Loisirs-Sports-Évasion
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural de Nouvelle-Aquitaine (SAFER)			Association de chasse de Ste Radegonde
Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 47 (FDAAPPMA 47)	Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT)			Association départementale des chasseurs de grand gibier (ADCG47)
Fédération Départementale des Chasseurs du Lot-et-Garonne (FDC47)	Direction Inter-régionale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)			Association des pêcheurs à la ligne de Villeneuve-sur-Lot et ses environs
Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Lot-et-Garonne (SEPANLOG)	Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne (CA47)			
Cistude Nature				
Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)				
Groupe Chiroptères Aquitaine (GCA)				
Office National des Forêts (ONF)				

Figure 2: Liste des 35 structures membres du comité de suivi de l'ABC de Villeneuve-sur-Lot

## II. La commune de Villeneuve-sur-Lot

### 1. Situation géographique et climat

Villeneuve-sur-Lot est une commune du Sud-Ouest de la France. Située au Nord d'Agen, elle est l'une des deux sous-préfectures du Lot-et-Garonne (47) (Figure 3). D'une superficie de 81.32km<sup>2</sup>,

elle présente le territoire le plus étendu du département, et forme avec les 18 autres communes voisines, la Communauté d'Agglomération du Grand Villennois (C.A.G.V).

Le territoire de Villeneuve-sur-Lot s'inscrit dans un contexte climatique qualifié de "climat océanique altéré" (cf: Typologie météoFrance de 2020), à la croisée entre le climat océanique, le climat semi-continental et les climats de montagne sub-méditerranéen. La température moyenne annuelle y est assez élevée (13.5°C - station Agen La Garenne ©MétéoFrance) avec un nombre de jours d'ensoleillement important (75,7 jours) et des précipitations (799 mm) concentrées au printemps ou en été lors d'épisodes orageux (Météo47 - Climat en Lot-et-Garonne).

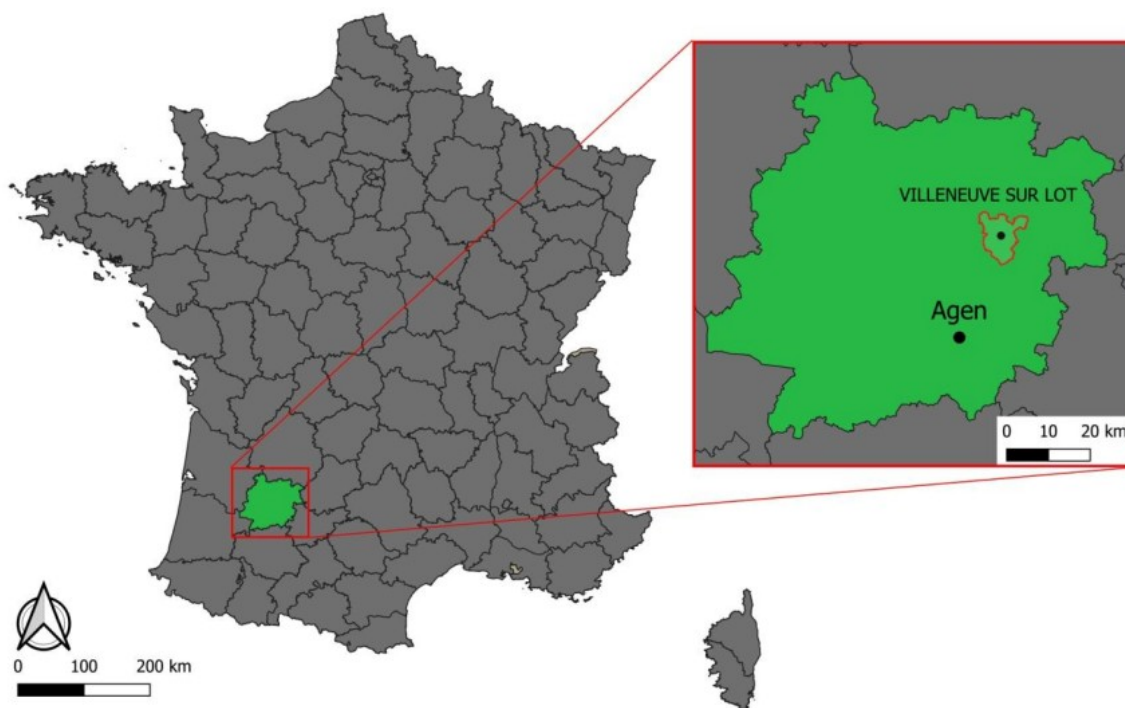


Figure 3 : Localisation de la commune de Villeneuve-sur-Lot

## 2. Le contexte géologique et la topographie

La géologie du territoire est caractérisée par un ensemble de roches sédimentaires, composées essentiellement d'éléments détritiques (produits de l'érosion), appelées molasses. Située dans une zone de transition entre les molasses d'Aquitaine et les molasses de l'Armagnac, la commune de Villeneuve-sur-Lot présente des disparités géomorphologiques. Elle est composée de plaines (altitude minimale 42m) avec des sols bruns fertiles typiques des terrasses alluvionnaires (limono-argilo-sableux), et de collines, appelés "pech" (altitude maximum de 210m) au sol peu épais et calcaire (rendzisol). Les zones situées à l'interface de ces deux éléments présentent quant-à elles, des sols bruns calciques à la texture argilo-limoneuse, issus de la dégradation des molasses : les boubènes.



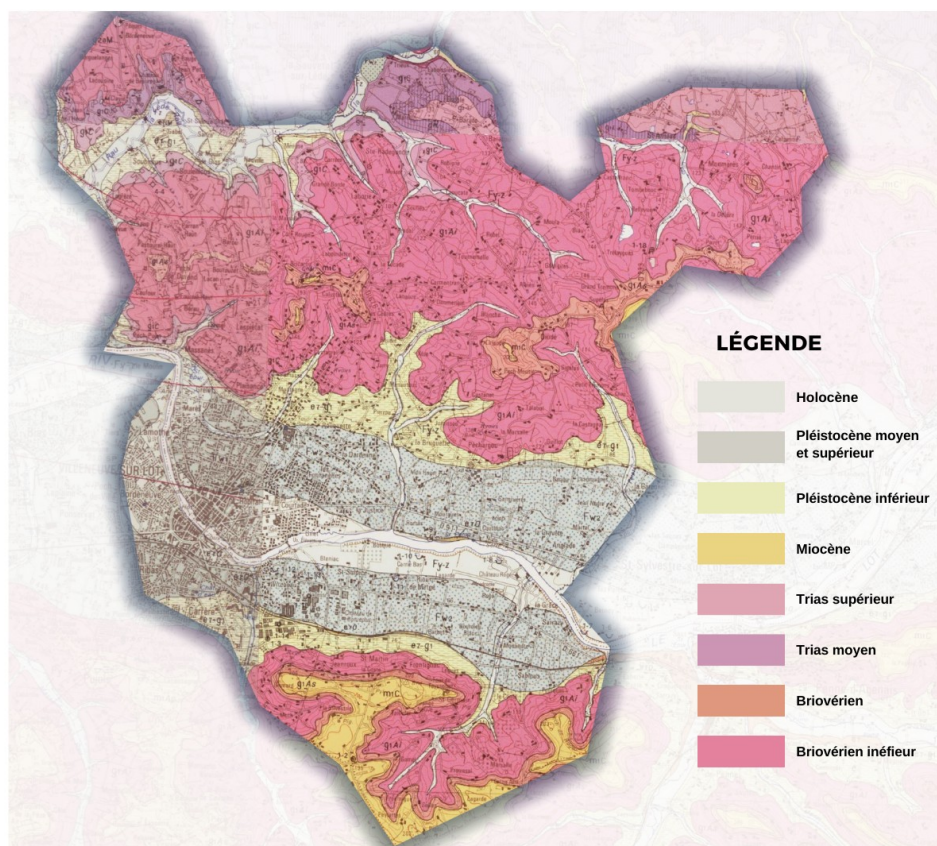


Figure 4 : Carte géologique de la commune de Villeneuve-sur-Lot©BRGM

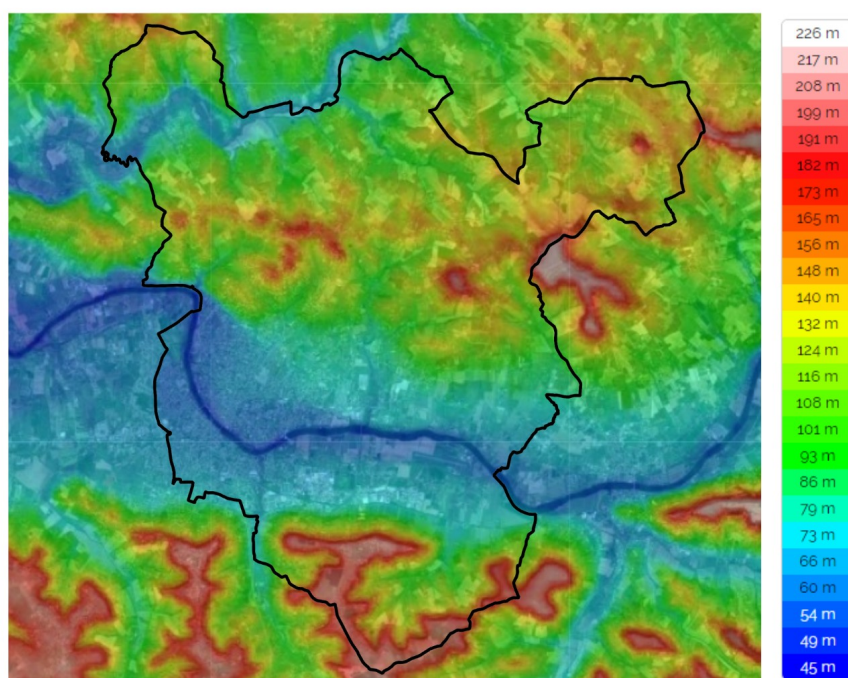


Figure 5 : Cartographie du relief de Villeneuve-sur-Lot ©Topographic-map

### 3. Le contexte hydrologique

La commune de Villeneuve-sur-Lot possède un réseau hydrographique dense, constitué de plus de 100 km de cours d'eau. Elle est traversée d'Est en Ouest par le Lot et ses principaux affluents (les ruisseaux de Las Parets, de Saint-Germain, de Roumas, de Cambes, et le Caguerieux) dans sa partie Sud, et par la Lède dans sa partie Nord (Figure 6). Le Lot et ses changements de niveaux saisonniers sont régulés sur le territoire communal par un barrage hydroélectrique construit en 1964, dont la gestion est opérée par EDF. Cet aménagement positionné en amont du cœur de ville, forme une retenue d'eau de 165 ha.

Ce réseau de rivières et de ruisseaux à l'échelle de la commune est complexifié par la présence de nombreuses retenues d'irrigation, conçues pour répondre aux besoins des exploitations agricoles du territoire, et formant à elles-seules une surface totale en eau stagnante de 29.5ha.

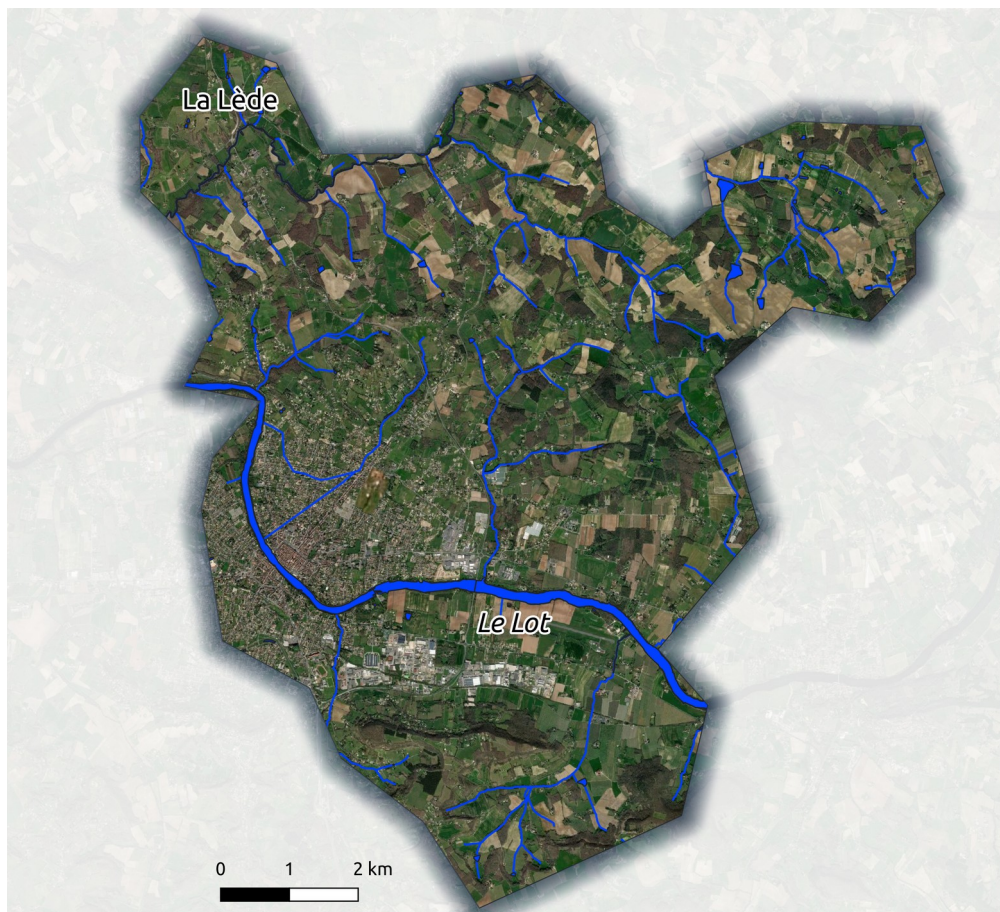


Figure 6 : Réseau hydrographique de la commune de Villeneuve-sur-Lot

#### 4. Les paysages de Villeneuve-sur-Lot

Le paysage de Villeneuve-sur-Lot résulte de la transformation des formations géologiques, opérée au fil des années par le réseau hydrographique et les pratiques culturelles. Il est constitué de 3 grands ensembles paysagers qui sont (Figure 7):

- Les collines de Guyennes, au nord, caractérisées par un relief de pechs et de vallons, où l'activité agricole diversifiée permet aux parcelles de grandes cultures de côtoyer les vergers de prunes d'Ente et de noisetiers. La présence ponctuelle de prairies ainsi que de haies et boisements relictuels forment dans cette partie de la commune un maillage bocager hétérogène.
- La vallée du Lot, située de part et d'autre de la rivière, formant un couloir au relief plat délimité par des coteaux. La fertilité des sols et la topographie de cette zone, ont participé au développement d'une nappe urbaine diversifiée, composée d'habitations et de zones industrielles auxquelles se mêlent des exploitations agricoles représentatives du département (céréales semences, prunes d'Ente).
- Le Pays de Serres à l'extrémité Sud de la commune, marqué par des pentes affirmées et des crêtes ouvertes entre les vallons. L'activité agricole y est moins intensive et compose une mosaïque paysagère formée de prairies, de vergers et de boisements relictuels.

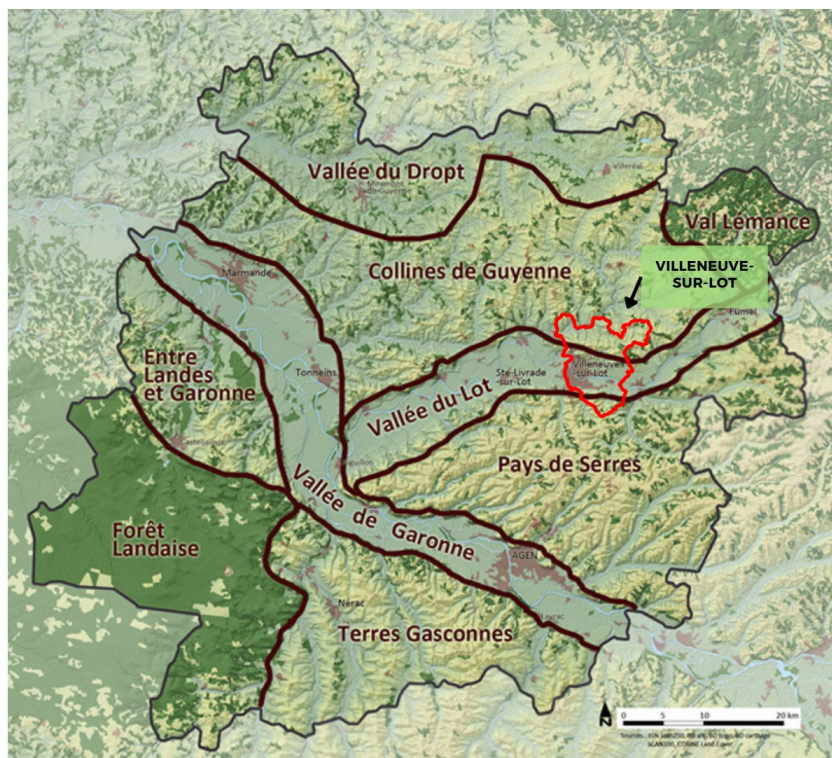


Figure 7 : Les paysages du Lot-et-Garonne ©Atlas des Paysages du Lot-et-Garonne

## 5. Les zonages et documents d'urbanisme de la commune

Le territoire communal est composé de zones naturelles remarquables, présentant un intérêt pour la conservation de la faune et de la flore locales (Figure 8). Parmi ces espaces, certaines zones sont mises en exergue au niveau national, sans pour autant bénéficier de mesures de protection réglementaires : les ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique). En fonction de leur importance écologique, les ZNIEFF sont classées en deux catégories : les ZNIEFF de type 1 caractérisant des espaces de faible superficie, homogènes et présentant une richesse ainsi qu'une diversité écologique remarquable, et les ZNIEFF de type 2, d'une superficie plus importante, jouant un rôle primordial pour la fonctionnalité écologique du territoire. La commune de Villeneuve-sur-Lot compte :

- 3 ZNIEFF de type 1 : les prairies fraîches de la Marsalle (code ZNIEFF 720014277), les prairies humides des vallées de la Lède, de la Leyze et du Laussou (code ZNIEFF 720020085) et le plateau de Lascrozes (code ZNIEFF 720012900)
- 3 ZNIEFF de type 2 : les vallées de la Lède, de la Leyze et du Laussou (code ZNIEFF 720012898), les Pechs de Rouet, Trentels, Cadre et Moutié (code ZNIEFF 720030010) et les vallées des ruisseaux de Lalande et de Larpigne (code ZNIEFF 720020087).

La présence au Sud de la commune, d'un site Natura 2000 classé Zone Spéciale de Conservation (ZSC) d'après la directive européenne du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels (ZSC des Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes), atteste de la richesse écologique du territoire et de la présence d'habitats naturels remarquables. Afin d'appuyer ce zonage, une partie de la ZSC (les Coteaux de Castelmerle) a été labellisée Espace Naturel Sensible (ENS) par le département du Lot-et-Garonne et bénéficie à ce titre de mesures spéciales de gestion, pour préserver la qualité de l'habitat.

Afin de prendre en compte les enjeux liés à ces espaces dans les politiques publiques, la commune de Villeneuve-sur-Lot s'est dotée d'outils pour aménager durablement son territoire.

Elle fait partie des 19 communes concernées par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui permet d'avoir une vision globale et pluridisciplinaire des projets d'aménagement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois. Ce document approuvé le 20 décembre 2018, vise à classer les différentes parties du territoire en fonction des vocations d'usages des parcelles et fixe les règles d'utilisation des sols. Les orientations générales des projets d'aménagement sont définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et sont axées autour :

- Du soutien de l'économie agricole et de la préservation des ressources naturelles
- De la valorisation qualitative des paysages et du patrimoine local
- Du principe d'équilibre et de complémentarité entre les espaces urbains et ruraux

Depuis 2014, la commune est signataire de la Charte paysagère du Grand-Villeneuvois, constituant un guide à destination des élus et des habitants pour comprendre et préserver la qualité des paysages

de l'agglomération. Parmi les engagements définis par la charte, on retrouve notamment, la protection des espaces agricoles et naturels pour un développement durable et respectueux du territoire.

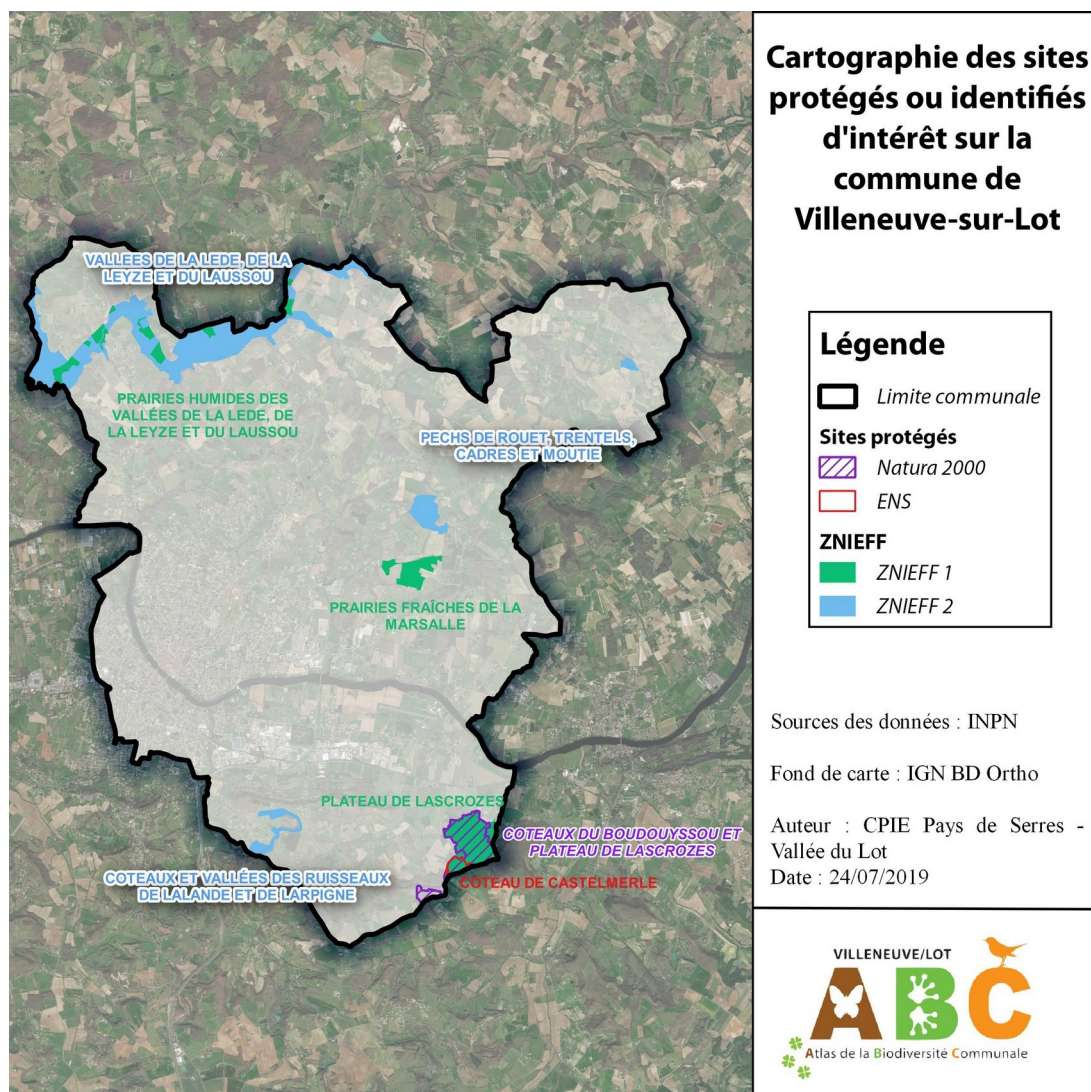


Figure 8 : Cartographie des sites protégés ou identifiés d'intérêt sur la commune de Villeneuve-sur-Lot

## 6. L'occupation des sols

L'occupation des sols de la commune, telle que décrite par la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par une forte présence de terres agricoles (72.2% en 2018). Parmi celles-ci on trouve majoritairement des parcelles agricoles hétérogènes (39.4%), des terres arables (21.2%), des prairies (8%) et des zones de cultures permanentes (3.6%). Le reste du territoire communal est composé de zones urbanisées, industrielles et commerciales (20.1%) et d'espaces "naturels" (forêts 5.8%, espaces verts non agricoles 0.2% et eaux continentales 1.6%).

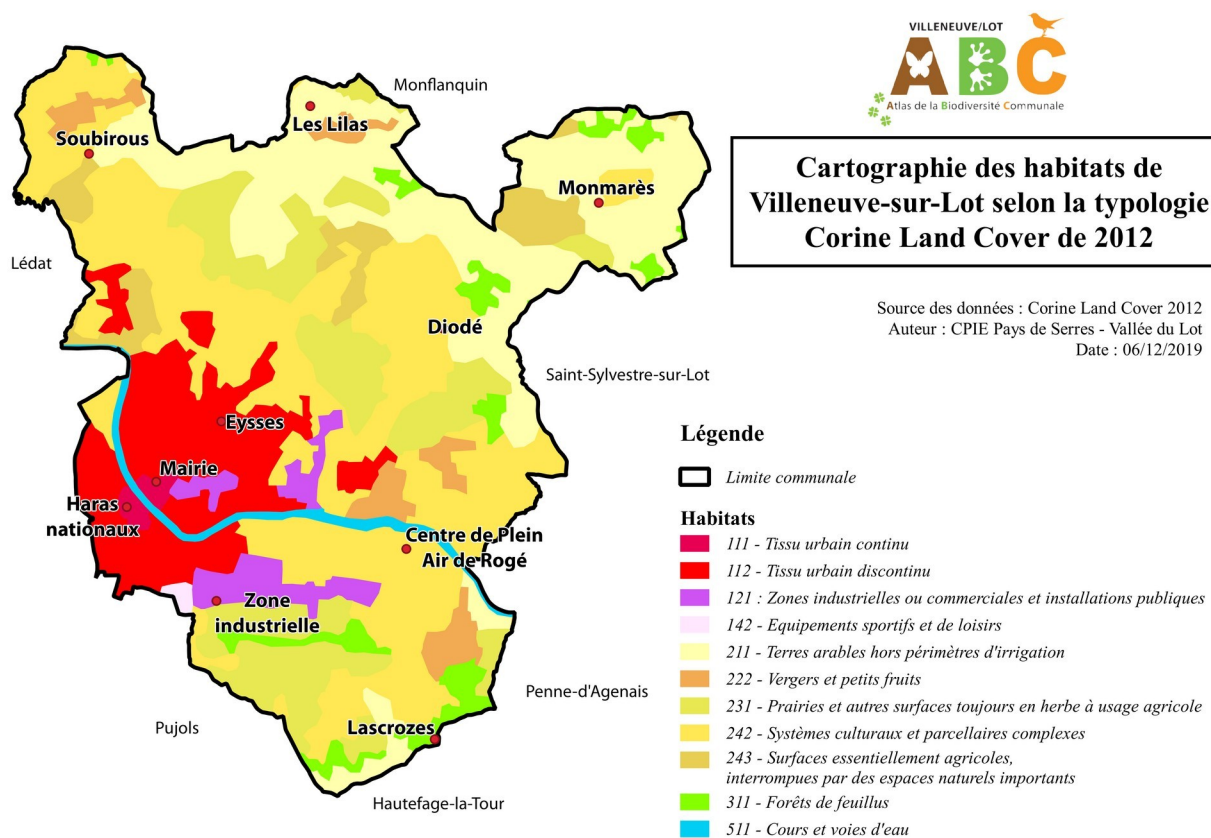


Figure 9 : Cartographie des habitats de Villeneuve-sur-Lot selon la typologie Corine Land Cover 2012

### III. La biodiversité à Villeneuve-sur-Lot

#### 1. État des lieux des connaissances

L'état des lieux des connaissances sur la biodiversité de Villeneuve-sur-Lot est basé sur une compilation et une synthèse des observations naturalistes collectées entre 1999 et 2019 sur le territoire. Ces données sont consultables en libre accès par le biais de plateformes nationales et régionales (INPN, FAUNA, Faune Aquitaine...) ou ont été partagées par des partenaires environnementaux locaux (Fédération départementale des chasseurs (FDC), Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDPPMA), Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)...). Ce travail a été réalisé pour le territoire communal mais a également été élargi aux communes voisines afin de prendre connaissance des espèces potentiellement présentes à Villeneuve-sur-Lot (liste non exhaustive).

Au total, 8100 observations ont été recueillies, concernant 450 espèces animales et 258 espèces végétales, soit 27% des espèces suspectées sur la commune (Figure 10).

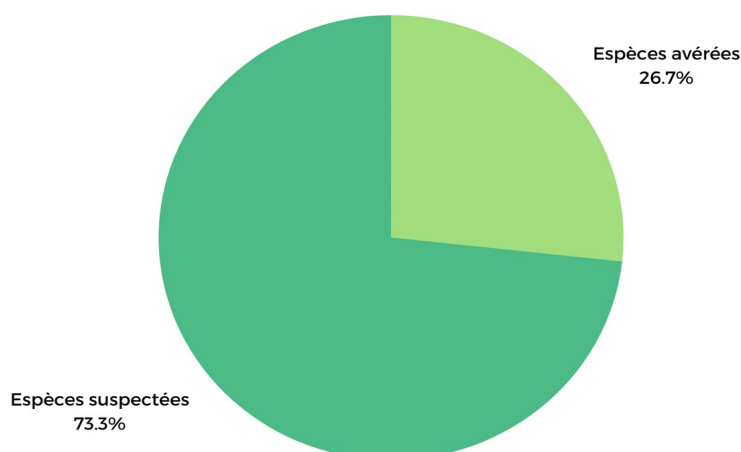


Figure 10 : Comparaison du nombre d'espèces (animales et végétales) avérées présentes à Villeneuve-sur-Lot vis-à-vis du nombre d'espèces suspectées.

Au-delà d'une liste d'espèces, cet état des lieux prend en compte la localisation des données et permet d'aboutir à une représentation cartographique fine des connaissances à l'échelle de la commune. Il facilite ainsi la prise de conscience des lacunes existantes quant à la connaissance de la biodiversité du territoire et met en exergue les secteurs où la faune et la flore sont méconnus.

Cet état des lieux révèle une concentration des connaissances faunistiques et floristiques sur plusieurs points de la commune (Figure 11) : les zones protégées et les ZNIEFF dont les espèces sont régulièrement inventoriées, et le cœur de ville rassemblant la majorité des observateurs. Le reste de la commune et principalement les zones agricoles, ne sont pas ou peu couvertes par des données naturalistes.

Afin d'améliorer la connaissance sur la biodiversité communale en prenant en compte les disparités territoriales, des efforts d'inventaires concentrés sur les taxons à fort enjeux de conservation (reptiles, amphibiens, chiroptères, odonates...) sont nécessaires.

## 2. Inventaires complémentaires

Pour compléter l'état des lieux initial des connaissances sur la biodiversité de Villeneuve-sur-Lot, certains taxons ont fait l'objet d'inventaires complémentaires réalisés par les équipes naturalistes du CPIE47 ainsi que par les citoyens (sciences participatives).

### 2.1. Les inventaires naturalistes

Ces inventaires ont été réalisés durant l'année 2020 (Figure 12) par le CPIE47 et ont concernés 7 taxons : les Habitats, l'Avifaune, les Reptiles, les Amphibiens, les Rhopalocères, les Odonates et les Chiroptères.

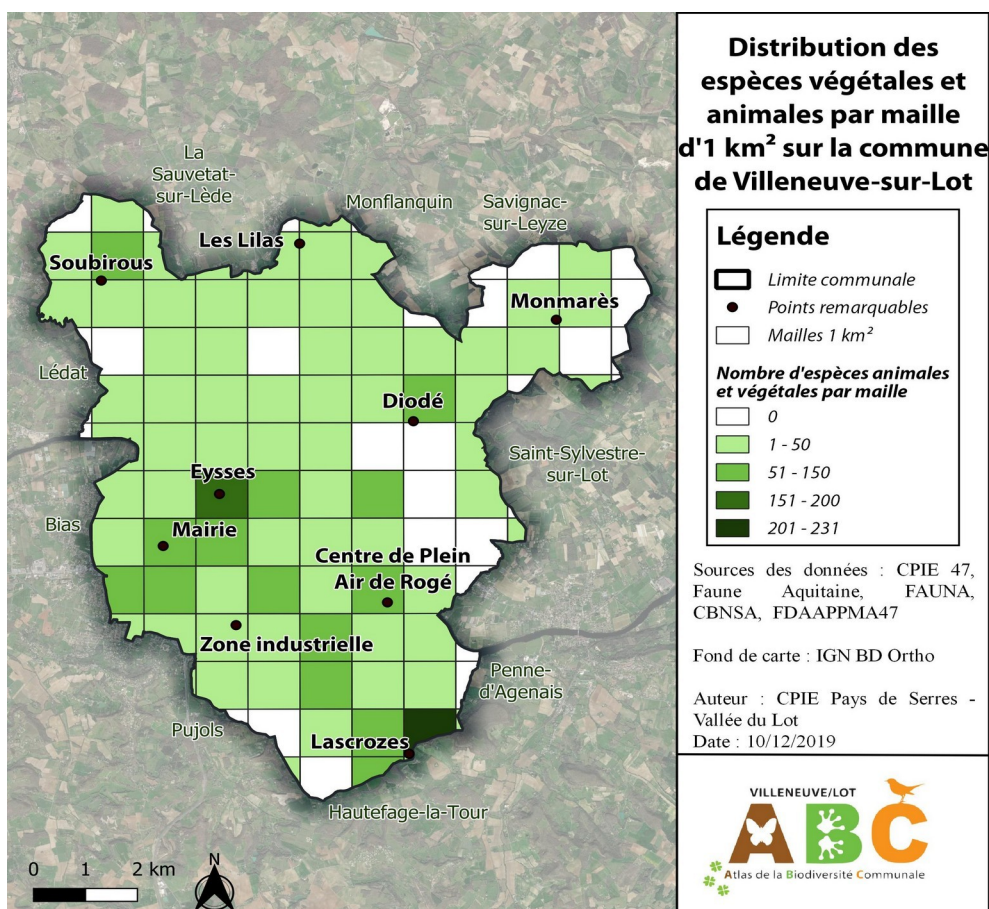


Figure 11 : Cartographie de l'état des connaissances concernant les espèces présentes à Villeneuve-sur-Lot et leur localisation

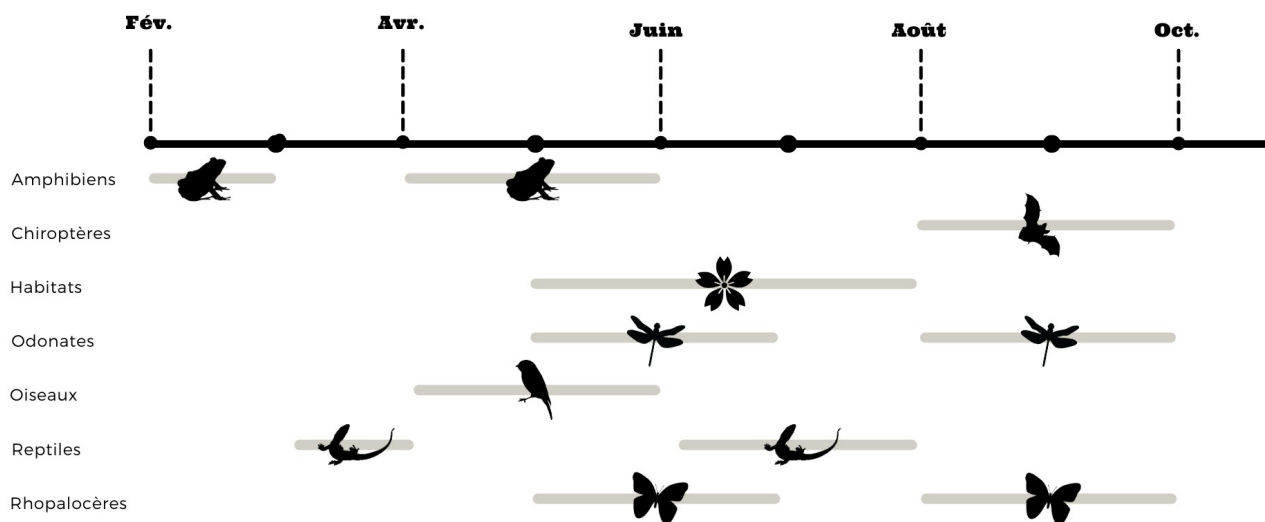


Figure 12 : Calendrier des inventaires floristiques et faunistiques réalisés dans le cadre de l'ABC de Villeneuve-sur-Lot



### a) Habitats



Figure 13 : Inventaires phytosociologiques pour la détermination des habitats de Villeneuve-sur-Lot

► Une connaissance pointue des habitats présents sur la commune, permet d'évaluer les enjeux de conservation liés à ces espaces.

#### Méthode :

Des relevés phytosociologiques, réalisés au sein d'unités homogènes de végétation et basés sur la méthodologie EUNIS de niveau 4 (ILE SAS, 2005) ont permis l'établissement d'une cartographie des habitats de la commune. Cette méthode qui prend en compte les associations végétales représentatives d'un milieu permet de caractériser un espace à un temps T. L'utilisation de ce niveau de précision EUNIS permet une homogénéité des données au regard des inventaires ZNIEFF et des autres ABC nationaux (Delassus, 2015). Toutefois, ce travail est chronophage et ne débouche souvent qu'à l'établissement d'une cartographie de certaines zones du territoire d'étude. Compte tenu de la superficie de la commune, et dans l'objectif de couvrir l'intégralité du territoire communal, ces inventaires floristiques ont été complétés par des analyses de photographies aériennes et par une extraction de données issues du registre parcellaire graphique (RPG). La cartographie des habitats attendue pour le programme ABC, est une cartographie a minima à l'échelle 1/10 000 (Paquin, Roulot et Lévêque, 2014).

### b) Avifaune



Figure 14: Recensement de l'Avifaune d'une parcelle communale

► L'étude de l'avifaune, dont les espèces ont des exigences écologiques variées, fournit des informations sur la structure du paysage et la richesse de l'écosystème.

### **Méthode :**

La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) a été utilisée pour suivre l'avifaune communale (Tanguy et Gourdin, 2011). 10 points d'écoute ont été répartis sur la commune de manière à être représentatifs de l'ensemble des milieux présents (coteaux, cultures, zone urbaine...). Ce protocole standardisé à l'échelle nationale consiste à comptabiliser tous les contacts visuels et auditifs pendant 5 minutes. La prospection est réalisée au levé du jour, période correspondant au pic d'activité des oiseaux, au cours de deux sessions : en avril pour tenir compte des migrateurs précoces, et à la fin du mois de mai pour contacter les migrateurs tardifs.

### **c) Reptiles**



Figure 15 : Dispositif de suivi des Reptiles

► L'ensemble des espèces de reptiles et de leurs habitats sont protégés à l'échelle nationale. Une meilleure connaissance des espèces présentes, permet de mieux appréhender les enjeux de conservation du territoire

### **Méthode :**

Des "abris artificiels" ont été utilisés pour mettre en évidence les espèces de reptiles présentes sur le territoire. Le protocole repose sur la physiologie caractéristique de ce groupe qui est à la fois ectotherme et poïkilotherme. En effet, l'organisme des reptiles ne produit pas de chaleur interne, et dépend des sources calorifiques extérieures pour augmenter sa température et activer son métabolisme. Le protocole consiste à déposer des plaques de goudron sous lesquelles viennent se réfugier les reptiles pour effectuer leur thermorégulation. 28 plaques ont ainsi été positionnées sur des parcelles communales au cours de l'hiver, afin de laisser le temps aux espèces de s'y acclimater. Les plaques sont déposées sur des zones herbacées bénéficiant d'une exposition au soleil directe. Elles sont relevées 3 fois au cours du printemps. Toutes les espèces contactées sur ou sous les plaques sont comptabilisées à chaque passage (Lourdais et Miaud, 2016).

#### d) Amphibiens



Figure 16 : Inventaire des Urodèles des mares Villeneuvoises

► Les amphibiens sont représentatifs d'un grand nombre d'habitats et sont très sensibles aux modifications des paysages. Leur étude permet d'avoir une bonne indication de la qualité des milieux (taxon bio-indicateur)

#### Méthode :

Les populations d'amphibiens ont été recensées sur 28 points d'eau de la commune. Afin d'identifier les zones de reproduction de ce taxon, une prospection des pontes a été réalisée en février. Les individus adultes ont ensuite été recensés lors d'un inventaire nocturne au cours du mois d'avril. L'intérêt de ce passage nocturne est de pouvoir identifier au chant (car chaque espèce possède un chant qui lui est propre) des espèces qui ne le sont pas de visu (ex: complexe des grenouilles vertes). Le protocole utilisé consiste à réaliser des points d'écoute à la tombée de la nuit, pendant 5 minutes, à une distance de 20 mètres de la mare, afin d'estimer l'effectif d'individus chanteurs. Ces deux méthodes sont complétées par la prospection des points d'eau à l'aide d'un troubleau, permettant notamment de comptabiliser les Urodèles non détectables au chant (Barrioz et Miaud, 2016).

#### e) Entomofaune : les Rhopalocères



Figure 17 : Recensement des papillons d'un milieu ouvert

► Les papillons de jour sont largement étudiés pour leur qualité de bio-indicateur, notamment des milieux ouverts.

### **Méthode :**

Les papillons de jour présents sur le territoire ont été recensés par la méthode de capture/relâché des imagos. Les papillons sont suivis le long de 23 transects positionnés de façon à être représentatifs des milieux de la commune (prairies, coteaux, jardins...). Cet inventaire est réalisé en 2 temps, avec un premier passage au mois de mai, et un second au cours de l'été pour tenir compte des espèces qui émergent tardivement (Langlois et Gilg, 2007).

### **f) Entomofaune : les Odonates**



Figure 18 : Identification des Odonates par capture-relâché

► Les odonates sont des indicateurs fiables de la qualité et de l'intégrité écologique des écosystèmes. En conservation, ils constituent un groupe parapluie et représentatif des zones humides.

### **Méthode :**

L'étude des odonates consiste à prospecter les habitats auxquels ces insectes sont inféodés (ruisseaux et points d'eau), et à appliquer la méthode de capture/relâché des individus. Deux passages ont été effectués sur les 29 points d'inventaire : au mois de mai, puis à la fin de l'été pour recenser l'ensemble des espèces en tenant compte des périodes d'émergence (SFO & MNHN, 2011).

### **g) Chiroptères**

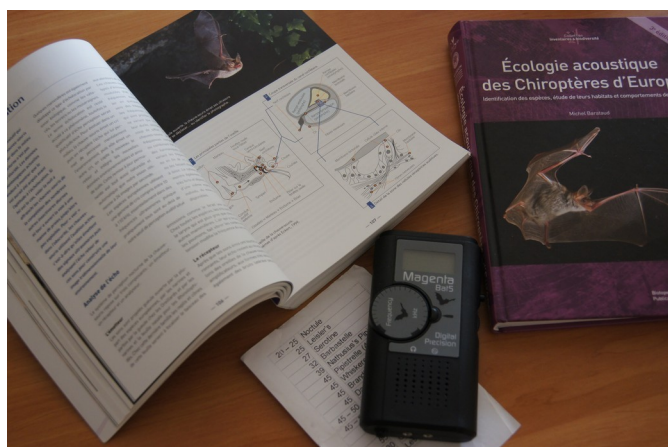


Figure 19 : Outils de détermination des Chiroptères du territoire

► Les chauves-souris, par leur régime alimentaire insectivore, leur position au sein du réseau trophique, leur exigence écologique, et leur adaptation biologique, font de bons indicateurs de l'état écologique des écosystèmes.

### **Méthode :**

La méthode utilisée pour suivre les chauves-souris s'appuie sur leur particularité physiologique à s'orienter dans l'espace et à détecter leurs proies à l'aide de l'écholocation. Chaque espèce produisant un signal ultrasonore spécifique, il est possible de les identifier à l'aide d'un détecteur. La prospection de 38 zones (écologiquement favorables aux chiroptères) a ainsi été réalisée à l'aide d'un détecteur à ultrasons. Le fonctionnement de l'appareil utilisé est basé sur la comparaison du son émis par la chauve-souris avec celui interne de l'appareil (détection hétérodyne). Ce type de détection permet d'identifier clairement certaines espèces (pipistrelles, noctules), ou de détecter la présence de groupes d'espèces plus difficilement identifiables (Myotis, Oreillard) (Stoetzel A. 2015).

### **2.2. Les inventaires participatifs**

Les inventaires naturalistes sont destinés à améliorer les connaissances de certains taxons à enjeux et doivent être représentatifs de la totalité du territoire et de ses habitats. Réalisés par le CPIE, ils reposent en partie sur le volontariat des habitants à participer aux prospections ou à accueillir des dispositifs de suivi chez eux.

Au-delà de la possibilité d'accéder à des parcelles privées et de couvrir ainsi une plus grande partie du territoire, ce travail est l'occasion de former le public aux techniques d'inventaires et à la reconnaissance d'espèces pour faciliter la remontée des observations participatives.

Les inventaires participatifs ont été déployés dans 27 foyers Villeneuvois (Figure 20). Les volontaires ont ainsi eu la possibilité chez eux d'accueillir des plaques à reptiles ou de participer à différents inventaires (amphibiens et libellules de leur(s) point(s) d'eau, papillons et chauves-souris). Ces inventaires participatifs ont également été intégrés dans le programme de deux établissements scolaires de niveau primaire et secondaire, afin de sensibiliser les élèves à la biodiversité qui les entoure.



Figure 20 : Installation d'une plaque à Reptiles dans un foyer Villeneuvois

### **2.3. La participation des habitants**

L'implication des citoyens est primordiale dans un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale et commence dès la phase d'amélioration des connaissances. Les Villeneuvois ont ainsi été invités à venir compléter les inventaires naturalistes, en faisant remonter leurs observations d'espèces animales et végétales.

L'ABC de Villeneuve-sur-Lot comptabilise 192 contributeurs, mobilisés régulièrement tout au long du projet. La véracité des 5352 données issues de cette participation a été vérifiée par le CPIE, avant d'être intégrées aux résultats du projet.

### 3. Les milieux et les habitats

Les inventaires réalisés dans le cadre de ce projet ont permis d'identifier la présence de 36 habitats naturels, semi-naturels et anthropiques sur la commune (Figure 21).

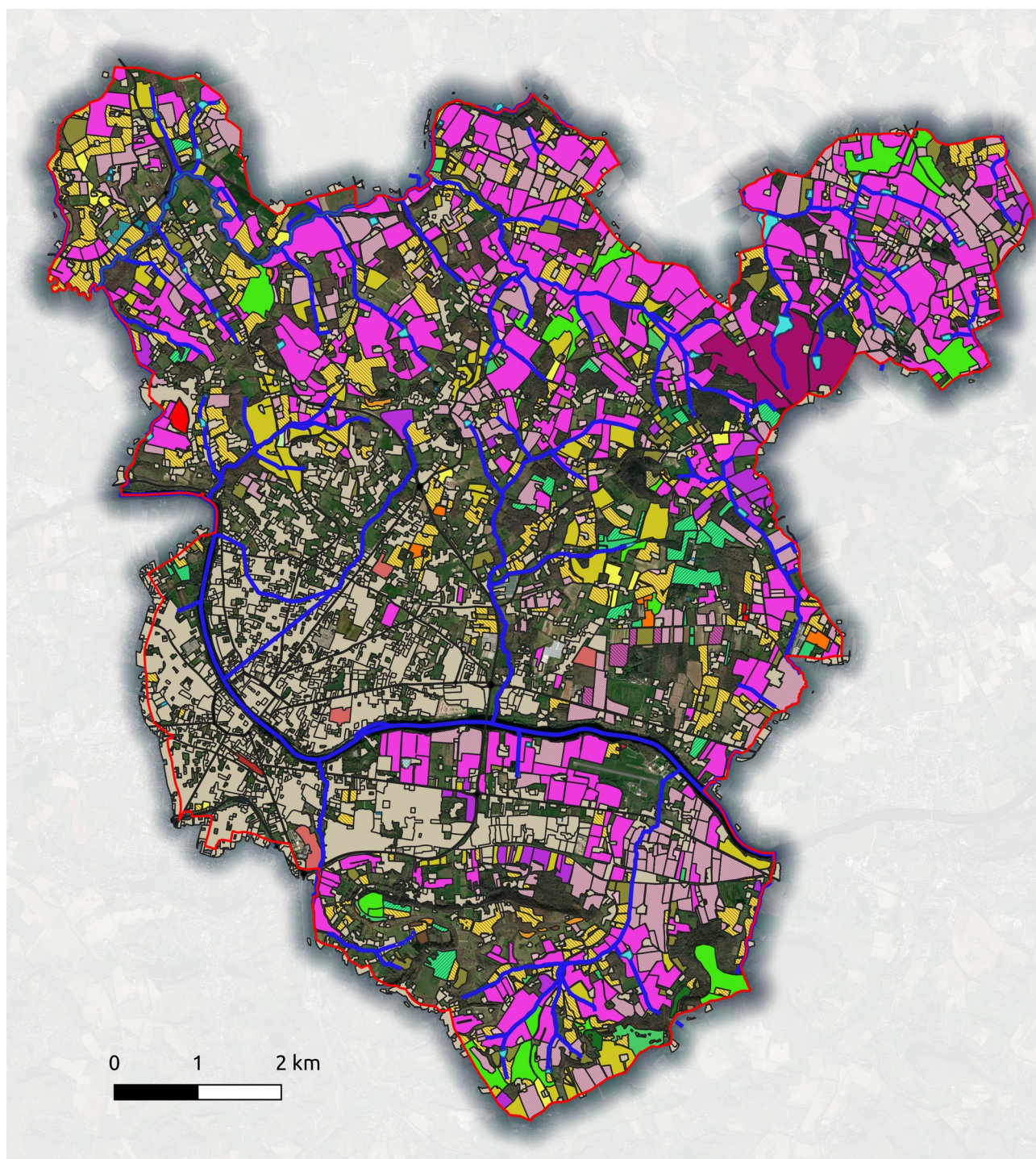






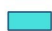


Figure 21 : Cartographie des habitats de la commune de Villeneuve-sur-Lot

## Légende






 Limite communale

### Habitats EUNIS





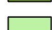



#### Zones humides

-  C2.3 - Cours d'eau permanents non soumis aux marées, à débit régulier
-  C3.23 - Typhaies
-  C1.3 - Lacs, étangs et mares eutrophes permanents
-  J5.33 - Réservoirs de stockage d'eau
-  E3.41 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides
-  E3.44 - Gazons inondés et communautés apparentées






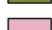



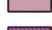

#### Milieus secs

-  F3.16 - Fourrés à Juniperus communis
-  F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches
-  E1.2A - Pelouses à Brachypodium phoenicoides
-  E1.27 - Pelouses calcaires subatlantiques très sèches
-  E1.26 - Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques







#### Boisements

-  G1.71 - Chênaies à Quercus pubescens occidentales et communautés apparentées
-  G1.7C - Forêts thermophiles mixtes
-  G1.A1 - Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus
-  G2.12 - Chênaies à Quercus ilex
-  G1.A8 - Érablaies eurosibériennes
-  G1.C1 - Plantations de Populus
-  G1.C3 - Plantations de Robinia
-  G3.57 - Reboisements de Pinus nigra

#### Milieus agricoles

-  E2.11 - Pâturages ininterrompus
-  E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques
-  E2.61 - Prairies améliorées sèches ou humides
-  E2.13 - Pâturages abandonnés
-  I1.53 - Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces
-  I1.13 - Petite monocultures intensives (<1ha)
-  I1.12 - Monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha)
-  I1.11 - Grande monocultures intensives (>25ha)
-  G1.D4 - Vergers d'arbres fruitiers
-  FB1 - Plantations d'arbustes pour la récolte de la plante entière
-  E5.15 - Champs d'herbacées non graminoides des terrains en friche

#### Surfaces artificialisées

-  J1 - Bâtiments des villes et des villages
-  J1.3 - Bâtiments publics des zones urbaines et périphériques
-  J4.2 - Réseaux routiers
-  E2.63 - Gazons des stades sportifs
-  E2.64 - Pelouses des parcs
-  I2.22 - Jardins potagers de subsistance



### 3.1. Les zones humides



Figure 22 : Étang aux eaux eutrophes - EUNIS C1.3

Le territoire communal présente plusieurs habitats représentatifs de la diversité des milieux humides. Ces espaces revêtent une importance considérable, car ils sont source de nombreux services écosystémiques et sont des zones refuges pour certaines espèces de la faune et de la flore locales. Ils sont liés à la présence d'un réseau hydrographique important mais également aux pratiques agricoles déployées sur le territoire. Le Lot et ses principaux affluents constituent un habitat représentatif des ruisseaux et rivières sur substrat sableux, en eau toute l'année et ne présentant peu ou pas de turbulences (cours d'eau permanents sans marée et à écoulement régulier - Code EUNIS C2.3). Les crues saisonnières de la Lède au Nord-Ouest de la commune façonnent sa vallée. De part et d'autre de cette rivière persistent des prairies inondées une partie de l'année, caractéristiques des prairies atlantiques et subatlantiques humides (code EUNIS E3.41). Cet habitat, typique des sols basiques à acides, des plaines et des collines, présente des associations végétales composées d'espèces telles que la houlque laineuse (*Holcus lanatus*), la lychnis fleur de coucou (*Lychnis flo-cuculi*) ou encore la fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*). Plus ponctuellement, sont également rencontrées dans cette partie de la commune, des prairies humides inondées très occasionnellement et pâturées par des ovins, correspondant à l'habitat "gazons inondés et communautés apparentées" (code EUNIS - E3.44) spécifiques des pâtures intensives sur sol humide.

Ces milieux participent à la trame bleue du territoire, à l'instar des points d'eau stagnante de la commune. Ces derniers, sont issus d'activités anthropiques (loisirs, irrigation, abreuvement ...) parfois délaissées, et comprennent les réservoirs de stockage d'eau (code EUNIS J5.33), les lacs, étangs et mares eutrophes, dont les eaux sont chargées en azote et phosphore (code EUNIS C1.3).

Certains points d'eau sont associés à l'habitat typhaies (code EUNIS C3.23), visuellement identifiables par la présence abondante de massette (*Typha sp*), accompagnées dans certains cas, de roseaux (*Phragmites australis*), de prêles des eaux (*Equisetum fluviatile*) et de glycérie aquatique (*Glyceria maxima*).

### 3.2. Les milieux secs



Figure 23 : Fourrés de genévriers - EUNIS F3.16

La topographie et la nature calcaire du sol ont conditionné la présence de certains végétaux, formant ainsi au niveau des coteaux et des plateaux, des habitats liés aux milieux secs. En fonction de la hauteur de végétation, on distingue les fourrés (espaces majoritairement colonisés par des buissons) et les pelouses rases.

#### a) Les fourrés

Les habitats représentatifs des fourrés présents à Villeneuve-sur-Lot sont les fourrés de Genévriers (*Juniperus communis* - code EUNIS F3.16) et les fourrés médio-européens sur sols riches (code EUNIS F3.11). Les fourrés de Genévriers sont rencontrés au Nord et au Sud de la commune. Ils sont caractérisés par une association végétale composée majoritairement du genévrier commun (*Juniperus communis*), d'espèces ligneuses telle que l'aubépine (*Crataegus sp*) et de plantes herbacées comme le brome érigé (*Bromus erectus*) ou la fétuque sillonnée (*Festuca rupicola*). Les fourrés médio-européens sur sols riches sont quant-à eux constitués d'une strate arbustive comportant un mélange d'espèces caduques comme le prunellier (*Prunus spinosa*), le cornouiller mâle (*Cornus mas*) ou le fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), ainsi que d'une strate herbacée

généralement composée d'espèces telles que le brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) ou l'euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*). Localisés dans la zone de transition entre la vallée du Lot et les collines de Guyennes, ils sont typiques des zones de recolonisation forestière.

### **b) Les pelouses rases**

Les pelouses diffèrent des prairies par la hauteur et la composition de la végétation en place, ainsi que par leurs usages. Contrairement aux prairies, ce sont des formations herbacées basses, composées principalement d'espèces thérophytes (plantes annuelles), et qui ne sont pas soumises à la fauche. Les pelouses recensées sur le territoire communal sont majoritairement localisées à l'extrême Sud de Villeneuve-sur-Lot, et sont catégorisées en 3 habitats :

- Les pelouses à brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides* - code EUNIS E1.2A). Ces pelouses sèches ont un aspect presque prairial compte tenu de la forte dominance du brachypode de phénicie qui est une graminée pouvant atteindre jusqu'à 80 cm de hauteur. Le recouvrement de cette plante, ne laisse que peu de place à d'autres espèces, toutefois, il est possible de retrouver des associations composées de graminées (*Phleum nodosum*, *Phleum pratense*, *Elymus repens*...), d'orchidées et d'autres espèces à fleurs (*Salvia verbenaca*, *Echium vulgare*, *Clinopodium nepeta*...).
- Les pelouses calcaires subatlantiques très sèches (code EUNIS E1.27). Ces habitats typiques des coteaux calcaires très exposés, sont composés de végétaux xérophiles, adaptés aux conditions sèches du milieu (*Bromus erectus*, *Globularia punctata*, *Helianthemum nummularium*..).
- Les pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques (code EUNIS E1.26). Ces pelouses sont localisées sur des sols calcaires profonds et présentent une végétation mésophile (adaptée à des conditions de température et d'humidité). Largement dominé par des graminées (*Brachypodium pinnatum*, *Bromus erectus* et *Brachypodium pinnatum*), cet habitat est généralement riche en espèces herbacées (*Medicago lupulina*, *Ononis repens*, *Anthyllis vulneraria*), et notamment en orchidées.

### **3.3. Les boisements**

Les boisements présents sur le territoire ont principalement été identifiés au Nord et au Sud de la commune. Ils peuvent être classés en deux catégories : les boisement naturels ou semi-naturels, et les boisements issus de plantation. Dans les deux cas, ceux-ci appartiennent et sont gérés majoritairement par des propriétaires privés.



Figure 24 : Boisement sur sol eutrophe à mésotrophe - EUNIS G1.A1

#### a) Les boisements naturels

Les boisements naturels ou semi-naturels sont des reliquats forestiers liés à la topographie et/ou au réseau hydrographique créant des conditions d'exploitation agricole des parcelles difficiles. Parmi ceux-ci, on retrouvera :

- Des chênaies de chênes pubescents (*Quercus pubescens* - code EUNIS G1.71), au Sud, liées aux coteaux et plateaux du Pays de Serres. Ces forêts basses médio-européennes sont caractérisées par la présence de chênes sessiles (*Quercus petraea*) ou de chênes pédonculés (*Quercus robur*) en association avec d'autres espèces calcicoles thermophiles telles que le buis (*Buxus sempervirens*), la limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*) ou encore la mélitte à feuilles de mélisse (*Melittis melissophyllum*)
- Des chênaies à chênes vert (*Quercus ilex* - code EUNIS G2.12), elles aussi liées aux coteaux du Pays de Serres. Ces habitats se forment au sommet de pointements rocheux sur calcaire dur, là où le sol est trop superficiel pour que le chêne pubescent puisse concurrencer le chêne vert : ce dernier forme alors des peuplements plus ou moins purs, parfois accompagnés de l'érable de Montpellier (*Acer monspessulanum*). Dans la strate plus basse on retrouve également une dominance d'espèces des milieux ombragés (sciaphiles) comme le lierre (*Hedera helix*) ou le fragon petit houx (*Ruscus aculeatus*).
- Des forêts thermophiles mixtes (code EUNIS G1.7C), c'est-à-dire des forêts sur sol ni trop humide, ni trop sec et se développant principalement dans des régions au climat subméditerranéen. Ces boisements sont composés d'espèces telles que les érables, les frênes et les tilleuls.

- Des boisements de chênes, de frênes et de charmes, sur sols eutrophes (sols riches en nutriments) et mésotrophes (sols moyennement riches en nutriments) (code EUNIS - G1.A1). Ces forêts sont les plus représentées sur le territoire communal. Typiques du climat atlantique, elles possèdent une strate herbacée très riche en espèces et sont dominées par la présence du chêne sessile (*Quercus petraea*) ou du chêne pédonculé (*Quercus robur*).
- Des érablaies euro-sibériennes (code EUNIS G1.A8). Ces boisements présents en très petite quantité (0.15ha) au Nord-Ouest de la commune sont principalement composés d'érables (genre *Acer*). Ce sont des peuplements pionniers, qui se développent sur des sols secs ou humides, dans des zones de transition entre le climat méditerranéen et boréal.

### b) Les plantations

Les politiques agricoles en place depuis les années 1950 ont permis l'essor de la culture arborée monospécifique, celle-ci permettant de valoriser des parcelles difficilement cultivables, inondées régulièrement ou sur sols de faible épaisseur. C'est le cas des plantations de peupliers (*Populus sp* - code EUNIS G1.C1), localisées dans la vallée du Lot et liées au réseau hydrographique. La présence de ces parcelles à Villeneuve-sur-Lot fait écho à l'historique agricole du département, qui a fait du Lot-et-Garonne le principal territoire populiicole d'Aquitaine (cf : Atlas des paysages du Lot-et-Garonne). La commune présente également d'autres plantations d'arbres caducs tels que les plantations de Robiniers faux acacia (*Robinia pseudoacacia* - code EUNIS G1.C3) ou de chênes (code EUNIS G1.C4). Le déploiement des cultures de résineux, et plus particulièrement du pin noir (*Pinus nigra* - code EUNIS G3.57) a quant-à lui été opéré plus récemment, et concerne des parcelles sur sols secs et calcaires.

### 3.4. Les milieux agricoles



Figure 25 : Grande monoculture - EUNIS I1.11

Le Lot-et-Garonne est un département façonné par une agriculture diversifiée (plus de 61% de sa surface est couverte par des zones de production). Le territoire de Villeneuve-sur-Lot s'inscrit dans cette dynamique agricole où vergers de prune d'Ente côtoient cultures céréalières et maraîchères.

#### **a) Les prairies**

Comme dans la majeure partie des départements ruraux, les pratiques d'élevage sont en nette diminution en Lot-et-Garonne, entraînant de ce fait un abandon ou une remise en culture des prairies. Toutefois, la commune de Villeneuve-sur-Lot possède encore des habitats prairiaux liés au pâturage ou à la production de foin, comme :

- Des pâturages ininterrompus (code EUNIS E2.11). Situés à l'Est et au Nord-Ouest de la commune, ces habitats caractéristiques des pâturages continus d'Europe sont faiblement représentés sur le territoire.
- Des prairies de fauches planitaires subatlantiques (code EUNIS E2.22). Ces prairies de fauches retrouvées dans les plaines sont localisées de manière homogène sur tout le territoire communal (à l'exception du cœur de ville). Elles sont composées, en fonction de l'humidité du sol, de graminées comme l'avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*) ou le vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*), et de plantes à fleurs comme la marguerite (*Leucanthemum vulgare*) ou la knautie des champs (*Knautia arvensis*).
- Des prairies améliorées sèches ou humides (code EUNIS E2.61). Cet habitat correspond aux prairies semées, fortement fertilisées ou réensemencées. Elles peuvent être pâturées ou avoir vocation de production.

#### **b) Les délaissés agricoles**

L'abandon des pratiques liées à l'élevage a entraîné la formation sur le territoire communal de milieux délaissés en cours de fermeture. Ces espaces sont particulièrement présents dans le Nord-Est de la commune. Composés d'espèces rudérales (espèces de milieux perturbés), ce sont des habitats caractéristiques des pâturages abandonnés (code EUNIS E2.13), ainsi que des jachères non inondées à communautés rudérales (code EUNIS I1.53).

#### **c) Les cultures**

Les productions agricoles sont très diversifiées à l'échelle de la commune. Elles sont principalement tournées vers la production de prunes d'Ente (Villeneuve-sur-Lot assurant 80% de la production Néo-aquitaine de pruneaux) et de noisettes, mais aussi de céréales et de protéo-oléagineux. Parmi les habitats recensés sur le territoire communal, on retrouvera principalement des monocultures intensives de petite (<1ha - code EUNIS I1.13), moyenne (1 à 25 ha - code EUNIS I1.12) et grande taille (>25ha - code EUNIS I1.11) réparties de manière homogène, ainsi que des vergers d'arbres fruitiers (code EUNIS G1.D4) également très présents. De manière plus ponctuelle, d'autres habitats liés à la production agricole ont été identifiés, tels que :

- Des plantations d'arbustes pour la récolte de la plante entière (code EUNIS FB.1) correspondant aux productions de pépinières.
- Des champs d'herbacées non graminoides (code EUNIS E5.15), occupés par des légumineuses et permettant le repos et la fertilisation des sols avant l'installation des cultures.

### 3.5. Les surfaces artificialisées



Figure 26 : Pelouse des parcs- EUNIS E2.64

Villeneuve-sur-Lot est dotée d'un cœur de ville, situé au Sud-Ouest de la commune, qui concentre la majorité des habitants et des activités industrielles. L'organisation du territoire explique ainsi la forte accumulation dans cette zone d'habitats liés au patrimoine bâti (bâtiment des villes et villages - code EUNIS J1), tels que les gazons des stades sportifs (code EUNIS E2.63), les pelouses des parcs (code EUNIS E2.64), les jardins maraîchers de petite échelle (code EUNIS I1.22) ou encore les bâtiments publics en zone urbaine (code J1.3). Le cœur de ville présente également des habitats liés aux activités commerciales et industrielles (sites industriels et commerciaux en zone urbaine - code EUNIS J1.4). Le réseau routier est organisé autour du centre ville, et est constitué de deux axes principaux positionnés de part d'autre du Lot, en parallèle à la rivière, ainsi que d'une route nationale (RN21) reliant le Nord-Ouest de la commune à son extrémité Sud.

## En Bref ...

- 4 habitats d'intérêt communautaire à Villeneuve-sur-Lot : E1.26 Pelouses semi-sèches sub-atlantiques, E1.27 Pelouses calcaires sub-atlantiques très sèches, E1.2A Pelouses à *Brachypodium phoenicoides* et F3.16 Fourrés à *Juniperus communis*
- Les habitats communautaires représentent un faible pourcentage du territoire (<1%)
- Présence de prairies humides et de prairies permanentes qui sont en forte régression à l'échelle nationale

## 4. Les espèces

Les inventaires naturalistes, et participatifs ainsi que les observations des habitants ont permis de recenser 430 espèces végétales et 640 espèces animales présentes sur le territoire communal.

### 4.1. La flore

L'ABC de Villeneuve-sur-Lot a permis de mettre en exergue la présence de 430 espèces végétales présentes sur le territoire communal (Annexe 1). Parmi ces espèces, 2 sont considérées à enjeux de par leur sensibilité, leur représentativité d'un territoire, ou encore leur rôle dans la fonctionnalité biologique d'un milieu.

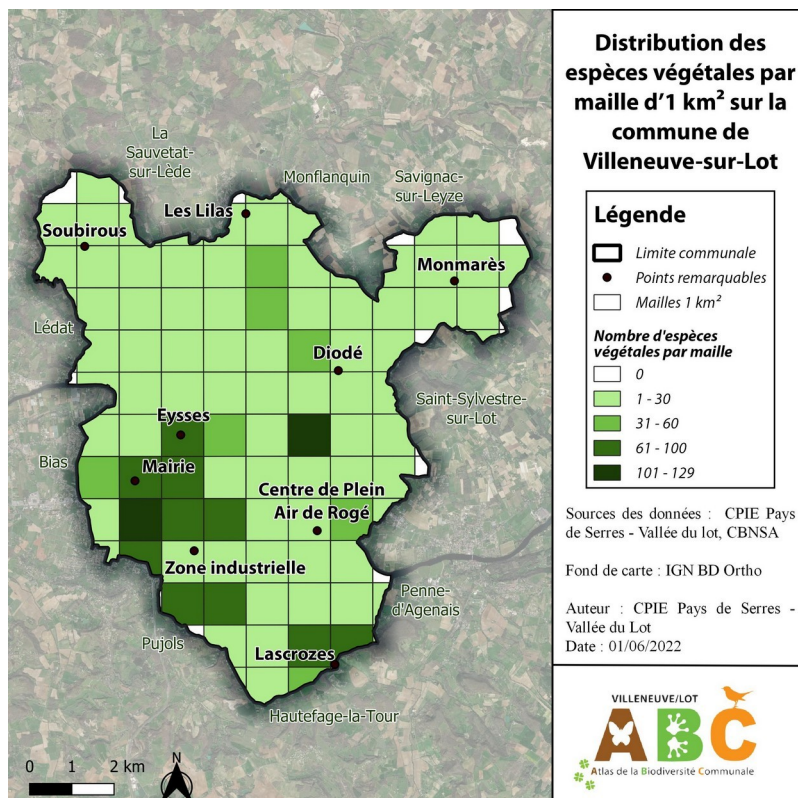


Figure 27 : Distribution des espèces végétales de Villeneuve-sur-Lot

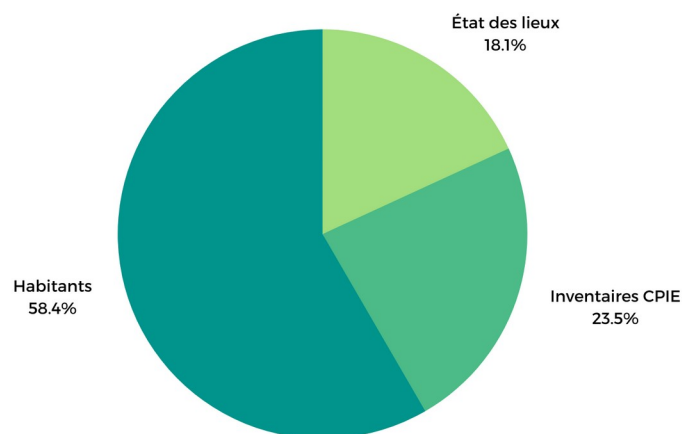


Figure 28 : Répartition des 3187 observations floristiques recueillies en fonction du type de source



**Exemples :**



▲ La Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*)

Statut : quasi-menacée (liste rouge régionale)

Observation : mars à mai

▲ La Cupidone bleue (*Catananche caerulea*)

Statut : quasi-menacée (liste rouge régionale)

Observation : juin à août

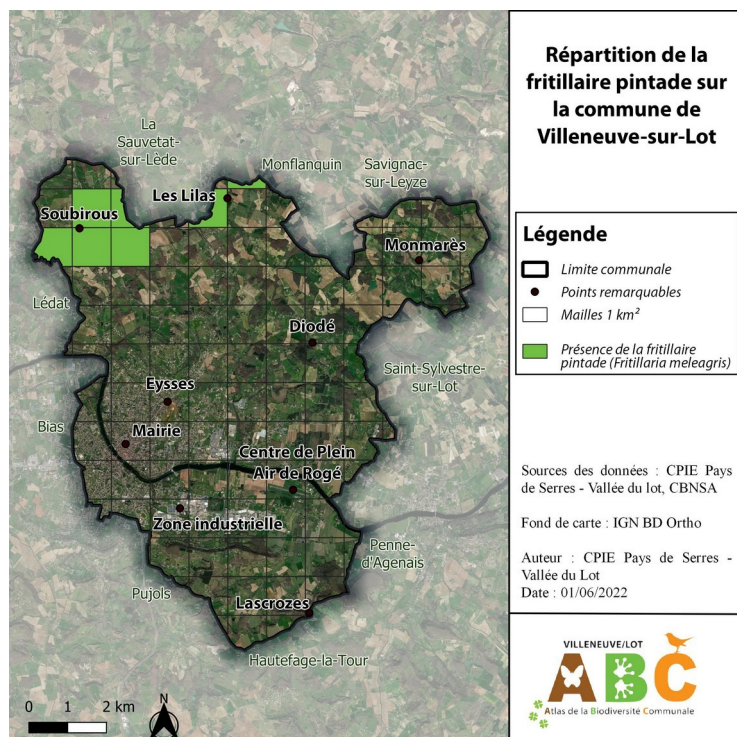


Figure 29 : Répartition de la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) à Villeneuve-sur-Lot

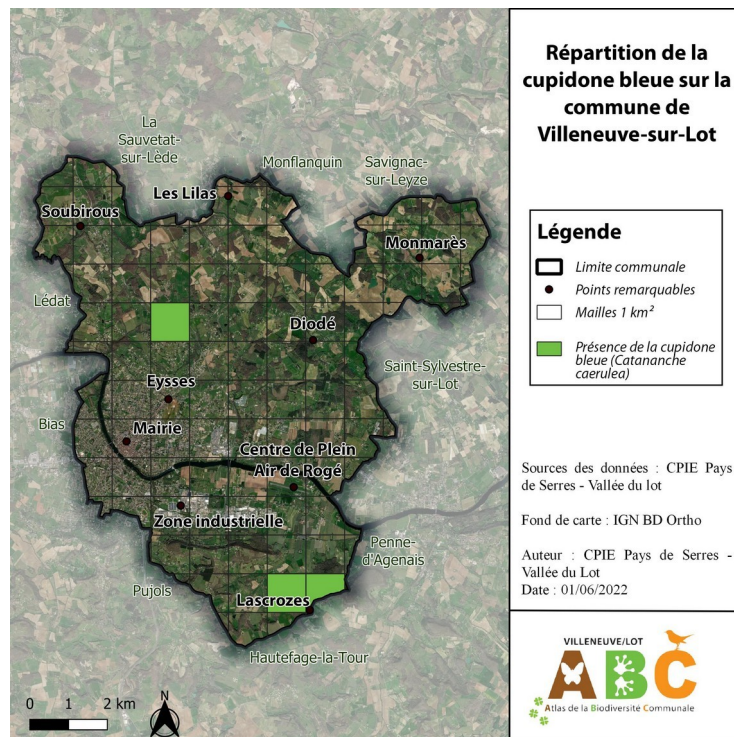
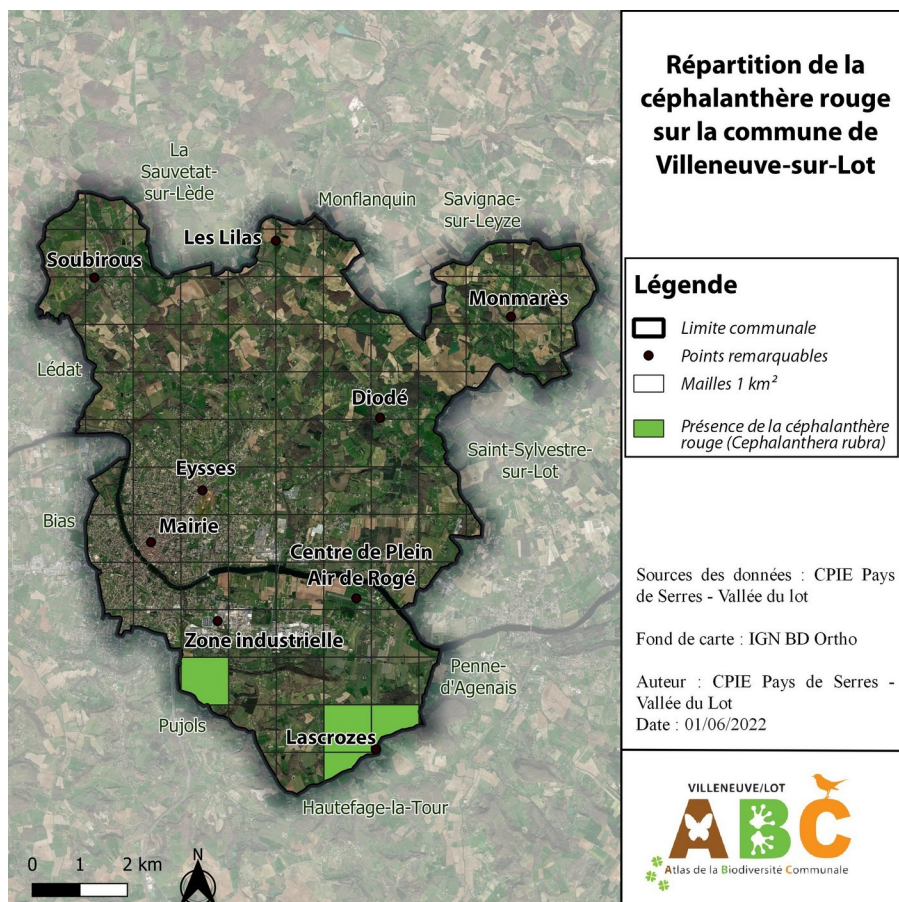


Figure 30 : Répartition de la Cupidone bleue (*Catananche caerulea*) à Villeneuve-sur-Lot

### Orchidées:

Les orchidées sauvages font partie intégrante du paysage et du patrimoine naturel Lot-et-Garonnais. En effet, parmi les 65 espèces répertoriées en région Aquitaine, le Lot-et-Garonne en abrite 47, dont 17 bénéficient d'un statut de protection. Appréciées de tous, ces plantes sont aussi de bonnes bio-indicatrices des milieux secs et calcaires qu'elles affectionnent tels que les coteaux et les pelouses.



▲ La Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*)

*Statut* : protection régionale

*Observation* : mai à juillet

Figure 31 : Répartition de la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*) à Villeneuve-sur-Lot

## 4.2. Les Oiseaux

L'ABC de Villeneuve-sur-Lot a permis de recenser 130 espèces d'oiseaux sur le territoire communal (Annexe 2). Parmi ces espèces, 22 sont considérées à enjeux de par leur rareté et les pressions qui s'exercent sur elles.

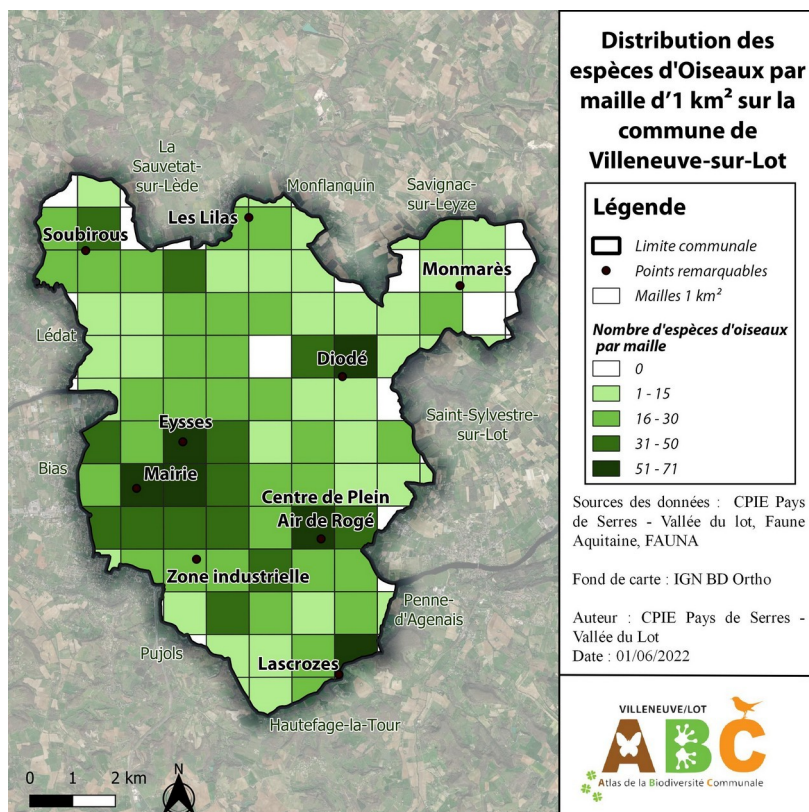


Figure 32 : Distribution des espèces d'Oiseaux de Villeneuve-sur-Lot

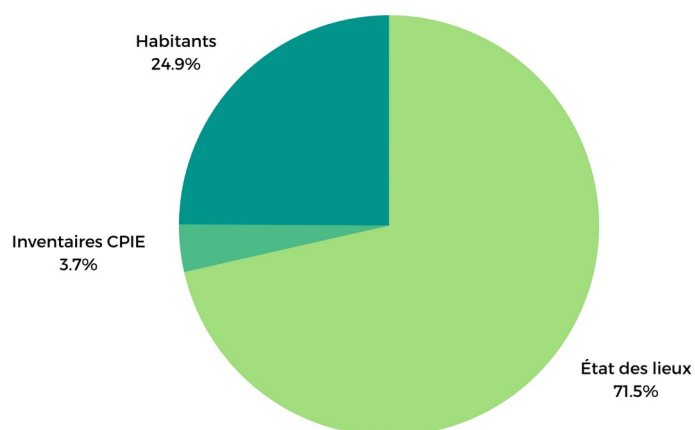


Figure 33 : Répartition des 7780 observations d'oiseaux recueillies en fonction du type de source

**Exemples :**



▲ Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

Statut : protection nationale et européenne

Observation : toute l'année



▲ Le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)

Statut : vulnérable (liste rouge régionale), protection nationale

Observation : toute l'année

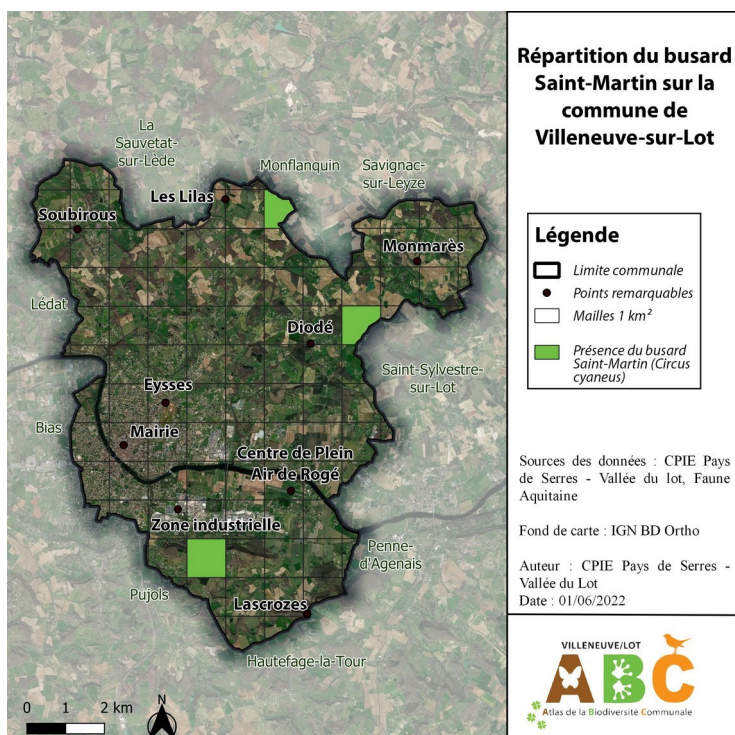


Figure 34 : Répartition du Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) à Villeneuve-sur-Lot

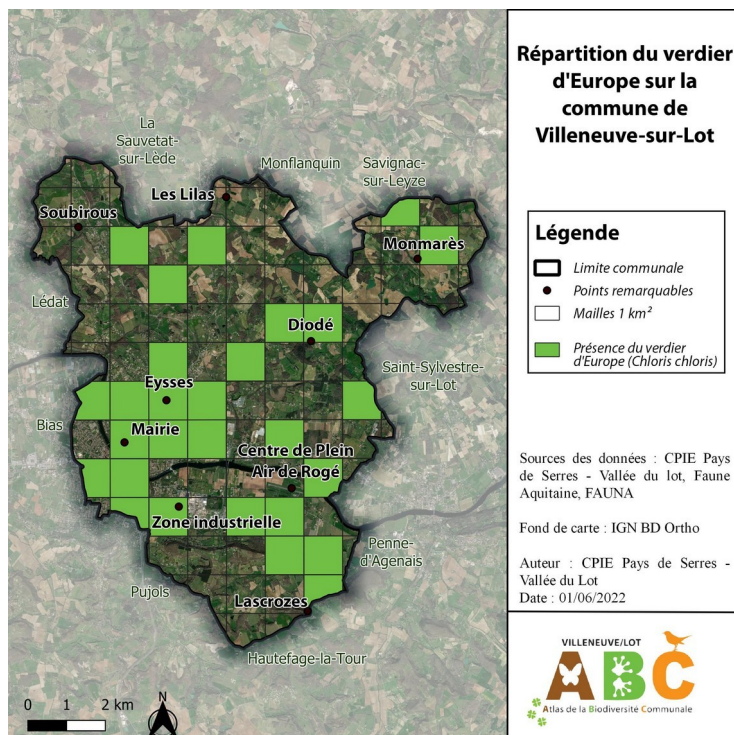


Figure 35 : Répartition du Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) à Villeneuve-sur-Lot

### 4.3. Les Amphibiens

L'ABC de Villeneuve-sur-Lot a permis d'identifier 9 espèces d'amphibiens présentes sur le territoire communal (Annexe 3). Parmi ces espèces, 2 sont considérées à enjeux de par leur rareté et les pressions qui s'exercent sur elles.

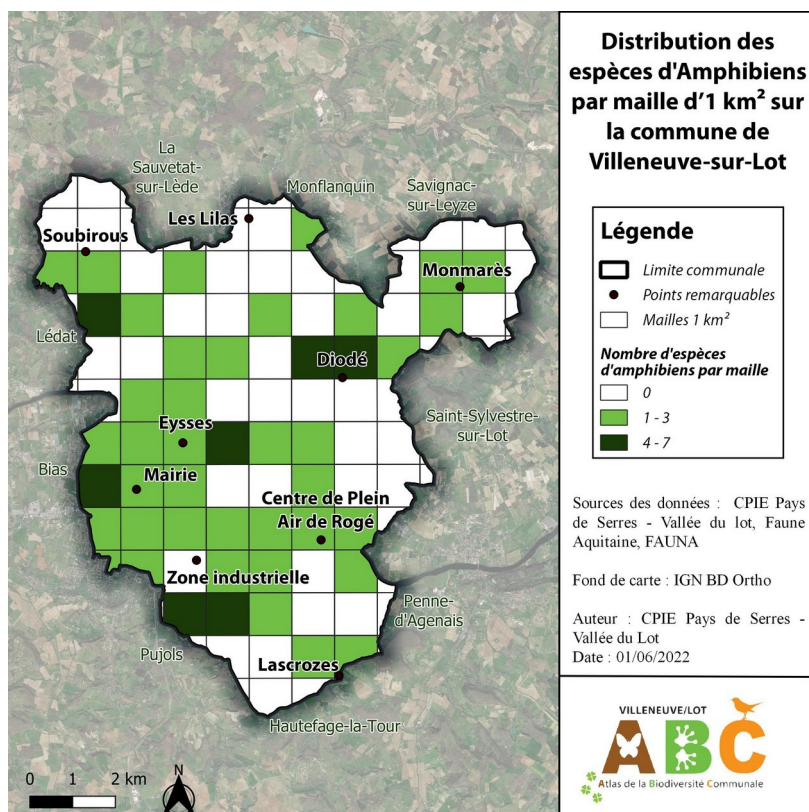


Figure 36 : Distribution des espèces d'Amphibiens de Villeneuve-sur-Lot

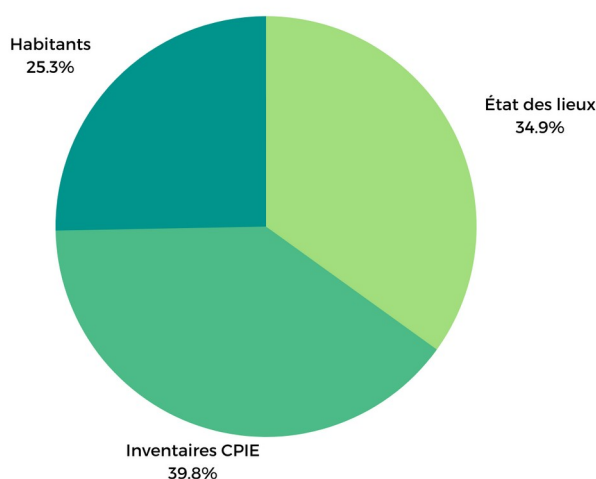


Figure 37 : Répartition des 166 observations d'Amphibiens recueillies en fonction du type de source

**Exemples :**



▲ L'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)

Statut : protection nationale

Observation : mars à octobre



▲ Le Triton marbré (*Triturus marmoratus*)

Statut : protection nationale

Observation : mars à juillet

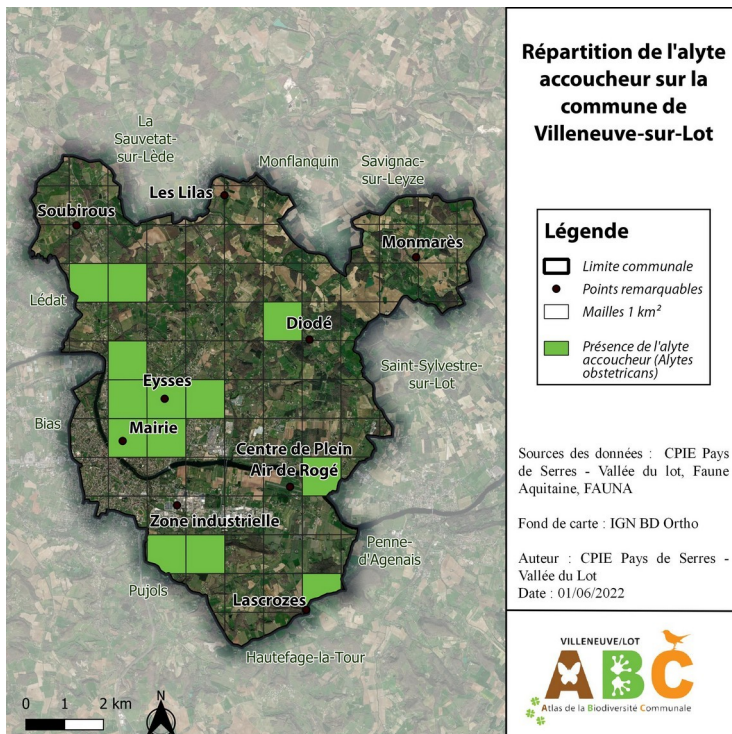


Figure 38 : Répartition de l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) à Villeneuve-sur-Lot

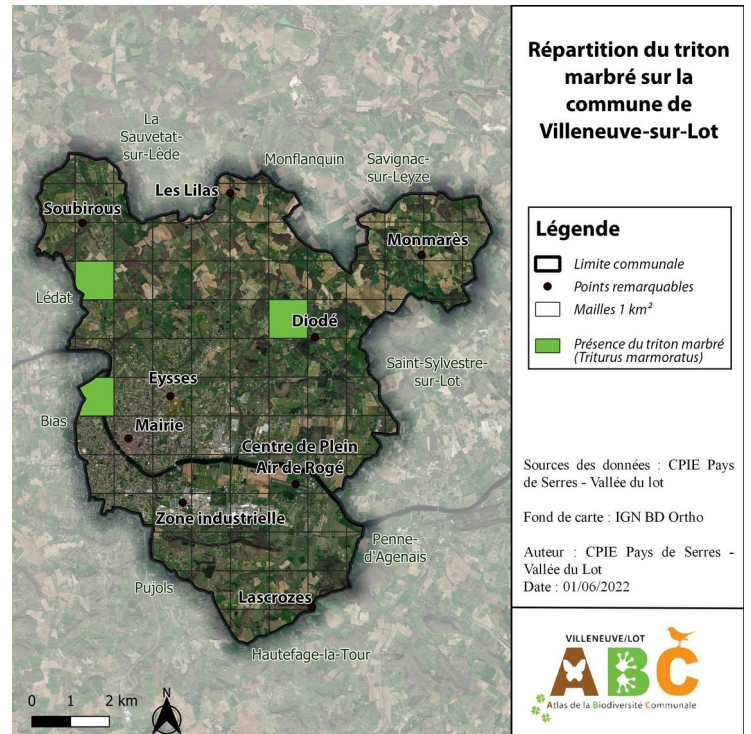


Figure 39 : Répartition du Triton marbré (*Triturus marmoratus*) à Villeneuve-sur-Lot

#### 4.4. Les Reptiles

L'ABC de Villeneuve-sur-Lot a permis de spécifier la présence de 8 espèces de reptiles sur le territoire communal (Annexe 4). Parmi ces espèces, 2 sont considérées à enjeux de par leur rareté et les pressions qui s'exercent sur elles.

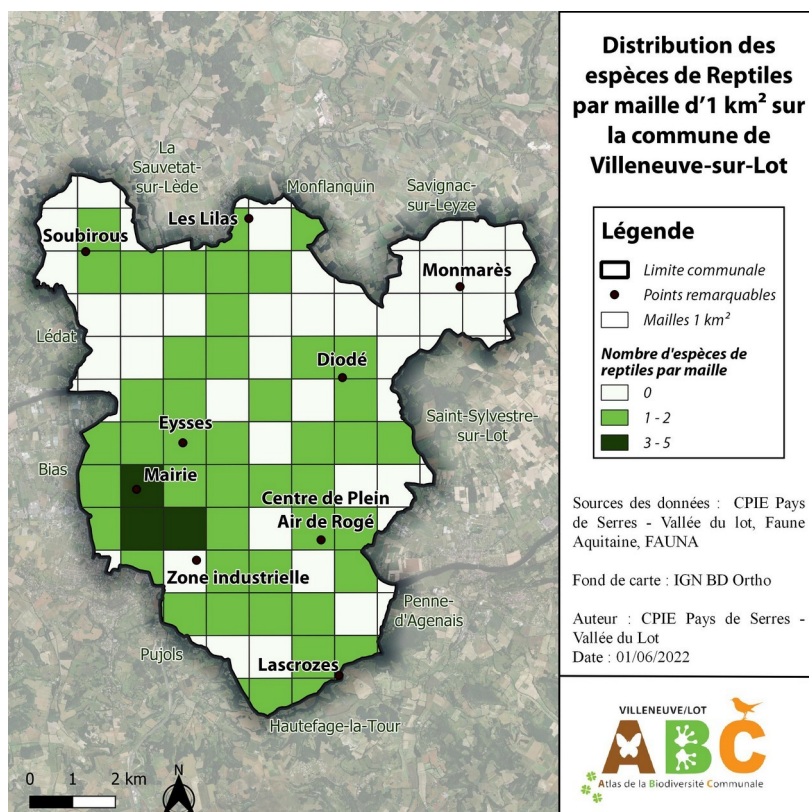


Figure 40 : Distribution des espèces de Reptiles de Villeneuve-sur-Lot

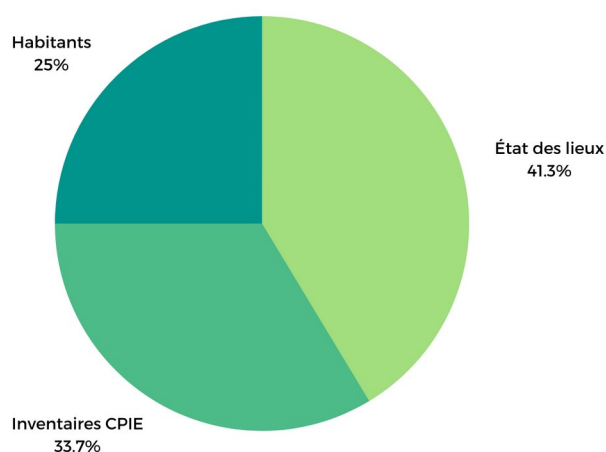


Figure 41 : Répartition des 416 observations de Reptiles recueillies en fonction du type de source

**Exemples :**



▲ La Couleuvre vipérine (*Natrix maura*)

Statut : vulnérable (liste rouge régionale),  
protection nationale

Observation : mars à octobre

▲ Le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*)

Statut : protection nationale

Observation : mars à octobre

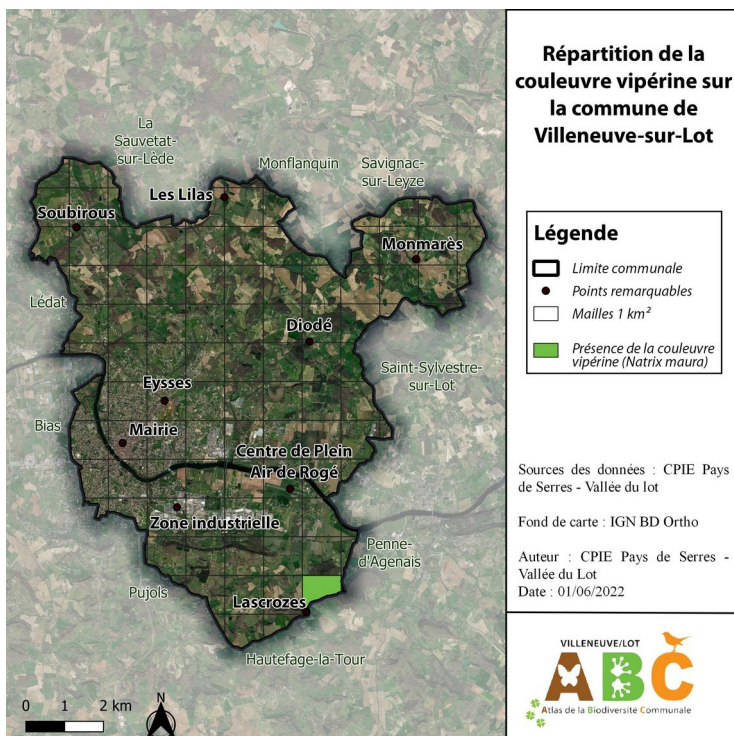


Figure 42 : Répartition de la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) à Villeneuve-sur-Lot

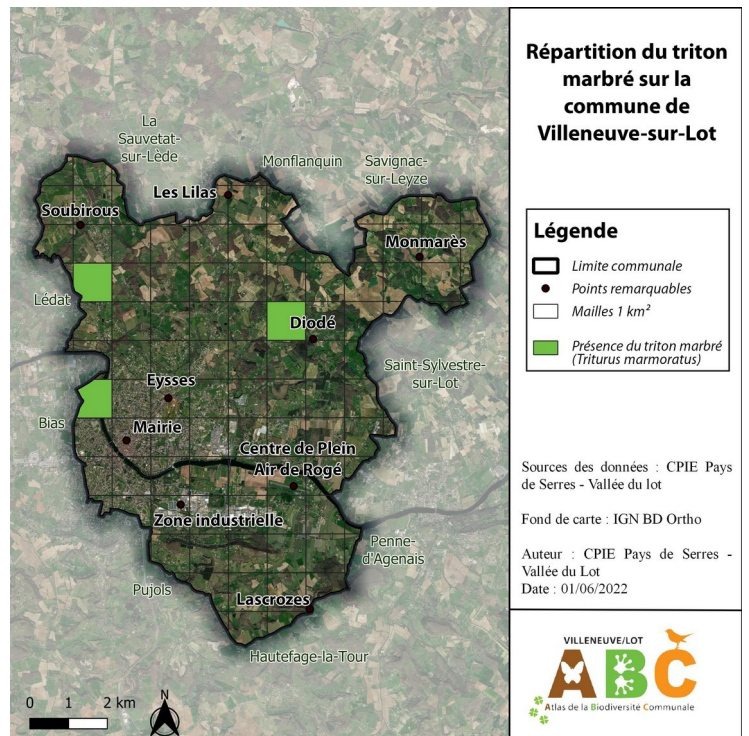


Figure 43 : Répartition du Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) à Villeneuve-sur-Lot



#### 4.5. Les Mammifères

L'ABC de Villeneuve-sur-Lot a permis de mettre en exergue 34 espèces de mammifères sur le territoire communal (Annexe 5). Parmi ces espèces, 4 sont considérées à enjeux de par leur rareté et les pressions qui s'exercent sur elles.

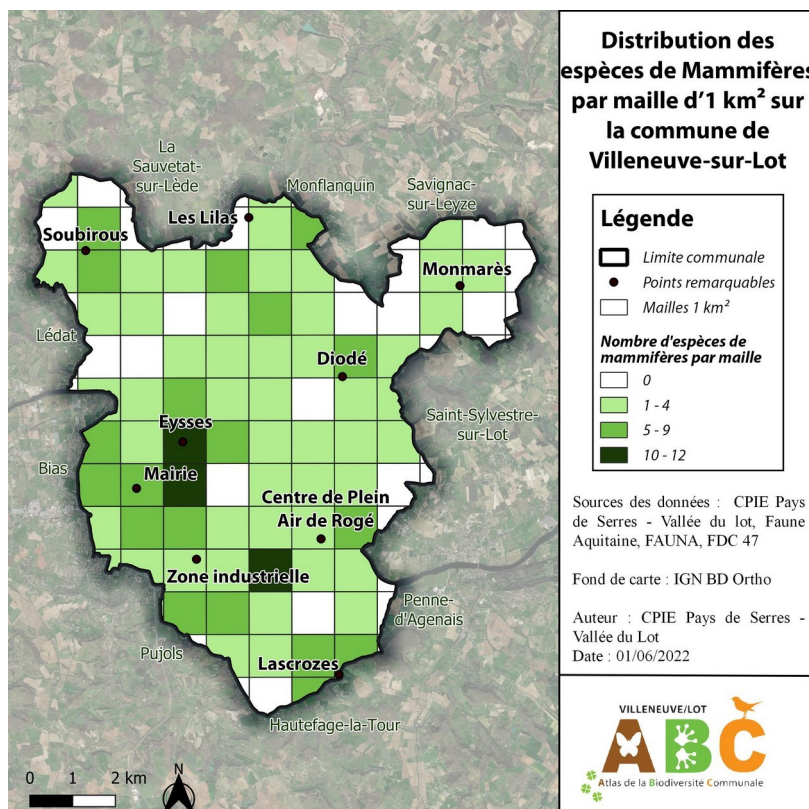


Figure 44 : Distribution des espèces de Mammifères de Villeneuve-sur-Lot

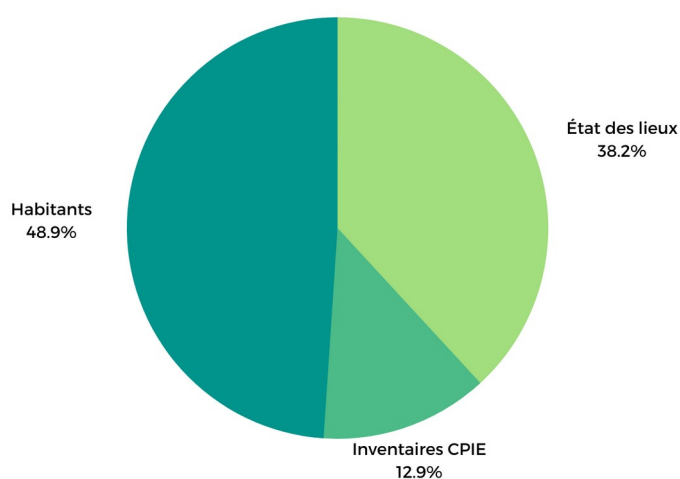


Figure 45 : Répartition des 519 observations de Mammifères recueillies en fonction du type de source

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
1 boulevard de la République – 47300 Villeneuve-sur-Lot  
05 53 36 73 34 – contact@cpie47.fr – [www.cpie47.fr](http://www.cpie47.fr)

**Exemples :**



▲ Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*)

Statut : protection nationale

Observation : mars à septembre



▲ Le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)

Statut : chassable

Observation : toute l'année

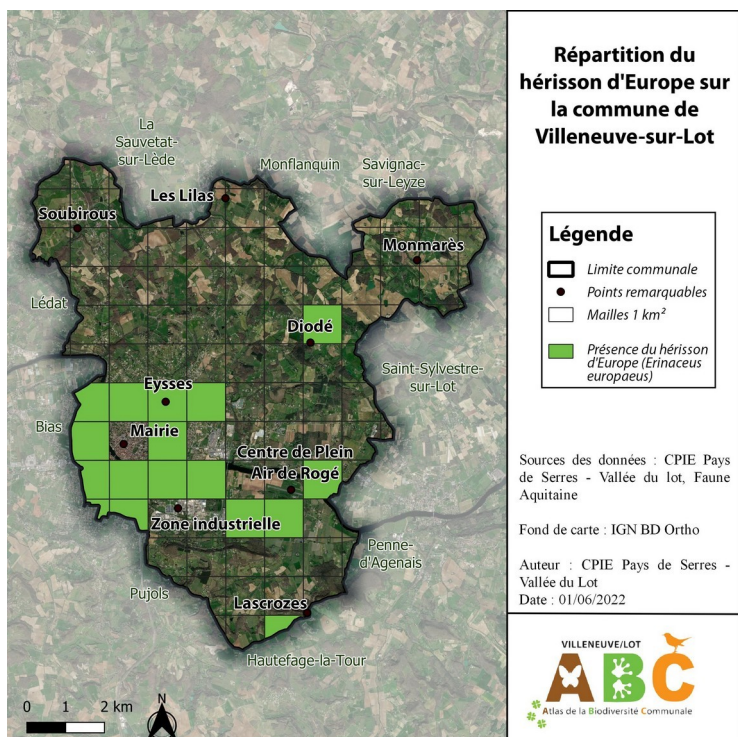


Figure 46 : Répartition du Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) à Villeneuve-sur-Lot

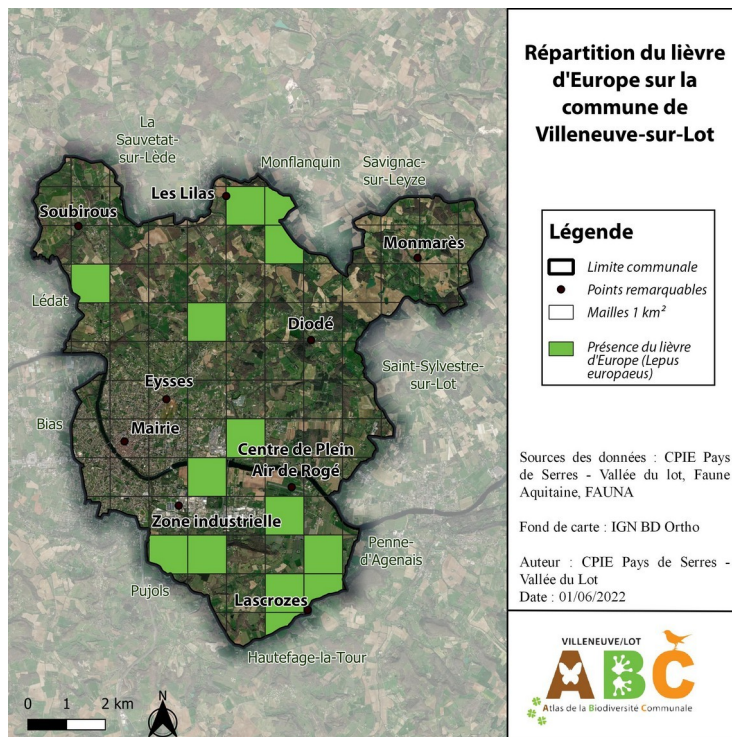
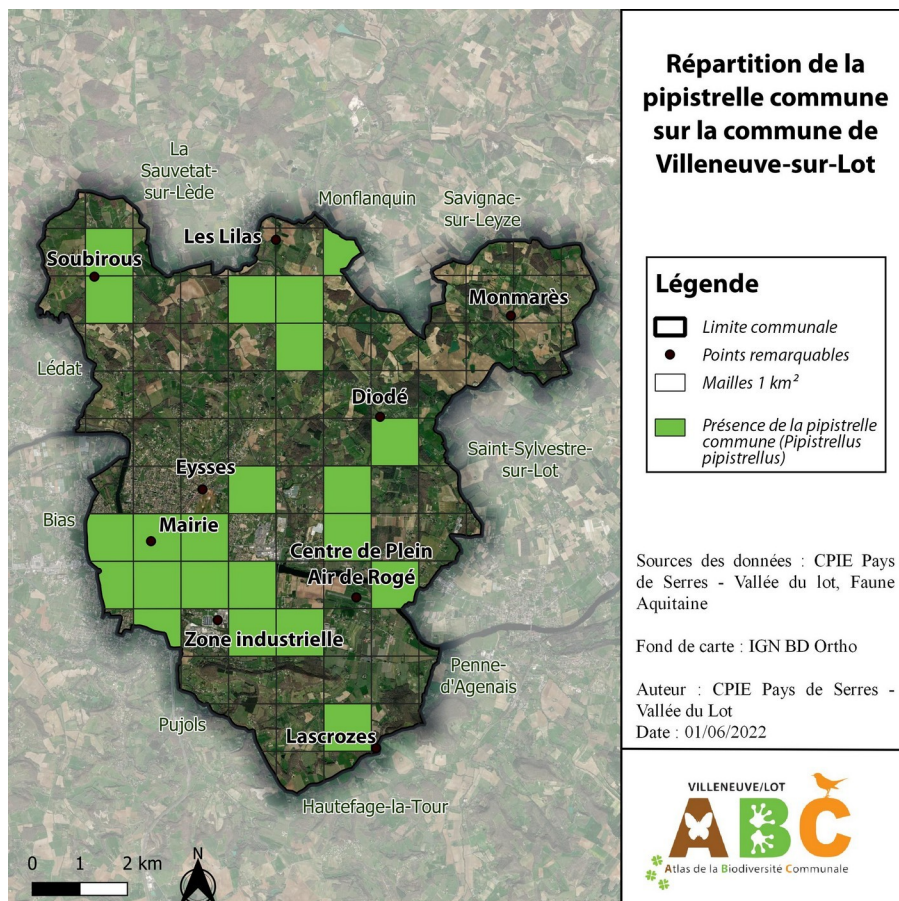


Figure 47 : Répartition du Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) à Villeneuve-sur-Lot

### Chiroptères :

En raison des nombreuses pressions liées aux activités humaines (destruction des gîtes, pollutions lumineuses, morcellement des habitats...), les populations de chauves-souris voient leurs effectifs diminuer de manière drastique. Pour enrayer ce phénomène, toutes les espèces sont actuellement protégées à l'échelle nationale. Leur préservation permet également le maintien d'autres espèces faisant du groupe des chiroptères un groupe parapluie.



▲ La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Statut : protection nationale

Observation : toute l'année

Figure 48 : Répartition de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) à Villeneuve-sur-Lot

#### 4.6. Les Insectes

L'ABC de Villeneuve-sur-Lot a permis d'identifier la présence de 424 espèces d'insectes sur le territoire communal (Annexe 6). Parmi ces espèces, 12 sont considérées à enjeux de par leur rareté et les pressions qui s'exercent sur elles.

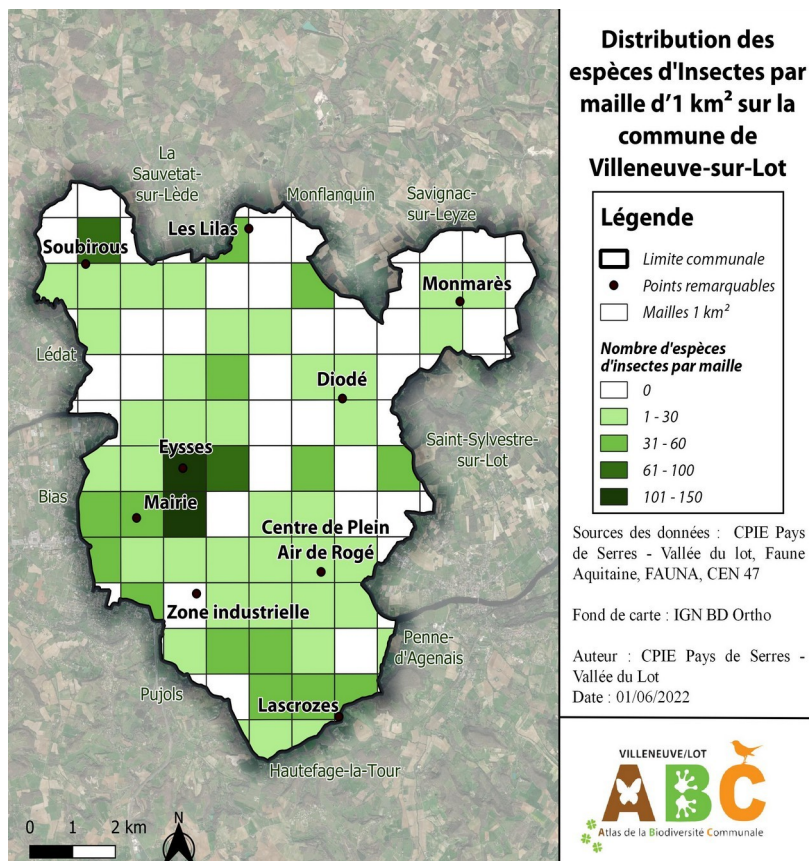


Figure 49 : Distribution des espèces d'Insectes de Villeneuve-sur-Lot

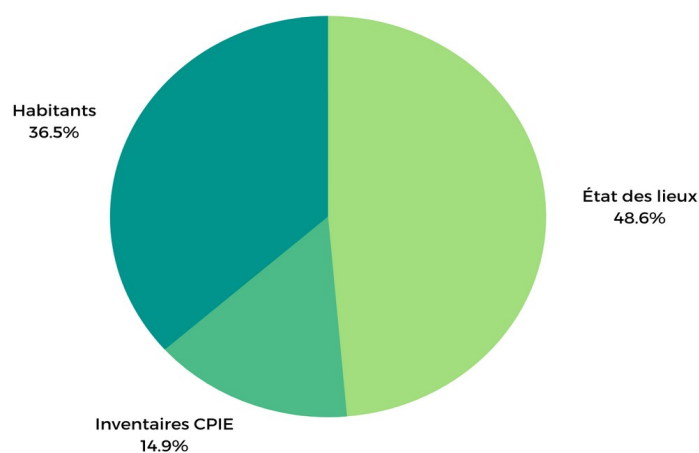


Figure 50 : Répartition des 2888 observations d'Insectes recueillies en fonction du type de source

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
1 boulevard de la République – 47300 Villeneuve-sur-Lot  
05 53 36 73 34 – [contact@cpie47.fr](mailto:contact@cpie47.fr) – [www.cpie47.fr](http://www.cpie47.fr)

**Exemples :**



▲ Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Statut : -

Observation : mai à septembre (adultes)



▲ L'Empuse commune (*Empusa pennata*)

Statut : -

Observation : mars à octobre

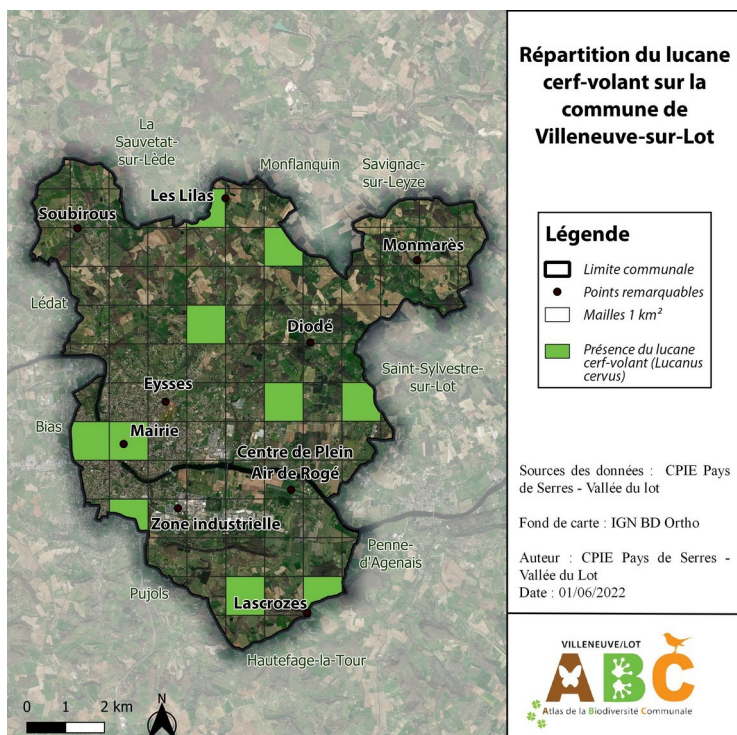


Figure 51 : Répartition du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) à Villeneuve-sur-Lot

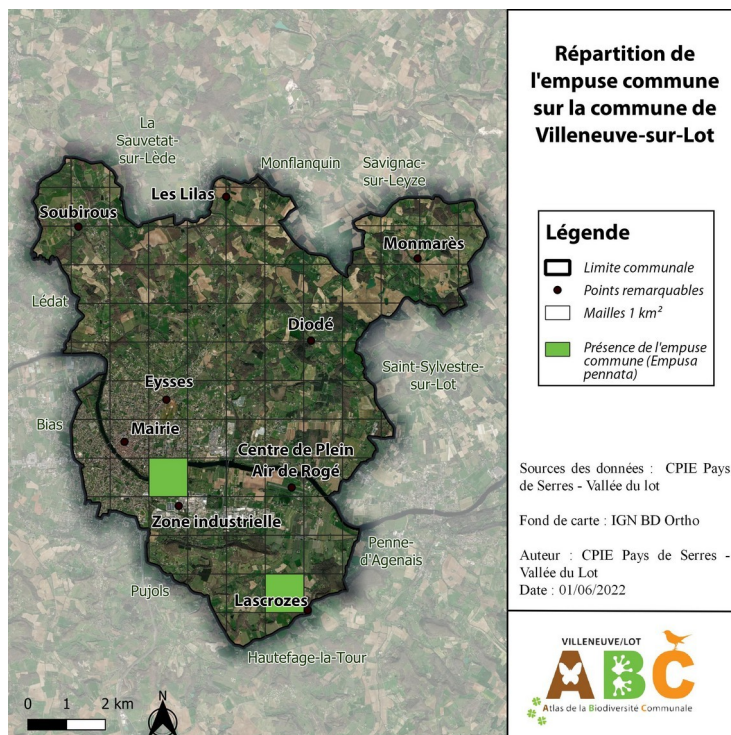
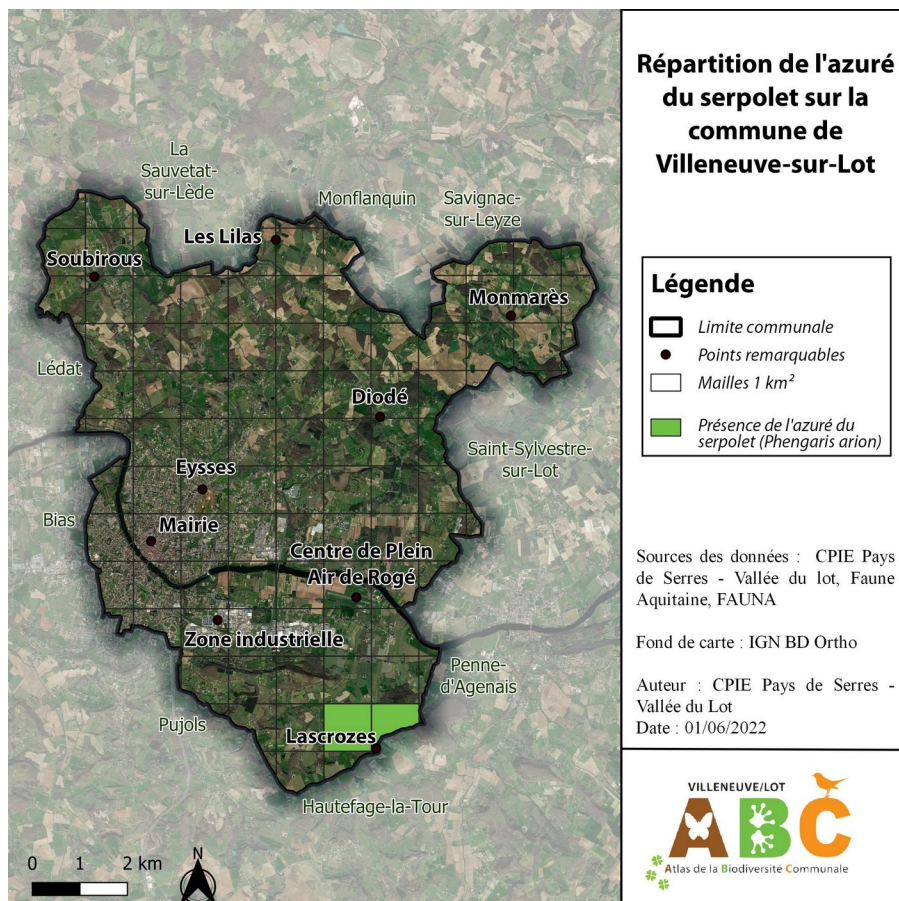


Figure 52 : Répartition de l'Empuse commune (*Empusa pennata*) à Villeneuve-sur-Lot

**Rhopalocères :**

Les papillons de jour sont représentatifs d'un grand nombre d'habitats, où ils vivent en interaction avec des espèces végétales et animales très diverses. De plus, leur sensibilité aux altérations de leur environnement (pesticides, conditions climatiques), leur facilité d'identification et la connaissance poussée de leurs traits de vie, font d'eux des bio-indicateurs privilégiés des écosystèmes qu'ils occupent.



▲ L'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*)

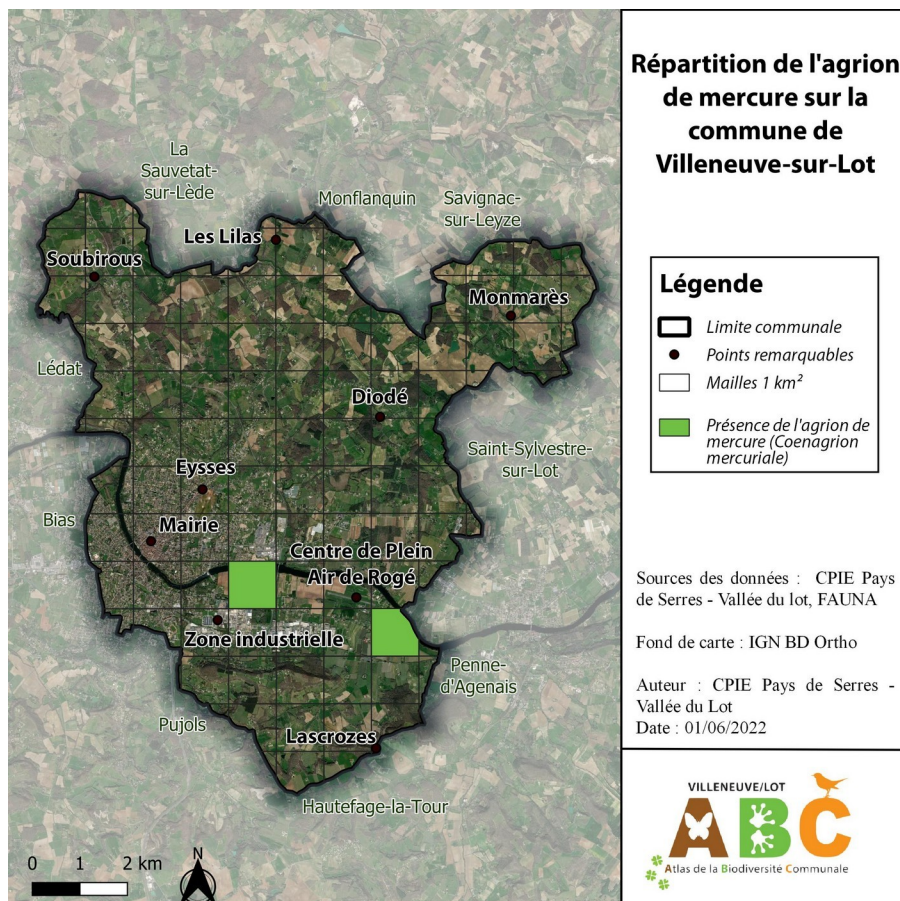
Statut : quasi-menacée (liste rouge régionale), protection nationale

Observation : fin mai à août

Figure 53 : Répartition de l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*) à Villeneuve-sur-Lot

**Odonates :**

Les odonates sont présents dans tous les milieux aquatiques d’eau douce. Ils dépendent d’un ensemble d’habitats, car leur cycle de vie est lié à la fois aux milieux aquatique et terrestre. Leur niche écologique étant assez large, leur protection entraîne celle des autres espèces du même habitat (groupe parapluie).



▲ L’Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Statut : protection nationale

Observation : mai à octobre

Figure 54 : Répartition de l’Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) à Villeneuve-sur-Lot

#### 4.7. Les Poissons et les Crustacés

L'ABC de Villeneuve-sur-Lot a permis de recenser 20 espèces de poissons et 2 espèces de crustacés sur le territoire communal (Annexe 7). Parmi les espèces de poissons, 4 sont considérées à enjeux de par leur rareté et les pressions qui s'exercent sur elles.

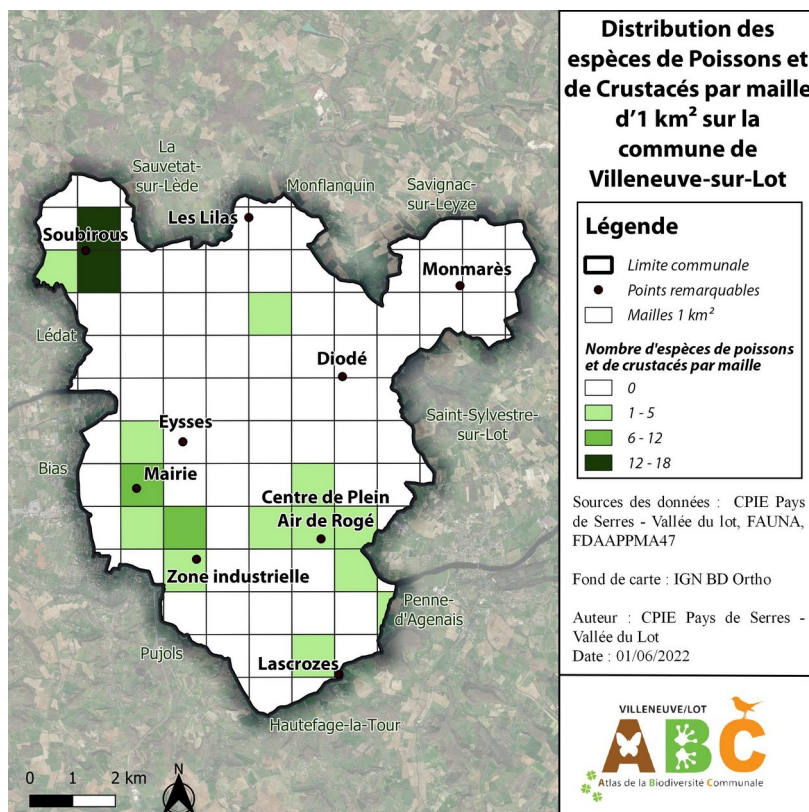


Figure 55 : Distribution des espèces de Poissons et de Crustacés de Villeneuve-sur-Lot

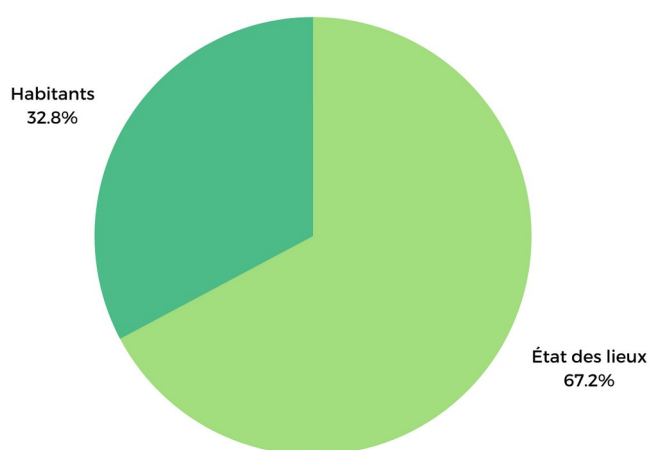


Figure 56 : Répartition des 119 observations de Poissons et de Crustacés recueillies en fonction du type de source



**Exemples :**



▲ Le Brochet (*Esox lucius*)

Statut : protection nationale (œufs et frayères)

Observation : toute l'année



▲ L'Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*)

Statut : espèce exotique envahissante

Observation : toute l'année

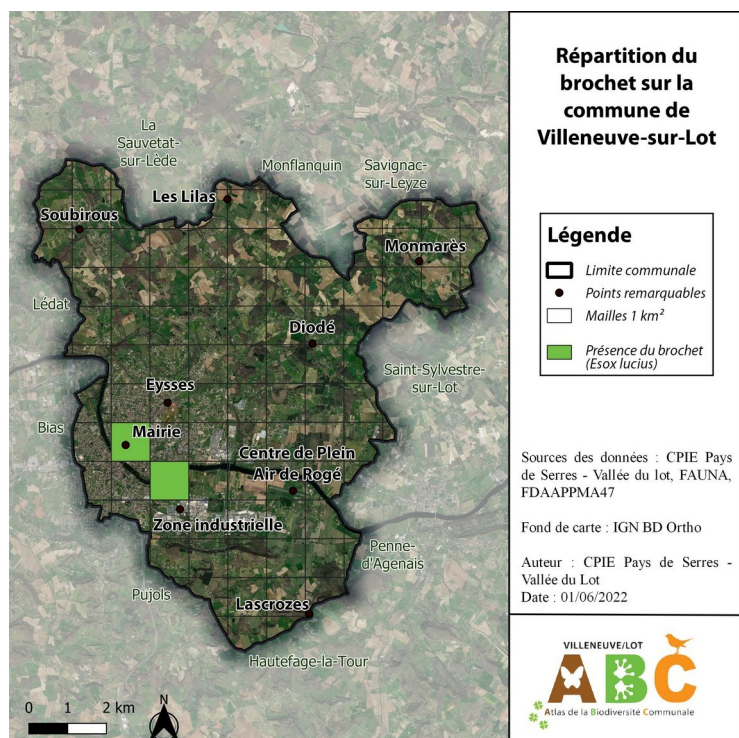


Figure 57 : Répartition du Brochet (*Esox lucius*) à Villeneuve-sur-Lot

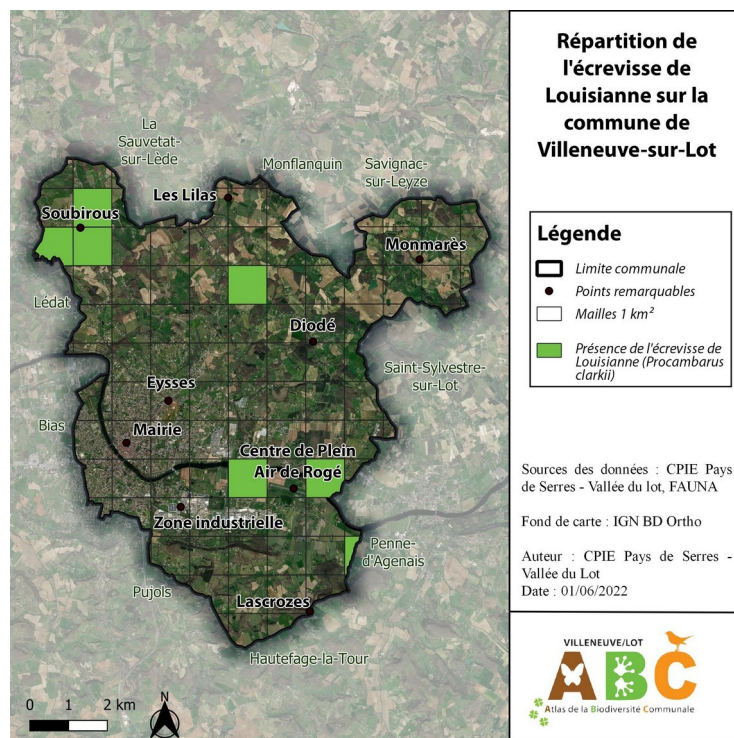


Figure 58 : Répartition de l'Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) à Villeneuve-sur-Lot

#### 4.8. Les Mollusques

L'ABC de Villeneuve-sur-Lot a permis d'identifier 13 espèces de mollusques présentes sur le territoire communal (Annexe 8).

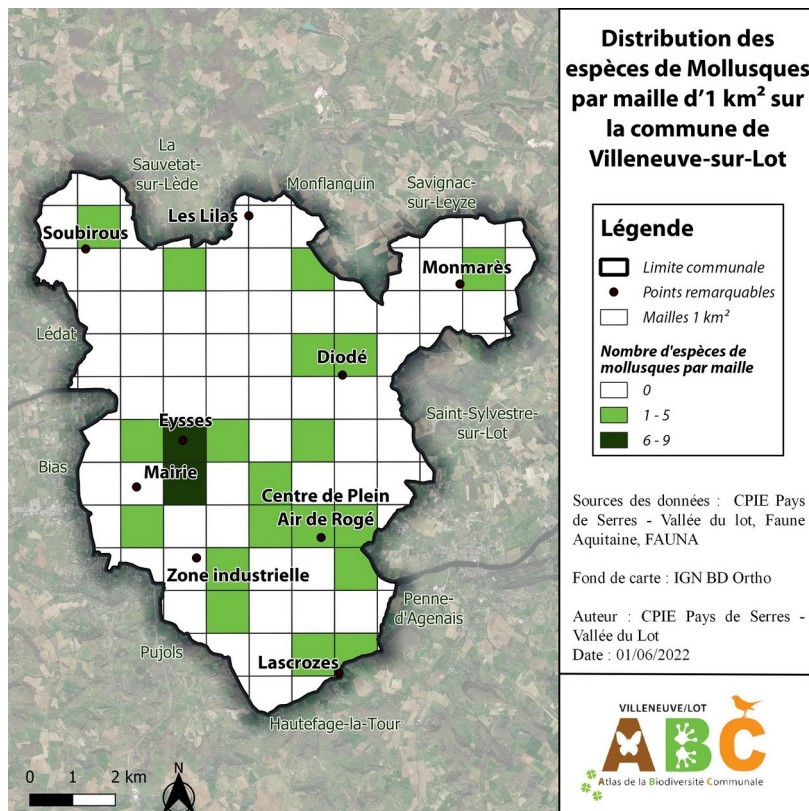


Figure 59 : Distribution des espèces de Mollusques de Villeneuve-sur-Lot

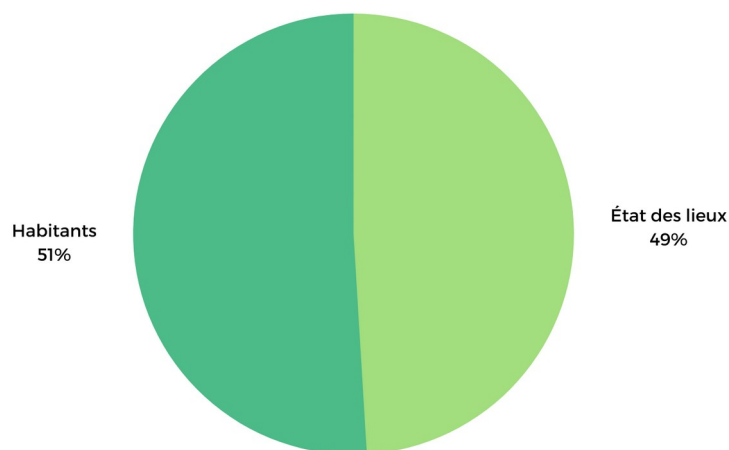


Figure 60 : Répartition des 104 observations de Mollusques recueillies en fonction du type de source

**Exemples :**



▲ L'Escargot des haies (*Cepaea nemoralis*)

Statut : -

Observation : toute l'année



▲ La Limace léopard (*Limax maximus*)

Statut : -

Observation : toute l'année

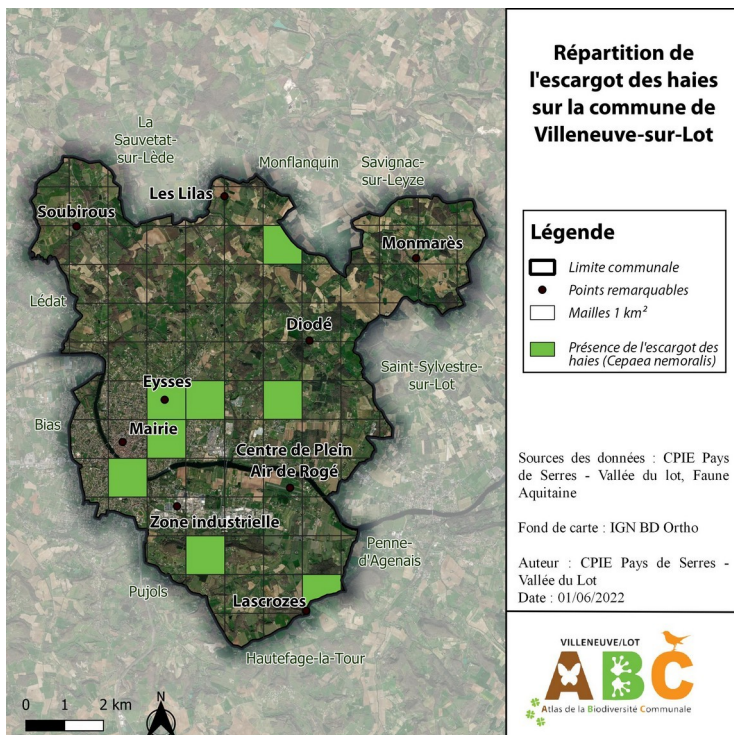


Figure 61 : Répartition de l'Escargot des haies (*Cepaea nemoralis*) à Villeneuve-sur-Lot

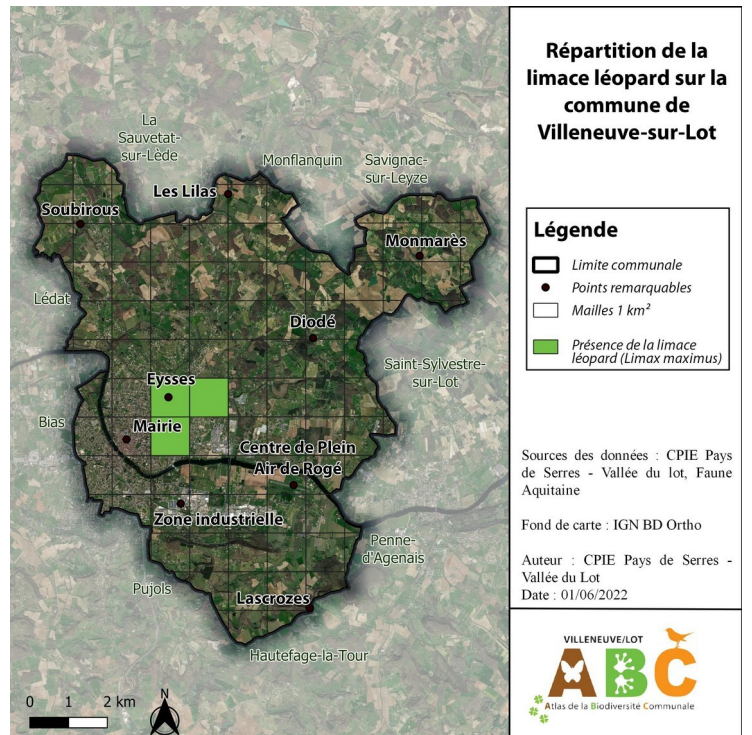


Figure 62 : Répartition de la Limace léopard (*Limax maximus*) à Villeneuve-sur-Lot

## En Bref ...

- Identification de 46 espèces animales et de 2 espèces végétales à enjeux à Villeneuve-sur-Lot
- Une biodiversité ordinaire riche à l'échelle communale, venant compléter la biodiversité remarquable (Figure 63)
- Des taxons bénéficiant de plus d'observations que d'autres (Figure 64)

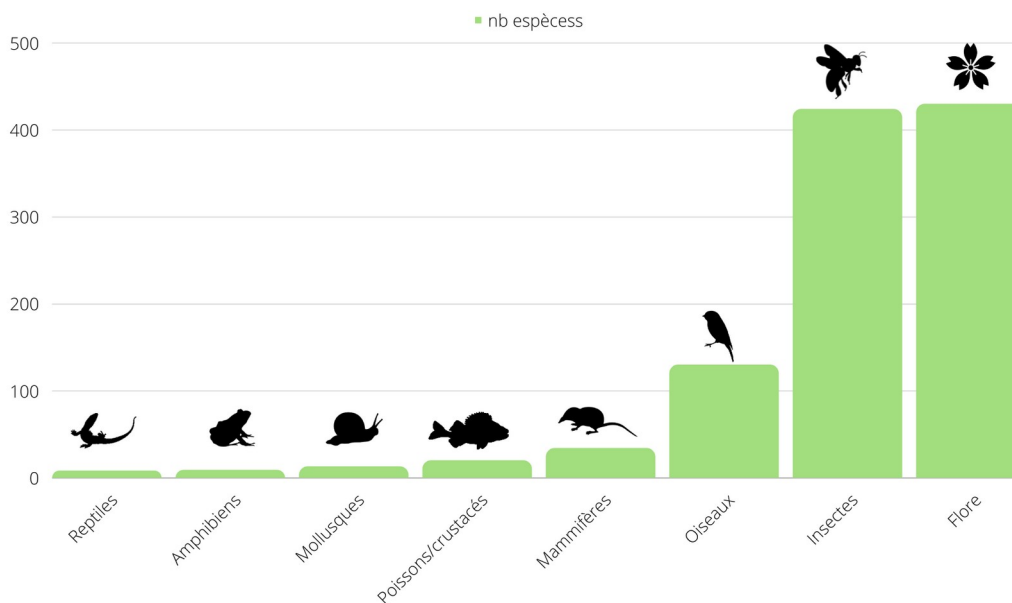


Figure 63 : Nombre d'espèces présentes à Villeneuve-sur-Lot en fonction des taxons

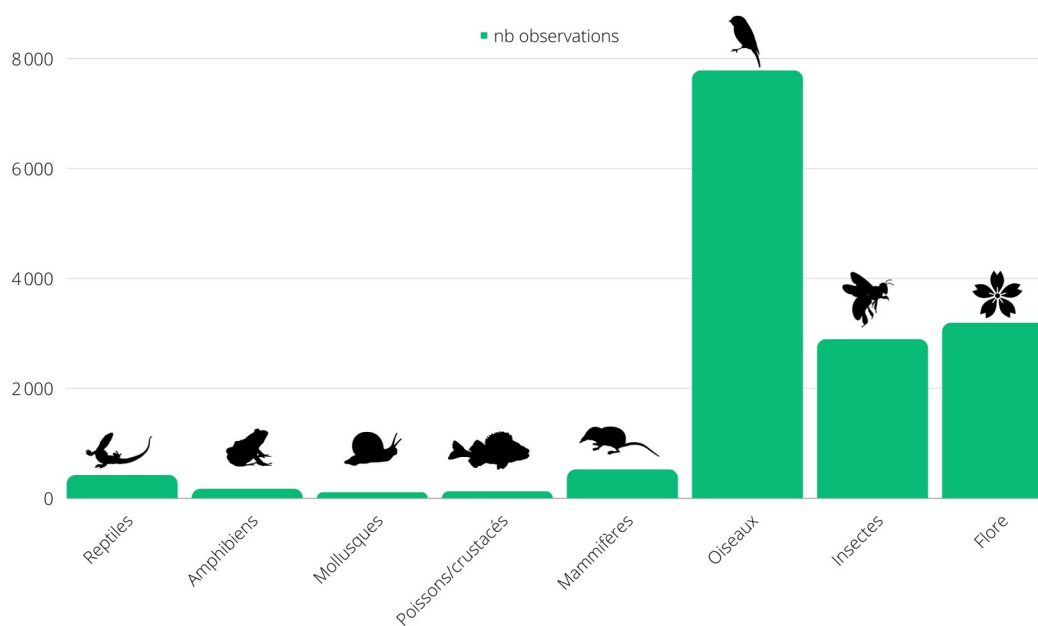


Figure 64 : Nombre d'observations collectées en fonction des taxons

## IV. Enjeux et propositions d'action

### 1. Les enjeux de biodiversité

La commune de Villeneuve-sur-Lot, de par son étendue, son contexte paysager et son réseau hydrographique, abrite une grande biodiversité. Territoire rural représentatif des paysages Lot-et-Garonnais, les activités agricoles intensives et le développement d'activités industrielles qui s'opèrent sur la commune créent des pressions qui impactent négativement le patrimoine naturel local. Grâce à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité de la commune, un diagnostic a été établi et permet d'identifier et de définir les grands enjeux du territoire vis-à-vis de la biodiversité ordinaire et remarquable (Figure 65).

Enjeux de biodiversité	Niveau de priorité
Maintien et amélioration des corridors écologiques du territoire (Trame Verte, Trame Bleue, Trame noire)	1
Conservation des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	1
Développement de la biodiversité en zone urbaine, péri-urbaine et industrielle	2
Gestion des espèces exotiques envahissantes	2
Valorisation du patrimoine naturel local et porter à connaissance des enjeux de biodiversité	3

Figure 65 : Les enjeux de biodiversité du territoire communal

### 2. Objectifs et préconisations d'action

Les fiches actions suivantes sont des outils pour répondre au mieux à ces enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire.

## 2.1 AMÉLIORER LA TRAME VERTE ET BLEUE

### Diagnostic :

- Discontinuité du maillage bocager
- Raréfaction des points d'eau propices à la biodiversité

*Pour se maintenir, les espèces ont besoin de se nourrir, de se reproduire et de se déplacer. En fonction des écosystèmes (aquatiques ou terrestres), ces déplacements sont assurés par des éléments paysagers (haies, mares, ripisylves) reliant les réservoirs de biodiversité entre eux et formant la trame verte et bleue. Avec l'essor de la mécanisation et des pratiques agricoles intensives, de nombreux éléments de ces trames ont disparu, impactant négativement la biodiversité. Pour pallier ce phénomène, des actions de renforcement et d'amélioration de ces trames pourront être menées.*

### Objectifs globaux :

- Assurer la fonctionnalité écologique du territoire et les échanges entre les différents milieux
- Sensibiliser les acteurs locaux à l'importance des infrastructures agroécologiques

### Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'implantation de haies champêtres et de bosquets sur le domaine public
- Soutenir l'implantation de haies champêtres sur le domaine privé
- Restaurer les mares communales
- Sensibiliser les citoyens par des communications ciblées



#### Acteurs concernés

Commune, associations, entreprises, agriculteurs, particuliers



#### Zones concernées

Zone rurale en priorité et quartiers : Bastide, St-Étienne, Le Rooy, St-Sulpice, Marot-Massanès, Eysses, St-Cyr, Les Fontanelles (Annexe 9)



### Exemples d'actions réalisables :

- Créer et diffuser une liste de végétaux champêtres préconisés pour les plantations
- Organiser des chantiers participatifs de plantation
- Restaurer et sécuriser l'accès à la mare d'Eysses

## 2.2 AMÉLIORER LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LES CONNAISSANCES LIÉES À LA TRAME NOIRE COMMUNALE

### Diagnostic :

- Présence d'espèces nocturnes à enjeu (chauves-souris) sur tout le territoire
- Identification de zones de pollution lumineuse
- Certains mobiliers urbains non conformes aux préconisations du code de l'environnement

*Les pollutions lumineuses impactent négativement la biodiversité nocturne, car elles engendrent des perturbations (point de rupture) dans les couloirs de déplacement (trame noire) de ces espèces souvent à enjeux. Elles peuvent également jouer un rôle négatif dans leur alimentation et leur reproduction. C'est pourquoi des mesures doivent être prises afin d'identifier les zones de ruptures sur le territoire et de sensibiliser les acteurs locaux à la pollution lumineuse.*

### Objectifs globaux :

- Réduire la pollution lumineuse du territoire communal
- Améliorer les continuités écologiques nocturnes
- Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux liés à la pollution lumineuse

### Objectifs opérationnels :

- Établir la Trame Noire de la commune
- Amorcer une réflexion autour du mobilier urbain et de l'extinction de certains éclairages publics
- Sensibiliser les acteurs socio-économiques aux impacts occasionnés par l'éclairage nocturne



### Acteurs concernés

Commune, entreprises, conseils de quartier



### Zones concernées

Quartiers : Bastide, St-Étienne, Le Rooy, St-Sulpice, Marot-Massanès, Eysses, St-Cyr, Les Fontanelles (Annexe 9), Clochers d'églises



### Exemples d'actions réalisables :

- Réaliser une cartographie des points de rupture de la Trame Noire
- Organiser des réunions de sensibilisation auprès des associations de commerçants
- Créer en accord avec les conseils de quartier des zones test d'extinction de l'éclairage public

## 2.3 TRAVAILLER À LA DÉSARTIFICIALISATION DES SOLS

### Diagnostic :

- Accroissement des zones urbaines et industrielles
- Végétalisation peu importante dans les zones urbaines et industrielles
- Présence d'îlots de chaleur

*Dans un contexte où les effets du changement climatique sont de plus en plus présents, lutter contre la création d'îlots de chaleur devient indispensable. Il apparaît alors nécessaire de poursuivre le travail de renaturation du cœur de ville amorcé par la commune, et de l'étendre à plus large échelle, en impliquant tous les acteurs locaux (socio-économiques, habitants...).*

### Objectifs globaux :

- Lutter contre le changement climatique et la création d'îlots de chaleur
- Développer la nature en ville et créer des zones refuge pour la biodiversité urbaine
- Favoriser l'infiltration et la réutilisation des eaux pluviales

### Objectifs opérationnels :

- Lutter contre les îlots de chaleur par l'implantation d'arbres et d'arbustes
- Impliquer les citoyens dans la renaturation de leur quartier
- Améliorer la perméabilité des sols



#### Acteurs concernés

Commune, entreprises,  
conseils de quartier,  
habitants



#### Zones concernées

Coeur de ville et zone industrielle



### Exemples d'actions réalisables :

- Développement du permis de végétaliser auprès des citoyens
- Sensibilisation des acteurs socio-économiques à la perméabilité des sols
- Renaturation d'espaces en coeur de ville



## 2.4 VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL

### Diagnostic :

- Commune accueillant de nombreuses espèces ordinaires et remarquables
- Milieux naturels appartenant à la collectivité non dotés d'outils de valorisation
- Pas de mise en valeur du patrimoine naturel aux abords de la voie verte et du Lot

*La commune de Villeneuve-sur-Lot est propriétaire de plusieurs espaces semi-naturels de loisirs et de détente, présentant une grande diversité d'espèces animales et végétales. Elle a donc une responsabilité vis-à-vis des usagers en termes de sensibilisation à l'environnement. Actuellement non valorisés, ces lieux constituent des points stratégiques à aménager pour permettre à tous d'avoir accès aux connaissances liées à la biodiversité communale.*

### Objectifs globaux :

- Valoriser la richesse écologique de la commune
- Porter à connaissance les enjeux et menaces liées à la biodiversité locale

### Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les usagers aux enjeux liés à la biodiversité de leur commune
- Valoriser les actions menées par la commune en faveur de la biodiversité
- Participer au développement d'une offre d'éco-tourisme



**Acteurs concernés**  
Commune, Office de  
tourisme, usagers,  
riverains



### Zones concernées

Quartiers : Bastide, St-Étienne, Le Rooy,  
St-Sulpice, Marot-Massanès, Eysses, St-Cyr,  
Les Fontanelles, Courbiac, Ste-Radegonde-  
Monmarès, Soubirous (Annexe 9)



### Exemples d'actions réalisables :

- Mise en place d'un sentier pédagogique sur un espace naturel communal
- Installation de panneaux didactiques le long de la Voie Verte et du Lot
- Construction d'un programme d'animations biodiversité avec l'Office de tourisme et le service Pays d'art et d'Histoire

## 2.5 AVOIR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES PARCELLES COMMUNALES

### Diagnostic :

- Mise en pratique de la gestion différenciée sur quelques espaces communaux
- Présence d'espèces sapro-xylophages à enjeu et raréfaction de leurs habitats (arbres morts)
- Massifs communaux dépendants d'un entretien régulier

*La gestion écologique des milieux repose sur des pratiques qui concilient l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles. Le déploiement de ce principe de gestion à la totalité de l'espace communal permettra la création de zones refuges pour la biodiversité, et l'implantation de végétaux moins gourmands en eaux et plus adaptés aux conditions locales.*

### Objectifs globaux :

- Généraliser les pratiques de gestion différenciée à l'intégralité des espaces communaux (fréquence et hauteur de fauche, arrosage)
- Améliorer la biodiversité ordinaire et remarquable des parcelles communales

### Objectifs opérationnels :

- Appliquer des principes de gestion différenciée à tous les espaces
- Préserver des espèces à enjeu par la création de zones refuges
- Sensibiliser les citoyens par des communications ciblées



#### Acteurs concernés

Commune, agents municipaux, prestataires en charge de l'entretien des milieux



#### Zones concernées

Parcelles communales



### Exemples d'actions réalisables :

- Établissement d'un plan de gestion des espaces communaux
- Conservation, sécurisation et cartographie des arbres morts
- Mise en place d'un programme de fleurissement de la commune favorable à l'environnement (espèces locales, non envahissantes, mellifères et peu gourmandes en eau ; arrêt du paillage géotextile...)

## 2.6 FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

### Diagnostic :

- Pas d'offre de formations sur la gestion écologique des milieux auprès du personnel en charge de l'entretien des espaces communaux
- Développement d'Espèces Exotiques Envahissantes sur les espaces gérés par la commune

*La gestion des espaces communaux est confiée aux services internes de la mairie mais également, en fonction des missions, à des prestataires extérieurs. Par manque de formation, le choix de certaines pratiques ou de leur temporalité peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité. Pour assurer une gestion plus écologique des milieux, il est nécessaire que toute personne en charge de leur entretien soit formée et prenne conscience de l'impact de ses pratiques, en particulier pour le contrôle de certaines espèces exotiques envahissantes.*

### Objectifs globaux :

- Faire évoluer les pratiques de gestion du personnel en charge de l'entretien des espaces communaux en faveur de la biodiversité
- Favoriser la prise de conscience des publics cibles à l'impact de leurs pratiques sur l'environnement

### Objectif opérationnel :

- Former tous les acteurs en charge de l'entretien des espaces communaux aux pratiques de gestion respectueuses de l'environnement



#### Acteurs concernés

Commune, agglomération, agents municipaux, prestataires en charge de l'entretien des milieux



#### Zones concernées

-



### Exemples d'actions réalisables :

- Formation d'un public cible à la gestion et aux risques liés aux Espèces Exotiques Envahissantes
- Sensibilisation du personnel en charge de la gestion des espaces communaux à la gestion différenciée

## 2.7 PRÉSERVER LES ESPACES, LES HABITATS ET LES ESPÈCES À ENJEUX DE LA COMMUNE

### Diagnostic :

- Présence d'espèces et d'habitats remarquables sur la commune
- Commune propriétaire d'espaces naturels à enjeux
- Réseau hydrographique dense participant à la richesse écologique du territoire
- Nombreux sites d'écrasement d'espèces animales

*Le territoire de Villeneuve-sur-Lot présente une biodiversité ordinaire et remarquable, qu'il est nécessaire de conserver. La commune a la responsabilité de participer à leur préservation mais aussi de s'assurer que ces enjeux soient pris en compte dans les politiques publiques.*

### Objectifs globaux :

- Mettre en place des mesures de préservation spécifiques à certaines espèces d'intérêt et à leurs habitats
- Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans les politiques publiques

### Objectifs opérationnels :

- Prise en compte des espèces et des habitats dans les politiques publiques (entretien des bâtiments, documents d'urbanisme)
- Maintenir les cours d'eau et les milieux associés (berges, ripisylve) dans un bon état écologique
- Développer des programmes d'actions pour concilier agriculture et biodiversité
- Soutenir des plans de protection d'espèces à fort intérêt de conservation



### Acteurs concernés

Commune,  
agglomération,  
agriculteurs, riverains



### Zones concernées

Quartiers : Bastide, St-Étienne, Le Rooy,  
St-Sulpice, Marot-Massanès, Eysses, St-Cyr,  
Les Fontanelles, Courbiac, Ste-Radegonde-  
Monmarès, Soubirous (Annexe 9)



### Exemples d'actions réalisables :

- Conservation des gîtes pour la faune (hirondelles, chiroptères, rapaces nocturnes) lors des opérations de réhabilitation des bâtiments communaux
- Installation de panneaux routiers proches des sites d'écrasement pour signaler la traversée d'espèces
- Informer et sensibiliser les riverains sur l'entretien des fossés
- Mise à disposition, dans les exploitations agricoles du territoire, de nichoirs à rapaces nocturnes afin de lutter contre la prolifération de rongeurs

## V. Implication citoyenne

### 1. La communication autour du projet

Afin d'impliquer le plus largement possible les citoyens autour de l'ABC de Villeneuve-sur-Lot, une communication spécifique au projet, basée sur l'utilisation d'outils et de canaux variés, a été mise en place par le CPIE et relayée par les services de la commune.

#### 1.1. Les outils de communication

##### a) Des outils d'aide à la détermination et à la préservation de la biodiversité

L'amélioration des connaissances sur la biodiversité de Villeneuve-sur-Lot repose en partie sur la transmission d'observations de la part des habitants. Pour faciliter ceci, des outils d'aide à l'identification et à la construction de dispositifs d'accueil de la faune et de la flore locale ont été déployés (fiches de comptage, fiches espèces, clés de détermination, plans de construction de nichoirs...). Certains ont également été conçus pour des publics cibles, comme le cahier des petits explorateurs de la biodiversité (Figure 67) créé pour permettre aux enfants de participer au projet de manière ludique.

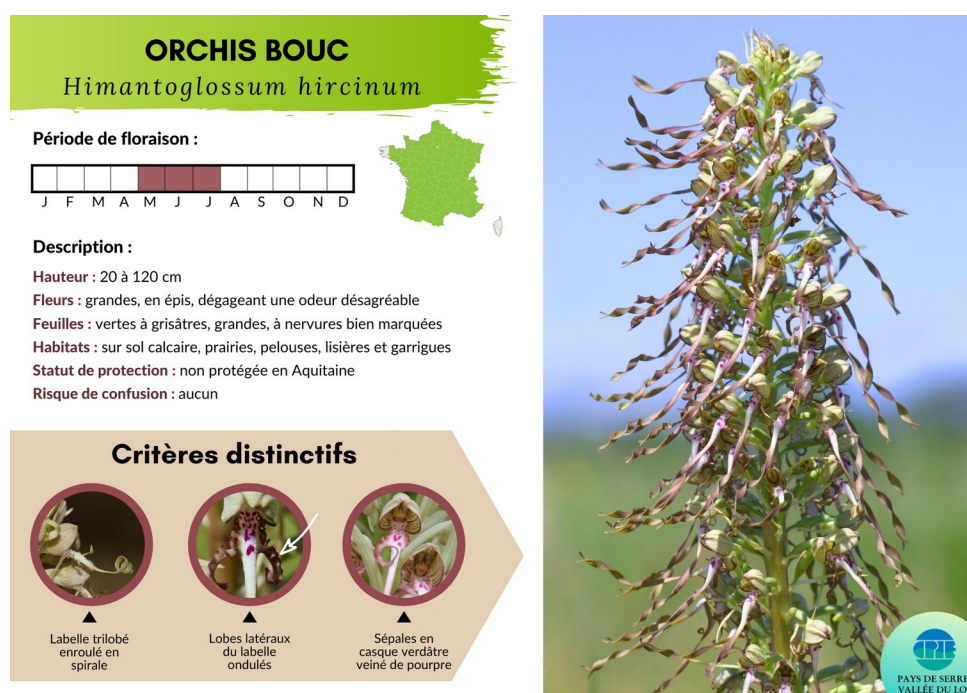


Figure 66 : Fiche espèce réalisée par le CPIE 47 pour faciliter l'identification des orchidées

Ces outils ont pour la plupart été créés en interne par le CPIE 47 dans le cadre du projet.

L'ABC de Villeneuve-sur-Lot a aussi bénéficié d'un soutien de ses partenaires locaux, qui ont également mis à disposition leurs outils.

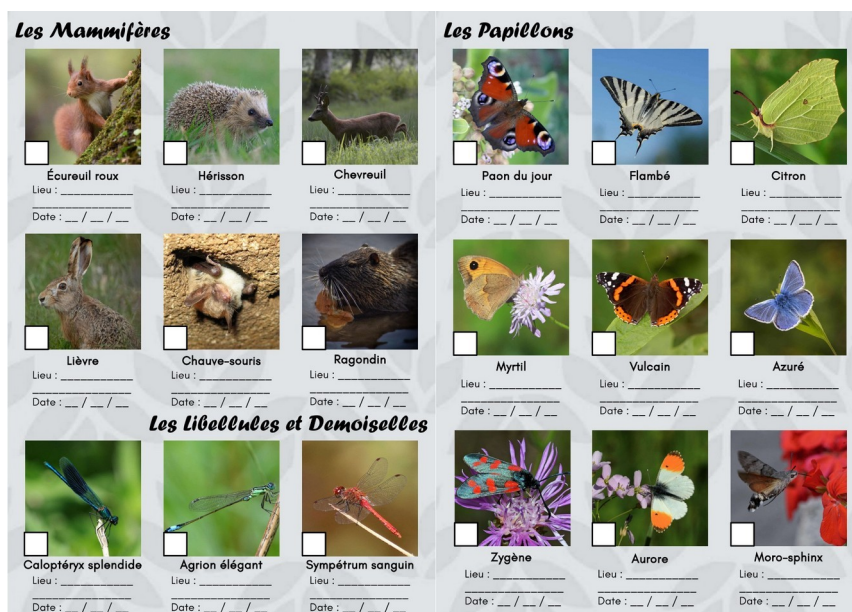


Figure 67 : cahier des petits explorateurs de la biodiversité conçu par le CPIE47

#### b) Un site internet et une application dédiée à l'ABC

Aujourd'hui, l'utilisation de plateformes numériques est devenue indispensable pour permettre de favoriser l'accès de tous aux informations liées à la biodiversité. Dans ce cadre, la municipalité et le CPIE 47 ont fait le choix de regrouper sur des interfaces claires et identifiables, servant également de vitrine pour le projet, toutes les ressources destinées à l'observation, à la détermination et à la préservation de la faune et de la flore. Les structures ont ainsi développé spécialement pour le projet, un site internet dédié à l'ABC de Villeneuve-sur-Lot ([www.abcvilleneuve.fr](http://www.abcvilleneuve.fr)), ainsi qu'une application de recueil de données (ABC Villeneuve) (Figure 68). Depuis sa mise en ligne, l'application a été téléchargée plus de 50 fois, et le site totalise une moyenne de 150 visites chaque mois sur la dernière année écoulée.

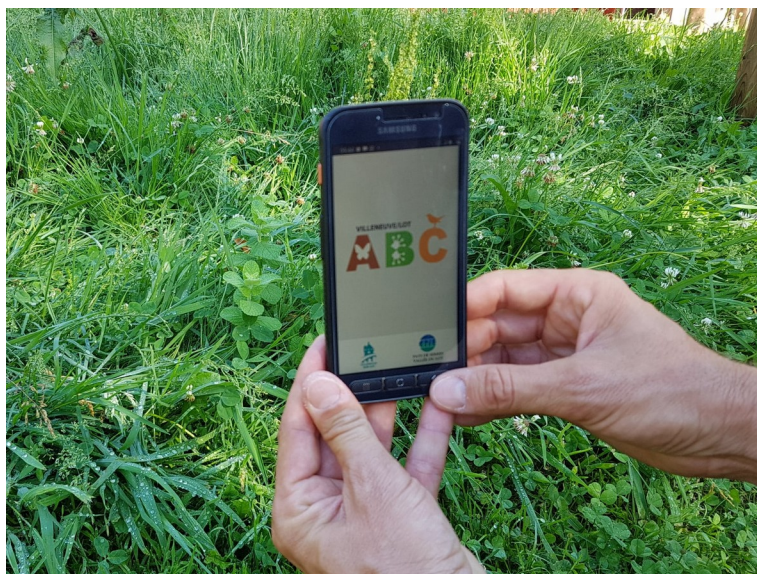


Figure 68 : Application ABC Villeneuve disponible sous Android

## 1.2. Les médias utilisés

Les informations autour du projet sont diffusées à travers plusieurs canaux, permettant de toucher un large public.

Une partie de la communication est assurée par les opérateurs du projet qui relaient les informations sur leurs newsletters, réseaux sociaux et sites internet respectifs.

Certains outils de communication ont été créés spécialement pour l'ABC. Parmi ceux-ci, 4 vidéos de présentation du projet et de ses actions phares ont été réalisées et totalisent plus de 9200 vues sur les différentes plateformes de visionnage. Des bulletins dédiés à l'ABC (3 documents pour les 3 années de projet) ont été conçus et distribués dans l'ensemble des boîtes-aux-lettres des 22 000 Villeneuvois (Figure 69), pour les informer des avancées du projet. Pour pérenniser la mobilisation citoyenne au-delà de l'ABC, une lettre d'information mensuelle sur la biodiversité de Villeneuve-sur-Lot, a été mise en place en 2022, et est actuellement envoyée à 330 inscrits.

Les actualités de l'ABC ont aussi été relayées par la presse écrite (La Dépêche, Sud Ouest, Quidam Hebdo) et audio-visuelle (France 3, Radio 4, Radio bulle) à l'échelle départementale et régionale.



Figure 69 : Bulletin ABC n°2

## En Bref ...

- Des publications et outils produits dans le cadre du projet et adaptés pour tout âge
- 251 publications réalisées dans le cadre de l'ABC de Villeneuve-sur-Lot
- Plus de 22 000 personnes touchées par ces communications

### 1.3. La sensibilisation citoyenne

L'implication des citoyens est essentielle dans un projet d'ABC, dont l'un des principaux objectifs est d'aboutir à une vision partagée de tous les acteurs d'un territoire sur les questions liées à la biodiversité. La volonté de l'ABC de Villeneuve-sur-Lot est ainsi de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux à l'occasion de temps d'animation et de sensibilisation variés.

#### a) Les formations

Dans l'objectif d'impliquer un maximum d'acteurs dans la réalisation de l'ABC, il est primordial d'intégrer à la démarche ceux situés en première ligne face aux interrogations des citoyens. Les agents et les élus de la commune, mais aussi ceux de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, ont été associés à l'ABC dès son lancement (réunion d'information), et ont bénéficié de quatre sessions de formation, organisées par le CPIE 47, sur la biodiversité locale.

Ces différents temps de rencontres ont notamment permis de fournir aux personnes à l'interface directe avec le public, tels que les agents assermentés de la brigade environnement, ou encore les services en charge de l'entretien et de la gestion des espaces communaux, d'obtenir les connaissances clés pour répondre aux différentes sollicitations du public (espèces exotiques envahissantes, pollinisateurs, plantes sauvages des rues...). Au-delà de cet aspect, ces temps de formation ont surtout été l'occasion de faire prendre conscience à chacun de l'impact des pratiques de gestion communale sur la biodiversité, pour impulser des changements dans les manières d'opérer.



Figure 70 : Formation biodiversité de la brigade environnement



## b) Les animations de sensibilisation

- Le grand public : 40 rendez-vous et 2039 participants

La mobilisation citoyenne fait figure de proue de ce projet d'ABC. Déjà sollicités pour la transmission de leurs observations, les Villeneuvois ont également été invités à participer aux actions de sensibilisation proposées tout au long du projet. A destination d'un large public, ces animations ont pour objectifs de sensibiliser les participants à la biodiversité qui les entoure, et de leur faire comprendre comment la préserver à leur échelle. Ce sont également des temps de rencontres et d'échanges importants avec les citoyens pour lever les craintes qui peuvent exister vis-à-vis de certaines pratiques (extinctions lumineuses, fauche tardive) ou espèces (chauves-souris, reptiles...). Pour cela, des animations thématiques ont été réalisées par le CPIE 47, et largement plébiscitées par le public.



Figure 71 : Animation d'un stand sur les pollinisateurs dans le cadre de la fête du miel organisée par la commune de Villeneuve-sur-Lot

40 rendez-vous aux sujets variés ont ainsi été proposés régulièrement au cours du projet (sortie nature, conception de nichoirs, tenue de stand d'information et de recueil de données...), réunissant 2039 personnes.

## **Zoom sur : Événement de clôture de l'ABC**



► L'ABC a été clôturé par un temps festif, ouvert à tous et réunissant tous les partenaires du projet.

*Figure 72 : Balade paysage et nature proposée par le CPIE 47 et le service Pays d'Art et d'Histoire dans le cadre de l'événement de clôture de l'ABC : la fête de la biodiversité*

La fête de la biodiversité a réuni près de 300 personnes parmi lesquelles les contributeurs de l'ABC, venus prendre connaissance des résultats finaux du projet.

Temps de restitution, stands, animations thématiques, conférences et ateliers se sont succédés tout au long de la journée. Un moment privilégié, également adressé aux élus des autres communes Lot-et-Garonnaises, pour que chacun puisse s'approprier le dispositif ABC et prendre conscience des utilisations possibles de cet outil. L'événement, estampillé "Rendez-vous de la Biodiversité" par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, a pour vocation de devenir une manifestation récurrente sur la biodiversité à Villeneuve-sur-Lot.

- Les scolaires : 57 animations et 1235 élèves sensibilisés

L'avenir des territoires réside aussi en la jeunesse, c'est pourquoi la sensibilisation aux enjeux liés à la biodiversité est importante dès le plus jeune âge. L'ABC de Villeneuve-sur-Lot met ainsi l'accent sur la mobilisation des élèves Villeneuvois, avec la réalisation d'animations auprès d'un public scolaire allant du primaire jusqu'à la troisième année post-bac. Ce travail comprend notamment des parcours scolaires de cinq séances à destination des classes de cycle 2 et 3, développés par le CPIE 47 spécialement pour le projet, sur le thème de la biodiversité à l'école. Pour impliquer les enfants dans l'application de mesures concrètes en faveur de l'environnement, plusieurs chantiers participatifs de plantation d'arbres et de haies champêtres ont été organisés dans les écoles ou sur les espaces communaux. Ainsi, plus de 250 arbres et arbustes ont été plantés par des écoliers.



Figure 73 : Plantation de 40m de haie champêtre avec les élèves de l'école primaire Marguerite Brouillet

Le projet a mobilisé un public scolaire bien au-delà du territoire communal, puisqu'il a contribué à la formation d'élèves en troisième année post-bac du Bachelor Gestion et Valorisation Naturaliste de Toulouse. Ceux-ci ont contribué à l'amélioration des connaissances de la faune et de la flore de Villeneuve-sur-Lot, en réalisant des inventaires naturalistes sur une parcelle de la commune.



Figure 74 : Restitution auprès des services de la ville, du stage naturaliste réalisé par les élèves du bachelor « Gestion et Valorisation Naturaliste » de Toulouse

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
1 boulevard de la République – 47300 Villeneuve-sur-Lot  
05 53 36 73 34 – [contact@cpie47.fr](mailto:contact@cpie47.fr) – [www.cpie47.fr](http://www.cpie47.fr)

57 animations à destination des écoles a ainsi permis la sensibilisation de 1235 élèves et de leurs accompagnateurs.

- Les publics spécifiques

Rendre les informations liées à la biodiversité accessibles à tous est l'un des objectifs phare de l'ABC de Villeneuve-sur-Lot. Afin de mobiliser d'autres types de publics souvent laissés en marge des actions en faveur de la biodiversité, plusieurs rendez-vous ont été proposés durant ce projet. Une animation traduite en langue des signes française par une interprète a ainsi permis à un public sourd et malentendant de découvrir la biodiversité locale, et un travail de sensibilisation et d'accompagnement auprès d'un public carcéral a été initié. Les élèves détenus du centre de détention d'Eysses ont ainsi pu bénéficier de 4 séances pour découvrir la faune et la flore locale ainsi que les méthodes pour favoriser la biodiversité sur les espaces verts de la prison. Le travail de proximité avec ce public a permis une meilleure appropriation du projet par les prévenus qui se sont mobilisés pour réaliser des dispositifs d'accueil de la biodiversité, installés ensuite au sein du centre de détention mais également dans divers endroits de la commune.



Figure 75 : Animation biodiversité traduite en langue française signée

### c) Les sciences participatives

Les sciences participatives permettent aux citoyens de participer à leur échelle au recensement de la biodiversité, et sont un puissant levier pour les impliquer dans les projets en faveur de l'environnement. Ces dispositifs ont donc été utilisés tout au long du projet d'ABC.

- Les Observatoires Locaux de la Biodiversité

L'ABC de Villeneuve-sur-Lot s'appuie sur plusieurs programmes de sciences participatives et notamment sur les Observatoires Locaux de la Biodiversité (OLB), démarche du réseau national des CPIE relayée localement par le CPIE 47. Ces dispositifs ciblent la transmission de contributions sur des espèces à enjeux (amphibiens, reptiles, orchidées sauvages...) et accompagnent les citoyens à la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité. C'est le cas par exemple de l'OLB "Un carré pour la biodiversité", consistant à gérer de manière différenciée des espaces de nature (une seule fauche à la fin de l'été), et à observer les espèces végétales et animales qui s'y développent. Ces zones de nature en ville ont également été adoptées par la commune. 6 espaces verts de centre-ville se sont ainsi vus dotés de carrés pour la biodiversité, représentant une surface d'environ 600m<sup>2</sup>. Un inventaire de la flore et des pollinisateurs, (en particulier des papillons), y est réalisé chaque année par le CPIE 47, pour suivre les changements qui s'opèrent sur les carrés. Afin de sensibiliser les Villeneuvois à la démarche, les carrés sont accompagnés de panneaux didactiques expliquant le dispositif, complétés par plusieurs animations pour découvrir ces espaces de refuge en ville.



Figure 76 : Carré pour la biodiversité installé sur un boulevard de la commune

- Dynamisation de la mobilisation citoyenne

Afin de dynamiser la mobilisation citoyenne, et de s'assurer que les citoyens continuent de contribuer tout au long du projet, des temps spécifiques dédiés au comptage d'espèces ont été organisés. Ces événements ont été programmés dans le cadre de l'ABC (ex : week-end de comptage des papillons des jardins), ou s'adossent à des événements déjà existants tel que le weekend national

de comptage des oiseaux des jardins. En parallèle, des défis et des avis de recherche ciblant des espèces ou groupes d'espèces, ont également été diffusés tout au long du projet.



Figure 77 : Outil de mobilisation citoyenne "Avez-vous vu ?"

### En Bref ...

- 91 élus et agents techniques de la commune et de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois formés aux enjeux locaux de la biodiversité
- 106 rendez-vous proposés à un public très varié
- 3401 personnes ayant assistés aux différents événements organisés dans le cadre de l'ABC

La crise du Covid-19 a principalement eu des répercussions sur le programme d'animations. Pour maintenir la mobilisation, le CPIE 47 a proposé des rendez-vous (dématérialisés) réguliers de sciences participatives autour de la faune et de la flore des jardins. Pour l'occasion, des fiches de comptage ludiques ont été créées et diffusées (Figure 78). Ces dispositifs ont permis de maintenir la sensibilisation du public et ont été l'occasion d'échanger avec de nouveaux contributeurs.

# Flore du jardin

NOM, PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
ADRESSE DU JARDIN : \_\_\_\_\_  
COMMUNE : \_\_\_\_\_  
MAIL : \_\_\_\_\_

Acte  
1

COUCOU	LAMIER POURPRE	PÂQUERETTE	FICAIRE
ACHILÉE MILLEFEUILLE	VÉRONIQUE PETIT CHÊNE	MOURON DES OISEAUX	PLANTAIN LANCÉOLÉ
GÉRANIUM MOU	CAPSELLE BOURSE À PASTEUR	SÉNEÇON COMMUN	LUZERNE D'ARABIE

Observatoire Local de la Biodiversité  
CPIE  
PAYS DE SERRES VALLÉE DU LOT

Figure 78 : Fiche de comptage de la flore des jardins conçue par le CPIE47 dans le cadre de l'adaptation des animations à la crise sanitaire de la COVID-19

## VI. Conclusion et mise en pratique future de l'outil ABC

L'Atlas de la Biodiversité Communale de Villeneuve-sur-Lot est un projet de territoire dont la réalisation sur trois années a impulsé de nombreuses concrétisations en faveur de l'environnement. Créé et réalisé en co-construction avec le CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot, il a notamment permis d'améliorer considérablement les connaissances concernant la biodiversité du territoire mais aussi plus largement à l'échelle régionale. Avec plus de 15 179 données engrangées pendant le projet et près de 200 contributeurs mobilisés, l'ABC donne une vision fine des espèces floristiques (430 espèces) et faunistiques (640 espèces) présentes ainsi que des milieux qui composent la commune (36 habitats). Parmi ceux-ci, certains revêtent une importance particulière pour le territoire et doivent bénéficier de mesures de conservation. Au-delà d'un simple catalogue d'espèces et d'habitats, le socle de connaissance acquis lors de cet ABC a permis de mettre en exergue les enjeux

liés à la biodiversité locale, mais surtout d'identifier les leviers d'actions possibles pour conserver ou améliorer l'existant. L'implication de la diversité des acteurs du territoire autour de cette démarche a impulsé la création d'une synergie locale, pour permettre à tous de comprendre les enjeux et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la biodiversité communale. Le travail reste à poursuivre, mais de nombreuses initiatives (privées ou publiques) ont déjà vu le jour et sont le point de départ pour le développement de nouveaux programmes d'action. Parmi les exemples concrets de réalisations, les agents en charge de l'entretien des espaces communaux ont d'ores et déjà adopté des pratiques de gestion différenciée des milieux qu'ils tendent à déployer plus largement. La commune s'est également engagée dans un programme de revégétalisation plus écologiques de la ville (plantations de haies et de bosquets, renaturation des massifs avec des espèces locales ...).

La démarche ABC a fortement été valorisée auprès du public et des partenaires locaux, mais aussi auprès des élus départementaux et en particulier ceux des communes composant la Communauté d'Agglomération du Grand Villennois (CAGV). L'objectif de ce travail de proximité avec ces communes est d'entraîner d'autres municipalités dans la réalisation d'un ABC, pour donner une cohérence à plus large échelle aux actions déployées à Villeneuve-sur-Lot.

Dans la continuité et la poursuite du travail réalisé pour cet ABC, la ville de Villeneuve-sur-Lot s'est engagée auprès de l'Office Français de la Biodiversité dans une démarche de progrès en faveur de l'environnement : les Territoires Engagés pour la Nature (TEN). Grâce aux initiatives qui ont émergé durant cet ABC, et à la qualité des lignes directrices que s'est fixée la commune, Villeneuve-sur-Lot vient ponctuer la fin de son Atlas de Biodiversité par l'obtention du label TEN, et devient le premier Territoire Engagé pour la Nature de Lot-et-Garonne.

### ***Des initiatives déployées grâce au projet d'ABC ...***

- *Partenariat avec la maison d'arrêt d'Eysses pour la fourniture de nichoirs (chauves-souris, passereaux) et d'hôtels à insectes disposés dans divers endroits de la commune*
- *Mise en place d'actions de gestion différenciées*
- *Déploiement du permis de végétaliser pour renaturer le cœur de ville*
- *Installation de nichoirs dans un objectif de lutte biologique contre certaines espèces : moustiques, chenilles processionnaires du pin*
- *Lutte contre les îlots de chaleur : objectifs de 500 arbres plantés en cœur de ville d'ici 2026*
- *Obtention du label APICITÉ en reconnaissance des actions de la commune en faveur des abeilles et des pollinisateurs*
- *Obtention du label TEN et inscription dans une démarche de progrès en faveur de l'environnement*



## VII. Bibliographie

Atlas des paysages de Lot-et-Garonne, 2005. Collines de Guyenne [2021/05/20]  
<https://atlaspaysages.lotetgaronne.fr/spip.php?rubrique32>

Atlas des paysages de Lot-et-Garonne, 2005. Pays de Serres [2021/05/20]  
<https://atlaspaysages.lotetgaronne.fr/spip.php?rubrique16>

Atlas des paysages de Lot-et-Garonne, 2005. Vallée du Lot [2021/05/20]  
<https://atlaspaysages.lotetgaronne.fr/spip.php?rubrique31>

Barbault, Robert. « Biodiversité, écologie et sociétés », *Écologie & politique*, vol. 30, no. 1, 2005, pp. 27-40. (2005).

Barnosky, A. D. et al.. Has the Earth's sixth mass extinction already arrived? *Nature* 471, 51–57 (2011).

Barrioz M. et Miaud C. 2016. Protocoles de suivi des populations d'amphibiens de France, POPAmphibien. Société Herpétologique de France.

Ceballos, G. et al.. Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction. *Sci. Adv.* 1, e1400253 (2015).

Ceballos, Gerardo, Paul Ehrlich, et Rodolfo Dirzo. 2017. « Biological annihilation via the ongoing sixth mass extinction signaled by vertebrate population losses and declines ». *Proceedings of the National Academy of Sciences* 114 (juillet): 201704949.  
<https://doi.org/10.1073/pnas.1704949114>.

Delassus, Loïc. 2015. Guide de terrain pour la réalisation des relevés phyto-sociologiques. CBNB. Brest. <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/347379/guide-de-terrain-pour-la-realisation-des-relevés-phyto-sociologiques>.

DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL (1992). Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. 66p.

ILE SAS, 2005a. Revision of descriptions of terrestrial habitats. Institute of Landscape Ecology Slovak Academy of Sciences.

Langlois D. et GILG O. 2007. Méthode de suivi des milieux ouverts par les Rhopalocères dans les Réserves Naturelles de France. Réserves Naturelles de France.

Lourdais O. et Miaud C. 2016. Protocoles de suivi des populations de reptiles de France, « POPReptile 2 : Suivis temporels ». Société Herpétologique de France – version 2020.

Notice explicative, Carte géol. France (1/50 (00), feuille Villeneuve- sur-Lot (878). Orléans : BRGM, 56 p. Carte géologique par J.·P. Capdeville, A. Turq.

<http://ficheinfoterre.brgm.fr/Notices/0878N.pdf>

Paquin, Maxime, Justine Roulot, et Philippe Lévêque. 2014. « S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire - GUIDE ABC ».

Payne, J. L., Bush, A. M., Heim, N. A., Knope, M. L. & McCauley, D. J. Ecological selectivity of the emerging mass extinction in the oceans. *Science* 353, 1284–1286 (2016).

Stoetzel A. 2015. Etude des Chiroptères de la Réserve naturelle nationale de Chalmessin. Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. 23 p

Suivi temporel des Libellules STELI. SFO, OPIE, CEN Nord Pas-de-Calais et MNHN- SFO & MNHN, 2011. 5 p

Tanguy, A. & Gourdain, P. 2011. Guide méthodologique pour les inventaires faunistiques des espèces métropolitaines terrestres (volet 2) – Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC). MNHN – MEDDTL. 195 p.

## VIII. Annexes

### Annexe 1: Liste des espèces végétales de la commune de Villeneuve-sur-Lot

Code UICN : Ex (éteinte), EN (éteinte à l'état sauvage), CR (en danger critique), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi-menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NE (non évaluée), EEE (espèce exotique envahissante)

Nom latin	Nom vernaculaire	Date dernière obs	Enjeu de conservation	ZNIEFF	Liste Rouge UICN France	Liste Rouge Régionale	PNA	Statut protection France		Directive Habitats	
								Article 2	Article 3	Annexe II	Annexe IV
Acer campestre	Érable champêtre	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Acer monspessulanum	Érable de Montpellier	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Acer negundo	Érable negundo	2019	EEE	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	2016	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Achillea millefolium	Achillée millefeuille	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Adiantum capillus-veneris	Capillaire	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Aegonychon purpureoaeulea	Thé d'Europe	2011	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	2019	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Aethusa cynapium	Petite ciguë	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Agrimonia eupatoria	Aigremoine eupatoire	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Agrimonia procera	Aigremoine élevée	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Agrostis canina	Agrostide canine	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Agrostis stolonifera	Agrostide blanche	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ajuga reptans	Bugle rampante	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Alisma lanceolatum	Plantain d'eau à feuilles lancéolées	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Alliaria petiolata	Alliaire officinale	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Allium ampeloprasum	Ail faux poireau	2020	Faible	-	NA	NT	-	-	-	-	-
Allium polyanthum	Ail à fleurs nombreuses	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Allium vineale	Ail des vignes	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Alopecurus pratensis	Vulpin des prés	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Amaranthus retroflexus	Amaranthe réfléchie	2021	EEEpotentielle	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Ambrosia artemisiifolia	Ambroisie à feuilles d'armoise	2020	EEE	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Anacamptis laxiflora	Orchis à fleurs lâches	2022	Faible	-	LC	NT	-	-	-	-	-
Anacamptis morio	Orchis bouffon	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Andryala integrifolia	Andryale à feuilles entières	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Anemone hortensis pavonina	Anémone écarlate	2021	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Angelica sylvestris	Angélique des bois	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Anisantha sterilis	Brome stérile	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Anthemis arvensis	Anthémis des champs	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Anthericum ramosum	Phalangère ramifiée	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Anthriscus cerefolium	Cerfeuil commun	2020	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Anthriscus sylvestris	Cerfeuil sauvage	2013	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Anthyllis vulneraria	Anthyllide vulnéraire	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Arabidopsis thaliana	Arabette des dames	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Arctium lappa	Bardane commune	2016	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Arrhenatherum elatius	Fromental	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Artemisia vulgaris	Armoise commune	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Arum italicum	Arum d'Italie	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Arum maculatum	Arum tacheté	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Arundo donax	Canne de Provence	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Asparagus acutifolius	Asperge à feuilles aiguës	2020	Faible	-	LC	NT	-	-	-	-	-
Avena fatua	Folle-avoine	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Avenella flexuosa	Canche flexueuse	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

<i>Ballota nigra</i>	Ballote noire	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Bellevalia romana</i>	Jacinthe romaine	2010	Modéré	-	NT	VU	-	-	-	-	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau blanc	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Bituminaria bituminosa</i>	Psoralée à odeur de bitume	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Blackstonia perfoliata</i>	Blackstonie perfoliée	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache officinale	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	2020	-	-	DD	non listé	-	-	-	-	-
<i>Briza media</i>	Amourette commune	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Bromopsis erecta</i>	Brome érigé	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Bromus racemosus</i>	Brome à grappes	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	2013	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre à papillons	2021	EEE	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis commun	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Campanula glomerata</i>	Campanule agglomérée	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Campanula rapunculoides</i>	Campanule fausse-raiponce	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Campanula rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes	2005	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Carex otrubae</i>	Laïche cuivrée	2016	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Carex pendula</i>	Laïche à épis pendants	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Carex sylvatica</i>	Laïche des bois	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Carthamus mitissimus</i>	Cardoncelle molle	2020	Modéré	-	LC	LC	-	protégé en Aquitaine	-	-	-
<i>Carum carvi</i>	Cumin des prés	2021	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier commun	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Catananche caerulea</i>	Cupidone bleue	2022	Modéré	-	LC	NT	-	protégé en Aquitaine	-	-	-
<i>Cedrus atlantica</i>	Cèdre de l'Atlas	2020	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
<i>Cedrus libani</i>	Cèdre du Liban	2019	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
<i>Centaurea decipiens subsp. Debeauxii</i>	Centaurée de Debeaux	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire	2020	-	-	DD	DD	-	-	-	-	-
<i>Centaureum erythraea</i>	Erythrée petite centaurée	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Centranthus ruber</i>	Centranthe rouge	2011	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Cephalanthera longifolia</i>	Céphalanthère à longues feuilles	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rouge	2022	Modéré	-	LC	LC	-	protégé en Aquitaine	-	-	-
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraïste des fontaines	2016	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Cercis siliquastrum</i>	Arbre de Judée	2017	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée sauvage	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse d'Angleterre	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite sauvage	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Clinopodium nepeta subsp. Sylvaticum</i>	Sarriette des bois	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Clinopodium nepeta var. Glandulosum</i>		2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

Colchicum autumnale	Colchique d'automne	2006	Modéré	x	LC	NT	-	protégé en Aquitaine	-	-	-
Convolvulus arvensis	Liseron des champs	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Convolvulus sepium	Liseron des haies	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Coriaria myrtifolia	Corroyère à feuilles de myrte	2021	-	x	LC	LC	-	-	-	-	-
Comus sanguinea	Cornouiller sanguin	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Cortaderia selloana	Herbe de la pampa	2020	EEE	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Corylus avellana	Noisetier	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Crataegus germanica	Néflier commun	2013	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Crepis capillaris	Crépide à tiges capillaires	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Crepis sancta	Herbe rousse	2021	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Crepis vesicaria	Crépide à vésicules	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Cruciata laevipes	Gaillet croissette	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Cyclamen hederifolium	Cyclamen à feuilles de lierre	2020	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Cymbalaria muralis	Cymbalaire des murs	2021	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Cynodon dactylon	Gros chiendent	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Cynosurus cristatus	Crételle	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Cyperus esculentus	Souchet comestible	2021	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Cyperus longus	Souchet allongé	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Dactylis glomerata	Dactyle	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Dactylis glomerata subsp. Glomerata	Pied-de-poule	2016	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Dactylorhiza fuchsii	Orchis de Fuchs	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Datura stramonium	Datura officinal	2020	EEE potentielle	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Daucus carota	Carotte sauvage	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Deschampsia cespitosa	Canche cespiteuse	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Dianthus armeria	Oeillet améria	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Digitalis purpurea	Digitale pourpre	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Digitaria ischaemum	Digitaire couchée	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Digitaria sanguinalis	Digitaire sanguine	2018	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Dioscorea communis	Tamier commun	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Diospyros kaki	Plaqueminier kaki	2013	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Dipsacus fullonum	Cardère sauvage	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Echium vulgare	Vipérine	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Elymus caninus	Chiendent des chiens	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Elytrigia repens	Chiendent rampant	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Epilobium tetragonum	Épilobe à tiges carrées	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Epipactis microphylla	Épipactis à petites feuilles	2010	Modéré	x	LC	NT	-	protégé en Aquitaine	-	-	-
Epipactis mulleri	Épipactis de Müller	2022	-	x	LC	LC	-	-	-	-	-
Equisetum arvense	Prêle des champs	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Equisetum telmateia	Grande prêle	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Erigeron canadensis	Vergerette du Canada	2021	EEE potentielle	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Erodium cicutarium	Bec-de-grue à feuilles de ciguë	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Erodium moschatum	Bec-de-grue musqué	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ervilia hirsuta	Vesce hérissée	2016	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Eryngium campestre	Panicaut champêtre	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Euonymus europaeus	Fusain d'Europe	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Euphorbia helioscopia	Euphorbe réveille-matin	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Festuca ovina	Fétuque des moutons	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Festuca rubra	Fétuque rouge	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ficaria verna	Ficaire fausse renoncule	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ficus carica	Figuier	2020	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Fragaria vesca	Fraisier des bois	2009	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Frangula alnus	Bourdaïne	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Fraxinus excelsior	Frêne commun	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Fritillaria meleagris	Fritillaire pintade	2021	Très fort	x	LC	NT	-	protégé en Aquitaine	protection nationale	-	-
Fumaria officinalis	Fumeterre officinale	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

Galium aparine	Gaillet gratteron	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Galium palustre	Gaillet des marais	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Galium verum	Gaillet jaune	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Geranium dissectum	Géranium à feuilles découpées	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Geranium molle	Géranium à feuilles molles	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Geranium robertianum	Géranium Herbe à Robert	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Geranium rotundifolium	Géranium à feuilles rondes	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Geranium sylvaticum	Géranium des bois	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Geum urbanum	Herbe de Saint Benoît	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ginkgo biloba	Ginkgo biloba	2019	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Gladiolus x byzantinus	Glaïeul de Byzance	2010	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Glechoma hederacea	Gléchome lierre terrestre	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Globularia vulgaris	Globulaire commune	2020	Faible	-	LC	NT	-	-	-	-	-
Gymnadenia conopsea	Orchis moucheron	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Hedera helix	Lierre grim pant	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Helleborus foetidus	Hellébore fétide	2021	-	x	LC	LC	-	-	-	-	-
Helminthotheca echioides	Picride fausse vipérine	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Helosciadium nodiflorum	Faux cresson	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Heracleum mantegazzianum	Berce du Caucase	2020	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Himantoglossum hircinum	Orchis bouc	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Hippocrepis comosa	Hippocrévide à toupet	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Hippocrepis emerus	Coronille arbrisseau	2020	Modéré	-	LC	LC	-	protégé en Aquitaine	-	-	-
Holcus lanatus	Houlque laineuse	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Holcus mollis	Houlque molle	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Hordeum murinum	Orge des rats	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Humulus lupulus	Houblon	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Hyacinthoides non-scripta	Jacinthe des bois	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Hypericum androsaemum	Androsème officinal	2020	-	x	LC	LC	-	-	-	-	-
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Hyssopus officinalis	Hysope bleue	2018	Modéré	x	LC	LC	-	protégé en Aquitaine	-	-	-
Ilex aquifolium	Houx	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Impatiens glandulifera	Balsamine de l'Himalaya	2020	EEE	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Inula conyzae	Herbe aux mouches	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Iris foetidissima	Iris fétide	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Iris pseudacorus	Glaïeul des marais	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Jacobaea vulgaris	Sénéçon de Jacob	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Juglans regia	Noyer commun	2017	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Juncus acutiflorus	Jonc à fleurs aiguës	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Juncus effusus	Jonc épars	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Juncus inflexus	Jonc glauque	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Juniperus communis	Genévrier commun	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Knautia arvensis	Scabieuse des champs	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lactuca saligna	Laitue à feuilles de saule	2018	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lactuca serriola	Laitue sauvage	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lagarosiphon major	Élodée crépue	2020	EEE	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Lamium purpureum	Lamier pourpre	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lapsana communis	Lampsane commune	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lathraea clandestina	Lathrée clandestine	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lathyrus linifolius	Gesse des montagnes	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lathyrus nissolia	Gesse de Nissolle	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lathyrus odoratus	Pois de senteur	2020	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Lathyrus pratensis	Gesse des prés	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Laurus nobilis	Laurier-sauce	2021	EEE potentielle	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Lemna minor	Petite lentille d'eau	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lemna minuta	Lentille d'eau minuscule	2020	EEE	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Leucanthemum vulgare	Marguerite commune	2021	-	-	DD	LC	-	-	-	-	-
Ligustrum vulgare	Troène commun	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Limodorum abortivum	Limodore à feuilles avortées	2020	-	x	LC	LC	-	-	-	-	-
Linaria purpurea	Linaire pourpre	2020	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Linum tenuifolium	Lin à feuilles étroites	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Linum usitatissimum subsp. angustifolium	Lin bisannuel	2016	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lipandra polysperma	Chénopode à graines nombreuses	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Listera ovata	Listère à feuilles ovales	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

Lolium perenne	Ray-grass anglais	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Loncomelos pyrenaicus	Omithogale des Pyrénées	2020	-	x	LC	LC	-	-	-	-	-
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lotus comiculatus	Lotier comiculé	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lotus dorycnium	Badasse	2020	-	x	LC	LC	-	-	-	-	-
Luzula campestris	Luzule champêtre	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lychnis flos-cuculi	Lychnis fleur de coucou	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lycopus europaeus	Chanvre d'eau	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lysimachia arvensis	Mouron des champs	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lysimachia foemina	Mouron femelle	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lythrum salicaria	Salicaire commune	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Malva neglecta	Petite Mauve	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Malva parviflora	Mauve à petites fleurs	2019	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Malva sylvestris	Grande mauve	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Matricaria chamomilla	Matricaire camomille	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Medicago arabica	Luzerne d'Arabie	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Medicago lupulina	Luzerne lupuline	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Melica uniflora	Mélique uniflore	2010	-	x	LC	LC	-	-	-	-	-
Melilotus alba	Mélicot blanc	2021	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Melissa officinalis	Mélicie officinale	2019	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Mentha aquatica	Menthe aquatique	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Mentha arvensis	Menthe des champs	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Mentha suaveolens	Menthe à feuilles rondes	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Mercurialis perennis	Mercuriale vivace	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Morus australis	Mûrier à feuilles de platane	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Muscari comosum	Muscari à toupet	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Muscari neglectum	Muscari à grappe	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Myosotis dubia	Myosotis douteux	2016	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Myosotis stricta	Myosotis droit	2020	-	-	LC	DD	-	-	-	-	-
Myriophyllum aquaticum	Myriophylle du Brésil	2020	EEE	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Narcissus pseudonarcissus	Jonquille des bois	2003	Modéré	x	LC	LC	-	-	protection nationale	-	-
Narcissus x medioluteus	Narcisse-bouquet	2006	-	x	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Nasturtium officinale	Cresson de fontaine	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Neotinea ustulata	Orchis brûlé	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Nigella damascena	Nigelle de Damas	2020	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Nuphar lutea	Nénuphar jaune	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Odontites luteus	Odontite jaune	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Oenanthe pimpinelloides	Oenanthe faux boucage	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Oenothera biennis	Onagre bisannuelle	2011	EEE potentielle	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Onobrychis viciifolia	Sainfoin	2020	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Ononis spinosa	Bugrane épineuse	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ophrys apifera	Ophrys abeille	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ophrys aranifera	Ophrys araignée	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ophrys aranifera subsp. Araneola	Ophrys petite araignée	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ophrys insectifera	Ophrys mouche	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ophrys lutea	Ophrys jaune	2005	Modéré	x	LC	LC	-	protégé en Aquitaine	-	-	-
Ophrys occidentalis	Ophrys de Mars	2022	-	x	LC	LC	-	-	-	-	-
Ophrys passionis	Ophrys de la Passion	2019	Modéré	x	LC	LC	-	protégé en Aquitaine	-	-	-
Ophrys scolopax	Ophrys bécasse	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Orchis anthropophora	Orchis homme-pendu	2016	-	x	LC	LC	-	-	-	-	-
Orchis purpurea	Orchis pourpre	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Origanum vulgare	Origan commun	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Omithogalum umbellatum	Omithogale en ombelle	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Oxalis acetosella	Oseille des bois	2020	-	x	LC	LC	-	-	-	-	-
Oxalis comiculata	Oxalis comiculée	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Oxalis pes-caprae	Oxalis des Bermudes	2019	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

Papaver dubium	Coquelicot douteux	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Papaver rhoeas	Coquelicot des champs	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Persicaria lapathifolia	Renouée à feuilles de patience	2012	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Persicaria maculosa	Renouée persicaire	2012	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Petasites pyrenaicus	Pétasite odorant	2013	EEE potentielle	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Phleum nodosum	Fléole bulbeuse	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Phleum pratense	Fléole des prés	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Phyllerea angustifolia	Filaire à feuilles étroites	2019	Modéré	x	LC	VU	-	protégé en Aquitaine	-	-	-
Phytolacca decandra	Raisin d'Amérique	2020	EEE potentielle	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Pilosella officinarum	Épervière piloselle	2020	-	-	LC	DD	-	-	-	-	-
Pinus pinaster	Pin maritime	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Pinus sylvestris	Pin sylvestre	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Plantago major	Grand plantain	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Plantago media	Plantain bâtard	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Platanthera bifolia	Platanthère à deux feuilles	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Platanthera chlorantha	Platanthère à fleurs verdâtres	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Poa annua	Pâturin annuel	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Poa bulbosa	Pâturin bulbeux	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Poa pratensis	Pâturin des prés	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Poa trivialis	Pâturin commun	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Polygala calcarea	Polygale du calcaire	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Polygala vulgaris	Polygale commun	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Polygonatum odoratum	Sceau-de-Salomon odorant	2012	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux	2018	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Populus alba	Peuplier blanc	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Populus nigra	Peuplier noir	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Portulaca oleracea	Porcelane	2018	-	-	LC	DD	-	-	-	-	-
Potentilla erecta	Potentille tormentille	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Potentilla reptans	Potentille rampante	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Potentilla sterilis	Potentille faux-fraisier	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Poterium sanguisorba	Petite pimprenelle	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Primula veris	Primevère officinale	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Prunella laciniata	Brunelle laciniée	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Prunella vulgaris	Brunelle commune	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Prunus avium	Merisier	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Prunus cerasifera	Prunier myrobolan	2020	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Prunus laurocerasus	Laurier-palme	2020	EEE	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Prunus mahaleb	Cerisier de Sainte Lucie	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Prunus persica subsp. nucipersica	Brugnonier	2010	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Prunus spinosa	Prunellier	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Pulicaria dysenterica	Pulicaire dysentérique	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Pulmonaria affinis	Pulmonaire affine	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à longues feuilles	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Pulmonaria officinalis	Pulmonaire officinale	2020	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Pyracantha coccinea	Buisson ardent	2020	EEE potentielle	-	DD	non listé	-	-	-	-	-
Quercus ilex	Chêne vert	2019	-	x	LC	LC	-	-	-	-	-
Quercus petraea	Chêne sessile	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Quercus pubescens	Chêne pubescent	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Quercus robur	Chêne pédonculé	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Quercus rubra	Chêne rouge d'Amérique	2020	EEE potentielle	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Ranunculus acris	Renoncule âcre	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ranunculus parviflorus	Renoncule à petites fleurs	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ranunculus repens	Renoncule rampante	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Reseda luteola	Réséda des teinturiers	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Reynoutria japonica	Renouée du Japon	2020	EEE	-	NA	non listé	-	-	-	-	-



ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

Rhamnus alaternus	Nerprun alaterne	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Rhamnus cathartica	Nerprun purgatif	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Rhaponticum coniferum	Leuzée conifère	2005	Modéré	x	LC	LC	-	protégé en Aquitaine	-	-	-
Rhus typhina	Sumac de Virginie	2013	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	2021	EEE	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Rosa canina	Églantier	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Rubia peregrina	Garance sauvage	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Rubus fruticosus	Ronce commune	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Rumex acetosa	Grande oseille	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Rumex acetosella	Petite oseille	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Rumex conglomeratus	Oseille agglomérée	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Rumex crispus	Oseille crépue	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ruscus aculeatus	Fragon faux-houx	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Salix atrocinerea	Saule roux	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Salix aurita	Saule à oreillettes	2020	Faible	-	LC	NT	-	-	-	-	-
Salix babylonica	Saule pleureur	2019	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Salix caprea	Saule marsault	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Salix cinerea	Saule cendré	2010	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Salix viminalis	Saule des vanniers	2020	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
Salvia pratensis	Sauge des prés	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Salvia verbenaca	Sauge à feuilles de verveine	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Sambucus ebulus	Sureau hièble	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Sambucus nigra	Sureau noir	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Sanguisorba officinalis	Sanguisorbe	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Schedonorus arundinaceus	Fétuque roseau	2016	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Schedonorus pratensis subsp. Pratensis	Fétuque des prés	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Scorzoneroïdes autumnalis	Liondent d'automne	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Scrophularia auriculata	Scrofulaire à oreillettes	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Sedum album	Orpin blanc	2012	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Senecio vulgaris	Séneçon commun	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Serapias lingua	Sérapias langue	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Serapias vomeracea	Sérapias à labelle allongé	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Sherardia arvensis	Rubéole des champs	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Silaum silaus	Cumin des prés	2009	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Silene baccifera	Cucubale à baies	2013	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Silene latifolia	Compagnon blanc	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Silene nutans	Silène penché	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Sinapis arvensis	Moutarde des champs	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Solanum dulcamara	Douce-amère	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Solanum nigrum	Morelle noire	2018	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Sonchus asper	Laiteron épineux	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Sonchus oleraceus	Laiteron maraîcher	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Sorbus domestica	Sorbier domestique	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Sorbus torminalis	Alisier torminal	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Sparganium erectum	Ruban-d'eau	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Spiranthes spiralis	Spiranthe d'automne	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Stachys sylvatica	Épiaire des bois	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Stachys dubia	Stéhéline douteuse	2018	Modéré	x	LC	LC	-	protégé en Aquitaine	-	-	-
Stellaria alsine	Stellaire alsine	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Stellaria holostea	Stellaire holostée	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Stellaria media	Mouron des oiseaux	2022	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Stemurgia lutea	Vendangeuse	2016	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Symphytum officinale	Consoude officinale	2020	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
Symphytum tuberosum	Consoude à tubercules	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Thymus serpyllum</i>	Thym serpolet	2022	-	-	DD	non listé	-	-	-	-	-
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis noueux	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	2019	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle des champs	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Trisetum flavescens</i>	Trisète jaunâtre	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Tulipa agenensis</i>	Tulipe d'Agen	2021	<b>Fort</b>	x	NA	VU	-	-	protection nationale	-	-
<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>Sylvestris</i>	Tulipe sauvage	2016	Faible	-	LC	NT	-	-	-	-	-
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	2020	-	-	LC	DD	-	-	-	-	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Valeriana locusta</i>	Doucette	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Verbascum nigrum</i>	Molène noire	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Verbascum thapsus</i>	Bouillon blanc	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	Mouron aquatique	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Veronica beccabunga</i>	Véronique des ruisseaux	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	2017	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	2022	EEE potentielle	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
<i>Viburnum lantana</i>	Viome lantane	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Viburnum opulus</i>	Viome obier	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Viburnum tinus</i>	Laurier-tin	2020	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
<i>Vicia angustifolia</i>	Vesce à feuilles étroites	2016	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Vicia lutea</i>	Vesce jaune	2010	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Vicia sativa</i>	Vesce commune	2020	-	-	NA	non listé	-	-	-	-	-
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	Dompte-venin	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Viola hirta</i>	Violette hérissée	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois	2021	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivinus	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Viola tricolor</i>	Pensée sauvage	2019	-	-	LC	DD	-	-	-	-	-
<i>Xanthium strumarium</i>	Glouteron	2020	-	-	LC	LC	-	-	-	-	-

## Annexe 2: Liste des espèces d'Oiseaux de la commune de Villeneuve-sur-Lot

Code UICN : Ex (éteinte), EN (éteinte à l'état sauvage), CR (en danger critique), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi-menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NE (non évaluée)

Ardea alba	Grande aigrette	2020	Fort (non nicheur)	-	NT	-	-	X	X
Ardea cinerea	Héron cendré	2022	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Asio otus	Hibou moyen-duc	2022	Notable	-	LC	-	-	X	-
Athene noctua	Chevêche d'Athéna	2022	Notable	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Aythya ferina	Fuligule milouin	2020	Fort (non nicheur)	déterminante à critères	VU	-	-	X	-
Bubulcus ibis	Héron garde-boeufs	2022	Notable	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Buteo buteo	Buse variable	2022	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Cairina moschata f. domestica	Canard de Barbarie	2013	Non évalué	-	Non évalué	-	-	-	-
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	2021	Notable	-	LC	-	-	X	X
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	2022	<b>Fort</b>	-	VU	-	-	X	-
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	2022	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	2021	Notable	-	NT	-	-	X	-
Chloris chloris	Verdier d'Europe	2022	<b>Fort</b>	-	VU	-	-	X	-
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	2021	Notable	-	NA	-	-	X	-
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	2015	Notable	-	LC	-	-	X	X
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	2015	Très fort (non nicheur)	déterminante à critères	NT	-	-	X	X
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	2015	<b>Très fort</b>	déterminante à critères	LC	-	-	X	X
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	2020	<b>Fort</b>	-	VU	-	-	X	-
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	2022	Notable	-	LC	-	-	X	-
Columba livia f. domestica	Pigeon biset domestique	2021	Non applicable	-	NA	-	-	-	-
Columba palumbus	Pigeon ramier	2022	Modéré	-	LC	-	-	-	-
Coracias garrulus	Rollier d'Europe	2017	Non évalué	-	NT	-	-	X	X
Corvus corax	Grand corbeau	2018	Notable	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Corvus corone	Corneille noire	2022	Modéré	-	LC	-	-	-	-
Corvus monedula	Choucas des tours	2021	Modéré	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Cuculus canorus	Coucou gris	2021	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	2022	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Cygnus olor	Cygne tuberculé	2021	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	2021	<b>Fort</b>	-	NT	-	-	X	-
Dendrocopos major	Pic épeiche	2020	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Dendrocopos minor	Pic épeichette	2019	<b>Fort</b>	-	VU	-	-	X	-
Dryocopus martius	Pic noir	2020	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Egretta garzetta	Aigrette garzette	2020	<b>Fort</b>	déterminante à critères	LC	-	-	X	X
Elanus caeruleus	Élanion blanc	2021	<b>Fort</b>	-	VU	-	-	X	X
Emberiza calandra	Bruant proyer	2013	Notable	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Emberiza cia	Bruant fou	2015	Notable	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Emberiza cirius	Bruant zizi	2021	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	2018	<b>Fort</b>	déterminante à critères	EN	-	-	X	-
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	2022	Modéré	-	LC	-	-	X	-

## ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

Falco subbuteo	Faucon hobereau	2021	Notable	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	2022	Notable		NT	-	-	X	-
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	2020	Notable	déterminante à critères	VU	-	-	X	-
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	2022	Modéré		LC	-	-	X	-
Fringilla montifringilla	Pinson du Nord	2022	Non évalué		DD	-	-	X	-
Fulica atra	Foulque macroule	2020	Modéré		LC	-	-	-	-
Galerida cristata	Cochevis huppé	2012	Notable	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Gallinula chloropus	Gallinule poule-d'eau	2020	Notable		LC	-	-	-	-
Garrulus glandarius	Geai des chênes	2022	Modéré		LC	-	-	-	-
Grus grus	Grue cendrée	2021	Non évalué	déterminante à critères	CR	-	-	X	X
Hieraaetus pennatus	Aigle botté	2021	Très fort (non nicheur)		NT	-	-	X	X
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	2020	Modéré		LC	-	-	X	-
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	2022	<b>Fort</b>		NT	-	-	X	-
Ixobrychus minutus	Blongios nain	2017	Fort (non nicheur)	déterminante à critères	EN	-	-	X	X
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	2009	<b>Fort</b>	déterminante à critères	NT	-	-	X	X
Lanius senator	Pie-grièche à tête rousse	2017	<b>Très fort</b>	déterminante à critères	VU	X	-	X	-
Larus michahellis	Goéland leucopnée	2022	Modéré		LC	-	-	X	-
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	2014			VU	-	-	X	-
Loxia curvirostra	Bec-croisé des sapins	2021	Modéré	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Lullula arborea	Alouette lulu	2021	Notable	déterminante à critères	LC	-	-	X	X
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	2020	Modéré		LC	-	-	X	-
Mergellus albellus	Harle piette	2010	Non évalué		Non évalué	-	-	X	X
Merops apiaster	Guêpier d'Europe	2020	Notable		LC	-	-	X	-
Milvus migrans	Milan noir	2022	Modéré		LC	-	-	X	X
Milvus milvus	Milan royal	2022	Très fort (non nicheur)	déterminante à critères	VU	X	-	X	X
Motacilla alba	Bergeronnette grise	2022	Modéré		LC	-	-	X	-
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	2020	Modéré		LC	-	-	X	-
Motacilla flava	Bergeronnette printanière	2012	Modéré	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Muscicapa striata	Gobemouche gris	2021	Notable		NT	-	-	X	-
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	2021	<b>Fort</b>	déterminante à critères	NT	-	-	X	-
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	2009	Notable		NT	-	-	X	-
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	2021	Modéré		LC	-	-	X	-
Otus scops	Petit-duc scops	2020	Notable	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	2017	Fort (non nicheur)	-	VU	X	-	X	X
Parus major	Mésange charbonnière	2022	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Passer domesticus	Moineau domestique	2022	Notable	-	LC	-	-	X	-
Passer montanus	Moineau friquet	2020	<b>Très fort</b>	-	EN	-	-	X	-
Periparus ater	Mésange noire	2020	Notable	-	LC	-	-	X	-
Pernis apivorus	Bondrée apivore	2020	Notable	déterminante à critères	LC	-	-	X	X
Petronia petronia	Moineau soulcie	2013	<b>Fort</b>	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	2022	Notable	-	LC	-	-	X	-
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	2021	Autre	-	LC	-	-	-	-
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	2020	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli	2021	Notable	-	LC	-	-	X	-
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	2020	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Pica pica	Pie bavarde	2022	Modéré	-	LC	-	-	-	-
Picus viridis	Pic vert	2021	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Platalea leucorodia	Spatule blanche	2020 (migration)	Fort (non nicheur)	déterminante à critères	NT	-	-	X	X

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

Plegadis falcinellus	Ibis falcinelle	2021	Notable	-	NT	-	-	X	X
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	2020	Notable	-	LC	-	-	X	-
Poecile palustris	Mésange nonnette	2021	Notable	-	LC	-	-	X	-
Prunella modularis	Accenteur mouchet	2022	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Ptyonoprogne rupestris	Hirondelle de rochers	2021	Notable	-	LC	-	-	X	-
Pyrhula pyrhula	Bouvreuil pivoine	2019	Très fort	-	VU	-	-	X	-
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	2021	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Regulus regulus	Roitelet huppé	2021	Notable	-	NT	-	-	X	-
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	2021	Notable	-	LC	-	-	X	-
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	2020	Fort	-	NT	-	-	X	-
Serinus serinus	Serín cini	2021	Fort	-	VU	-	-	X	-
Sitta europaea	Sittelle torchepot	2021	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Spinus spinus	Tarin des aulnes	2019	Modéré	déterminante à critères	LC	-	-	X	-
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	2020	Modéré	-	LC	-	-	X	X
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	2022	Modéré	-	LC	-	-	-	-
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	2021	Fort	-	VU	-	-	-	-
Strix aluco	Chouette hulotte	2022	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Sturnus vulgaris	Étoumeau sansonnet	2022	Modéré	-	LC	-	-	-	-
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	2022	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Sylvia borin	Fauvette des jardins	2021	Notable	-	NT	-	-	X	-
Sylvia communis	Fauvette grisette	2020	Notable	-	LC	-	-	X	-
Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	2020	Notable	-	LC	-	-	X	-
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	2022	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Turdus iliacus	Grive mauvis	2019	Non évalué	-	LC	-	-	-	-
Turdus merula	Merle noir	2022	Modéré	-	LC	-	-	-	-
Turdus philomelos	Grive musicienne	2021	Modéré	-	LC	-	-	-	-
Turdus pilaris	Grive litome	2017	Modéré	-	LC	-	-	-	-
Turdus viscivorus	Grive draine	2020	Notable	-	LC	-	-	-	-
Tyto alba	Effraie des clochers	2021	Fort	-	LC	-	-	X	-
Upupa epops	Huppe fasciée	2022	Modéré	-	LC	-	-	X	-
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	2015	Très fort (non nicheur)	déterminante à critères	NT	-	-	-	-

### Annexe 3: Liste des espèces d'Amphibiens de la commune de Villeneuve-sur-Lot

Code UICN : Ex (éteinte), EN (éteinte à l'état sauvage), CR (en danger critique), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi-menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NE (non évaluée)

Nom latin	Nom vernaculaire	Date dernière obs	Enjeu de conservation	ZNIEFF	Liste Rouge UICN France	Liste Rouge Régionale	PNA	Statut protection France		Statut Directive Habitats	
								Article 2	Article 3	Annexe II	Annexe IV
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	2021	Notable	Déterminante à critères	LC	LC	-	X	-	-	X
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	2022	Notable	-	LC	LC	-		X	-	-
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	2021	<b>Fort</b>	Déterminante à critères	LC	LC	-	X	-	-	X
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	2020	Modéré	-	LC	LC	-	X	-	-	X
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	2020	Modéré	-	LC	LC	-		X	-	-
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	2021	Non applicable	Introduite	LC	LC	-		X	-	-
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	2020	Notable	-	LC	LC	-	X	-	-	X
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	2020	Notable	Déterminante à critères	LC	LC	-		X	-	-
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	2020	<b>Fort</b>	Déterminante à critères	LC	LC	-	X	-	-	X

### Annexe 4: Liste des espèces de Reptiles de la commune de Villeneuve-sur-Lot

Code UICN : Ex (éteinte), EN (éteinte à l'état sauvage), CR (en danger critique), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi-menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NE (non évaluée)

Nom latin	Nom vernaculaire	Date dernière obs	Enjeu de conservation	ZNIEFF	Liste Rouge UICN France	Liste Rouge Régionale	PNA	Statut protection France		Directive Habitats	
								Article 2 (protection spécimens)	Article 3 (protection habitat + spécimens)	Annexe II	Annexe IV
<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	2009	<b>Fort</b>	Déterminante à critères	LC	NT	-	-	X	-	-
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	2021	Modéré	-	LC	LC	-	X	-	-	X
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	2021	Modéré	-	LC	LC	-	X	-	-	X
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	2020	Notable	-	LC	LC	-	X	-	-	-
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	2022	<b>Fort</b>	-	NT	VU	-	X	-	-	-
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	2021	Modéré	-	LC	LC	-	X	-	-	X
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	2020	Non applicable	Introduite	LC	NAa*	-	-	X	-	-
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	2020	Notable	Déterminante stricte	LC	NT	-	X	-	-	X

### Annexe 5: Liste des espèces de Mammifères de la commune de Villeneuve-sur-Lot

Code UICN : Ex (éteinte), EN (éteinte à l'état sauvage), CR (en danger critique), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi-menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NE (non évaluée), EEE (espèce exotique envahissante)

Nom latin	Nom vernaculaire	Date dernière obs	Enjeu de conservation	ZNIEFF	Liste Rouge UICN France	Liste Rouge Régionale	PNA	Statut protection France		Directive Habitats	
								Article 2	Article 3	Annexe II	Annexe IV
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	2022	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	2019	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	2012	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	2022	Modéré	-	LC	LC	-	X	-	-	-
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	2013	Notable	-	LC	LC	-	X	-	-	-
<i>Glis glis</i>	Loir gris	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Martes foina</i>	Fouine	2012	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	2014	Modéré	Déterminante sous condition	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	2022	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Mus musculus</i>	Souris grise	2019	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	2021	Non applicable / EEE	-	NA	NA	-	-	-	-	-
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	2020	Non applicable / EEE	-	NA	NA	-	-	-	-	-
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	2022	Notable	-	NT	NT	-	-	-	-	-
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat summulot	2019	Non applicable	-	NA	NA	-	-	-	-	-
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	2020	Autre	-	LC	DD	-	-	-	-	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	2022	Modéré	-	LC	LC	-	X	-	-	-
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	2022	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	2021	Autre	-	LC	DD	-	-	-	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	2022	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<b>Chiroptères</b>											
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	2013	Modéré	Déterminante sous condition	LC	LC	-	X	-	X	X
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	2020	Notable	Déterminante sous condition	NT	LC	X	X	-	-	X
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	2019	Modéré	Déterminante sous condition	LC	LC	-	X	-	-	X
<i>Myotis sp.</i>	Murin indéterminé	2020					-	-	-	-	
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande noctule	2020	<b>Majeur</b>	Déterminante stricte	VU	VU	X	X	-	-	X
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	2019	<b>Fort</b>	Déterminante sous condition	NT	LC	X	X	-	-	X
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	2021	<b>Fort</b>	Déterminante sous condition	VU	VU	X	X	-	-	X
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	2021	Notable	-	LC	LC	-	X	-	-	X
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	2021	Notable	-	NT	LC	x	X	-	-	X
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	2021	Autre	Déterminante sous condition	LC	DD	-	X	-	-	X
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	2010	Notable	Déterminante sous condition	LC	LC	-	X	-	-	X
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	2020	<b>Fort</b>	Déterminante sous condition	LC	LC	X	X	-	X	X
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	2019	Notable	Déterminante sous condition	LC	LC	X	X	-	X	X

## Annexe 6: Liste des espèces d’Insectes de la commune de Villeneuve-sur-Lot

### Les Lépidoptères

Code UICN : Ex (éteinte), EN (éteinte à l'état sauvage), CR (en danger critique), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi-menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NE (non évaluée), EEE (espèce exotique envahissante)

Nom latin	Nom vernaculaire	Date dernière obs	Enjeu de conservation	ZNIEFF	Liste Rouge UICN France	Liste Rouge Régionale	PNA	Statut protection France		Directive Habitats	
								Article 2 (protection spécimens)	Article 3 (protection habitat + spécimens)	Annexe II	Annexe IV
<b>RHOPALOCERES</b>											
Aglais io	Paon du jour	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Anthocharis cardamines	Aurore	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Apatura ilia	Petit Mars changeant	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Apatura iris	Grand Mars changeant	2017	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Aphantopus hyperantus	Tristan	2017	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Argynnis paphia	Tabac d'Espagne	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Aricia agestis	Collier de corail	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Boloria dia	Petite Violette	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Brenthis daphne	Nacré de la ronce	2017	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Brintesia circe	Silène	2019	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Cacyreus marshalli	Brun des pélargoniums	2021	Non applicable / EEE	-	NA	NA	-	-	-	-	-
Callophrys rubi	Thécla de la ronce	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Carcharodus alceae	Hespérie de l'alcée	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Celastrina argiolus	Azuré des nepruns	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Coenonympha arcania	Céphale	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Coenonympha pamphilus	Procris	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Colias alfaciensis	Fluoré	2020	Notable	-	LC	NT	-	-	-	-	-
Colias crocea	Souci	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Colias hyale	Soufré	2018	Autre	-	LC	DD	-	-	-	-	-
Cupido alcetas	Azuré de la faucille	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Cupido argiades	Azuré du trèfle	2015	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Cupido minimus	Argus frêle	2020	<b>Fort</b>	-	LC	VU	-	-	-	-	-
Cyaniris semiargus	Azuré des Anthyllides	2020	Notable	-	LC	NT	-	-	-	-	-
Erynnis tages	Point-de-Hongrie	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Euphydryas aurinia	Damier de la succise	2020	Notable	-	LC	LC	X	-	X	X	-
Fabriciana adippe	Moyen Nacré	2017	Notable	-	LC	NT	-	-	-	-	-
Gonepteryx cleopatra	Citron de Provence	2021	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Gonepteryx rhamni	Citron	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Hipparchia fagi	Sylvandre	2020	Notable	-	LC	NT	-	-	-	-	-
Iphiclides podalirius	Flambé	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Issoria lathonia	Petit nacré	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-



ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

Lampides boeticus	Azuré porte-queue	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lasiommata megera	Mégère/Satyre	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Leptidea sinapis	Piérède du lotier	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Limenitis reducta	Sylvain azuré	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lycaena phlaeas	Cuivré commun	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lycaena tityrus	Cuivré fuligineux	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Lysandra bellargus	Argus bleu-céleste	2020	Notable	-	LC	NT	-	-	-	-	-
Maniola jurtina	Myrtil	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Melanargia galathea	Demi-deuil	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Melitaea athalia	Mélitée du mélampyre	2008	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Melitaea cinxia	Mélitée du plantain	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Melitaea didyma	Mélitée orangée	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Melitaea parthenoides	Mélitée de la Lancéole	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Melitaea phoebe	Mélitée des centaurees	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Minois dryas	Grand Nègre des bois	2015	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Nymphalis polychloros	Grande tortue	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Ochlodes sylvanus	Sylvaine	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Papilio machaon	Machaon	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Pararge aegeria	Tircis	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Phengaris arion	Azuré du serpolet	2020	<b>Fort</b>	-	LC	NT	X	X	-	-	X
Pieris brassicae	Piérède du chou	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Pieris napi	Piérède du navet	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Pieris rapae	Piérède de la rave	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Polygonia c-album	Robert-le-diable	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Pseudophilotes baton	Azuré du thym	2017	<b>Fort</b>	-	LC	EN	-	-	-	-	-
Pyrgus malvae	Hespérie de l'Ormière	2019	Autre	-	LC	DD	-	-	-	-	-
Pyrgus malvoides	Tacheté austral	2018	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Pyronia tithonus	Amarylles	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Quercusia quercus	Thécla du chêne	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Satyrnum ilicis	Thécla de l'Yeuse	2018	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Spialia sertorius	Hespérie des sanguisorbes	2015	Notable	-	LC	NT	-	-	-	-	-
Thymelicus acteon	Hespérie du chiendent	2018	Notable	-	LC	NT	-	-	-	-	-
Thymelicus lineola	Hespérie du dactyle	2015	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Thymelicus sylvestris	Hespérie de la houque	2017	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Vanessa atalanta	Vulcain	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
Vanessa cardui	Belle-Dame	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<b>HETERO CERES</b>											
Acontia trabecalis	Arlequinette jaune	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Acrobasis consociella		2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Aedia leucomelas	Clair-obscur	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Agriphila geniculea	Crambus anguleux	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Agrotis exclamatoris	Point d'exclamation	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Amphipyra pyramidea	Noctuelle cuivrée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Antigastra catalaunalis		2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Arctia caja	Écaille martre	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Arctia villica	Écaille fermière	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Aspitates gilvaria	Aspilate jaunâtre	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Aspitates ochrearia	Asiplate ochracée	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Autographa gamma	Gamma	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Bena bicolorana	Halias du chêne	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

Callitrea pudibunda	Pudibonde	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Campaea margaritaria	Phalène perlée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Camptogramma bilineata	Brocatelle d'or	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Carcina quercana	Oecophore rosée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Chiasmia clathrata	Réseau	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Choreutis nemorana	Teigne du Figuier	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Chrysodeixis chalcites	Plusie chalcite	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Chrysoesthia drurella		2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Cilix hispanica	Épine ibérique	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Coscinia cribraria	Crible	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Craniophora ligustri	Troënière	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Crocallis elinguarua	Phalène de la mancienne	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Cydalima perspectalis	Pyrale du buis	2020	EEE	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Cydia fagiglandana	Carpocapse des glands	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Cymbalophora pudica	Ecaille tesselée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Diacrisia sannio	Bordure ensanglantée	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Dysgonia algira	Passagère	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Eilema caniola	Manteau pâle	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Ematurga atomaria	Phalène picotée	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Emmelina monodactyla	Ptérophore commun	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Epirhoe alternata	Altemée	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Etiella zinckenella	Pyrale du haricot	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Euclidia glyphica	Doublure jaune	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Eudonia mercurella	Eudorée de l'alisier	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Euplagia quadripunctaria	Ecaille chinée	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Hecatera dysodea	Noctuelle dysodée	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Helicoverpa armigera	Noctuelle de la tomate	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Hemaris fuciformis	Sphinx gazé	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Hemitea aestivaria	Phalène sillonnée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Hoplodrina ambigua	Ambiguë	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Hypena proboscidalis	Noctuelle à museau	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Hypomecis roboraria	Boamie du chêne	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Idea degeneraria	Acidalie dégénérée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Idea deversaria	Acidalie maritime	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Lacanobia oleracea	Noctuelle potagère	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Lasiocampa quercus	Bombyx du chêne	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Luperina dumerilii	Noctuelle de Duméril	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Lymantria dispar	Bombyx disparate	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Lythria purpuraria	Ensanglantée des Renouées	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Macdunnoughia confusa	Goutte d'Argent	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Macroglossum stellatarum	Moro-sphinx	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Macrothylacia rubi	Bombyx de la Ronce	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Mamestra brassicae	Noctuelle du chou	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Mniotype solieri	Xyline provençale	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Mythimna albipuncta	Point blanc	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Mythimna ferrago	Noctuelle lythargyrée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Mythimna riparia	Leucanie riveraine	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Noctua comes	Hulotte	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Noctua fimbriata	Frangée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Noctua janthe	Collier soufré	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Noctua pronuba	Hibou	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Nomophila noctuella	Pyrale de la Luzerne	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Opisthagraptis luteolata	Citronnelle rouillée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Orthosia gothica	Gothique	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Paysandisia archon	Bombyx du palmier	2021	EEE	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Peribatodes rhomboidaria	Boamie rhomboïdale	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Phlogophora meticulosa	Méticuleuse	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Proxenus hospes	Hydrille domestique	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Pterophorus pentadactylus	Ptérophore blanc	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Pyrausta aurata	Pyrale de la menthe	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Pyrausta despicata	Pyrauste du Plantain	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Pyrausta purpuralis	Pyrale pourprée	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Pyropteron chrysidiforme	Sésie de l'oseille	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Scopula ornata	Acidalie omée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Scopula rubiginata	Phalène rougeâtre	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Spilosoma lubricipeda	Ecaille tigrée	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
Stemmatophora brunnealis	Cléobie brunâtre	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-

## ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

<i>Thalophila matura</i>	Noctuelle cythérée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Thaumetopoea pityocampa</i>	Processionnaire du pin	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Thisanotia chrysonuchella</i>	Crambus des champs	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Acronicta psi</i>	Psi	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Triodia sylvina</i>	Sylvine	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Tyta luctuosa</i>	Noctuelle en deuil	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Xanthorhoe fluctuata</i>	L'incertaine	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Xestia xanthographa</i>	Trimaculée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Zeuzera pyrina</i>	Zeuzère du Marronnier	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Zygaena fausta</i>	Zygène à collier rouge	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la filipendule	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Zygaena loti</i>	Zygènes du lotier	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Zygaena transalpina</i>	Zygène transalpine	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Zygaena trifolii</i>	Zygène du trèfle	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-

### Les Odonates

Code UICN : Ex (éteinte), EN (éteinte à l'état sauvage), CR (en danger critique), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi-menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NE (non évaluée)

Nom latin	Nom vernaculaire	Date dernière obs	Enjeu de conservation	ZNIEFF	Liste Rouge UICN France	Liste Rouge Régionale	PNA	Statut protection France		Directive Habitats	
								Article 2 (protection spécimens)	Article 3 (protection habitat + spécimens)	Annexe II	Annexe IV
<i>Aeshna cyanea</i>	Aesche bleue	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx hémoroïdal	2017	<b>Fort</b>	Déterminante stricte	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Calopteryx xanthostoma</i>	Caloptéryx occitan	2017	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Ceragrion tenellum</i>	Agrion délicat	2011	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	2019	<b>Fort</b>	Déterminante stricte	LC	LC	X	-	X	X	-
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion joli	2020	<b>Très fort</b>	Déterminante stricte	VU	VU	-	-	-	-	-
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	2020	<b>Fort</b>	Déterminante stricte	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Erythromma najas</i>	Naïade aux yeux rouges	2011	Notable	Déterminante stricte	LC	VU	-	-	-	-	-
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	2015	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden	2019	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	2020	Fort	Déterminante stricte	LC	LC	X	X	-	X	X
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Lestes barbarus</i>	Leste barbare	2020	Notable	Déterminante stricte	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé	2020	Fort	Déterminante stricte	NT	NT	X	-	-	-	-
<i>Lestes virens virens</i>	Leste verdoyant méridional	2020	Notable	Déterminante sous condition	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre tâches	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Onychogomphe à forceps	2021	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Oxygastra curtisii</i>	Oxycordulie à corps fin	2018	Fort	Déterminante stricte	LC	LC	X	X	-	X	X
<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	2021	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Somatochlora metallica</i>	Chlorocordulie métallique	2010	Fort	-	LC	NT	-	-	-	-	-
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	2020	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié	2021	Modéré	-	LC	LC	-	-	-	-	-
<i>Trithemis annulata</i>	Trithémis pourpré	2020	Notable	-	LC	LC	-	-	-	-	-

**Les Insectes autres :**

Code UICN : Ex (éteinte), EN (éteinte à l'état sauvage), CR (en danger critique), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi-menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NE (non évaluée), EEE (espèce exotique envahissante)

Nom latin	Nom vernaculaire	Date dernière obs	Enjeu de conservation	ZNIEFF	Liste Rouge UICN France	Liste Rouge Régionale	PNA	Statut protection France		Directive Habitats	
								Article 2	Article 3	Annexe II	Annexe IV
<i>Acanthosoma haemorrhoidale</i>	Punaise de l'aubépine	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Adalia bipunctata</i>	Coccinelle à deux points	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Adelphocoris lineolatus</i>	Punaise de la luzerne	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Aelia acuminata</i>	Punaise à tête allongée	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Agapanthia villosviridescens</i>	Agapanthie à pilosité verdâtre	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Aiolopus strepens</i>	Oedipode automnale	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Anabolia nervosa</i>	Trichoptère	2002	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena agilissima</i>	Andrène agile	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena bucephala</i>	-	2010	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena carantonica</i>	-	2005	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena cineraria</i>	-	2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena dorsata</i>	-	2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena florea</i>	-	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena gravida</i>	-	2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

<i>Andrena haemorrhoa</i>	-	2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena minutula</i>	-	2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena nigroaenea</i>	-	2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena nigroolivacea</i>	-	2005	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena nitida</i>	-	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena ovatula</i>	-	2004	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena rufula</i>	-	2003	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena thoracica</i>	-	2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena trimmerana</i>	-	2003	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Andrena wilkella</i>	-	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Anoploclera sexguttata</i>	Lepture à six taches	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Anthaxia candens</i>	Anthaxie étincelante	2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Anthidium manicatum</i>	-	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Anthidium septemspinum</i>	-	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Anthophora plumipes</i>	Anthophore aux pattes poilues	2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Anthrenus verbasci</i>	Anthrène du bouillon blanc	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Apis mellifera</i>	Abeille européenne	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Athous haemorrhoidalis</i>	Taupin des jardins	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Baetis fuscatus</i>	Ephémère à deux filets et ailes brunes	2002	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
<i>Baetis rhodani</i>	Ephémère	2002	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
<i>Blaps mucronata</i>	Scarabée funèbre	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Bombus humilis</i>	Bourdon variable	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Bombus lapidarius</i>	Bourdon des pierres	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Bombus pascuorum</i>	Bourdon des champs	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Bombus pratorum</i>	Bourdon des prés	2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Bombus ruderalis</i>	Bourdon rudéral	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Bombus terrestris</i>	Bourdon terrestre	2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Brassicogethes aeneus</i>	Méligèthe du colza	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Caenis beskidensis</i>	-	2002	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
<i>Caenis luctuosa</i>	-	2002	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
<i>Calliptamus barbarus</i>	Caloptène ochracé	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Camponotus lateralis</i>	-	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Camptopus lateralis</i>	Alydide des genêts	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Capraeiellus panzeri</i>	Blatte des landes	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Capsodes flavomarginatus</i>	-	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Carabus auratus</i>	Carabe doré	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Carpocoris pudicus</i>	-	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	2020	Fort	x	non listé	non listé	-	X	-	X	X
<i>Cercopis intermedia</i>	Cercope intermédiaire	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Chilotomina nigritarsis</i>	Chilotomine à tarsi noirs	1999	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Chorthippus dorsatus dorsatus</i>	Criquet vert-échine	2017	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Chrysis ignita</i>	Guêpe coucou	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	2017	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Chrysolina americana</i>	Chrysomèle du romarin	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Chrysolina bankii</i>	Chrysomèle de Banks	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Chrysolina femoralis</i>	-	2001	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Chrysolina haemoptera</i>	Chrysomèle du plantain	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Chrysomela populi</i>	Chrysomèle du peuplier	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Chrysoperla carnea</i>	Chrysope verte	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Cicindela campestris campestris</i>	Cicindèle champêtre	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Cidnopus pilosus</i>	Taupin	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Clanoptilus rufus</i>	Malachie rousse	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Cloeon dipterum</i>	-	2002	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à sept points	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Colletes hederæ</i>	Abeille du lierre	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Coremacera marginata</i>	Mouche escargotièrre	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Coreus marginatus</i>	Corée marginée	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Corizus hyoscyami</i>	Corise de la jusquiame	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Cryptocephalus bipunctatus</i>	Cryptocéphale à deux points	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Cryptocephalus infirmior</i>	-	2004	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Curculio elephas</i>	Balanin des châtaignes	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Diachromus germanus</i>	Diachrome allemand	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Dictyophara europaea</i>	Fulgore d'Europe	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Distoleon tetragrammicus</i>	Fourmilion longicorne	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Dolycoris baccarum</i>	Pentatome des baies	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Dorcus parallelipedus</i>	Petite biche	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Drilus flavescens</i>	Drille joyeux	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Dyoderes umbraculatus</i>	-	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Dysticus marginalis</i>	Dytique bordé	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

<i>Ecdyonurus dispar</i>	-	2001	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
<i>Ectophasia crassipennis</i>	Phasie crassipenne	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Empusa pennata</i>	Empuse commune	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Ephemera danica</i>	Mouche de mai	2002	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>	Ephippigère des vignes	2015	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Ephoron virgo</i>		2001	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
<i>Eristalis pertinax</i>	Éristale opiniâtre	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Eucera nigrescens</i>		2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des bromes	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Eurygaster austriaca</i>		2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Exosoma lusitanicus</i>	Lupérus portugais	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Forficula auricularia</i>	Perce-oreille	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Geocoris erythrocephalus</i>	Géocore à tête rouge	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Geocoris megacephalus</i>		2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	2017	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Gomphocerippus brunneus brunneus</i>	Criquet duettiste	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	2017	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Graphosoma italicum</i>	Punaise arlequin	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtilière commune	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Halictus maculatus</i>	-	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Halyomorpha halys</i>	Punaise diabolique	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique	2020	EEE	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Harpalus dimidiatus</i>		2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Henosepilachna argus</i>	Coccinelle de la bryone	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Heterogaster urticae</i>	Punaise de fond de l'ortie	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Hippodamia variegata</i>	Coccinelle des friches	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Hister quadrimaculatus</i>	Hister à quatre tâches	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Hydropsyche angustipennis</i>		2001	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Hydropsyche fulvipes</i>		2001	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Hydropsyche pellucidula</i>		2000	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Hypocassida meridionalis</i>		2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Isodontia mexicana</i>	Isodontie mexicaine	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Keroplatus tipuloides</i>		2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lachnaia pubescens</i>	Chrysomèle du chêne	2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lagria hirta</i>	Lagrie hérissée	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lampyris noctiluca</i>	Ver-luisant	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lasioglossum calceatum</i>		2005	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lasioglossum fulvicorne</i>		2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lasioglossum interruptum</i>		2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lasioglossum malachurum</i>		2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lasioglossum marginatum</i>		2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lasioglossum morio</i>		2010	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lasioglossum pallens</i>		2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lasioglossum politum</i>		2009	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Libelloides coccajus</i>	Ascalaphe soufré	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Libelloides longicornis</i>	Ascalaphe ambré	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lilioeris lili</i>	Criocère du lis	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Locusta migratoria</i>	Criquet migrateur	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	2021	Notable	X	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lucilia sericata</i>	Lucilie soyeuse	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Lygaeus equestris</i>	Punaise écuyère	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Meconema meridionale</i>	Méconème fragile	2015	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire	2017	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Megachile centuncularis</i>	Mégachile du rosier	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Megachile ericetorum</i>		2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Megachile willughbiella</i>		2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Megascolia maculata flavifrons</i>	Grande scolie	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Melanocoryphus albomaculatus</i>		2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Meloe proscarabaeus</i>	Méloé printanier	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Merodon equestris</i>	Mouche des narcisses	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Musaria rubropunctata</i>		2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Myathropa florea</i>	Éristale des fleurs	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Nagusta goedelii</i>		2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Naupactus cervinus</i>	Charançon du Rosier	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	2017	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Nezara viridula</i>	Punaise verte ponctuée	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Nothochrysa fulviceps</i>		2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Notonecta glauca</i>	Notonecte glauque	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

<i>Ocypus olens</i>	Staphylin odorant	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Oedemera flavipes</i>	-	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Oedemera nobilis</i>	Oedémère noble	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Oedemera podagrariae</i>	Oedémère ochracé	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Oedipoda caerulescens caerulescens</i>	Oedipode turquoise	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Oryctes nasicornis</i>	Scarabée rhinocéros européen	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Osmia aurulenta</i>	-	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Osmia bicornis</i>	Osmie rousse	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Osmia caerulescens</i>	-	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Osmia cornuta</i>	Osmie cornue	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Osmia fulviventris</i>	-	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Osmia rufohirta</i>	-	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Oxythyrea funesta</i>	Cétoine grise	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Paederus littoralis</i>	Staphylin du littoral	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Pezotettix giornae</i>	Criquet pansu	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère porte-faux	2017	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéroptère méridional	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Philaenus spumarius</i>	Cicadelle écumeuse	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Pholidoptera femorata</i>	Pholidoptère précoce	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Pholidoptère cendrée	2017	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Piezodorus lituratus</i>	Punaise des genêts	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	2017	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Polistes gallicus</i>	Poliste gaulois	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Procloeon bifidum</i>	-	2001	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>	Coccinelle à damier	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	2017	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>	Coccinelle à vingt-deux points	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Pyrochroa serraticornis</i>	Cardinal rouge	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendarme	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Rhagonycha fulva</i>	Téléphore fauve	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Rhaphigaster nebulosa</i>	Punaise nébuleuse	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Rhodanthidium septemdentatum</i>	-	2008	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Rhopalopion longirostre</i>	Apion des roses trémières	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Rhyarochromus vulgaris</i>	-	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Rhyzobius lophanthae</i>	Coccinelle mangeuse de tarte	2001	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Roeselliana roeselii roeselii</i>	Decticelle bariolée	2012	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	2017	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Rutpela maculata</i>	Lepture tacheté	2019	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Scolia hirta</i>	Scolie hirsute	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Seladonia subaurata</i>	-	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Serratella ignita</i>	-	2002	-	-	LC	non listé	-	-	-	-	-
<i>Sphaerophoria scripta</i>	Syrphe porte-plume	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Spilostethus pandurus</i>	Viole rouge	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Stictoleptura cordigera</i>	Lepture porte-coeur	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Stictoleptura fulva</i>	Lepture fauve	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Syritta pipiens</i>	Syrphe à pattes épaisses	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Syrphus ribesii</i>	Syrphe du groseillier	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	2015	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Timarcha tenebricosa</i>	Crache-sang	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Trichius gallicus</i>	Trichie du rosier	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Trichodes apiarus</i>	Clairon des abeilles	2022	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Tritomegas bicolor</i>	Punaise noire à quatre tâches blanches	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Tropinota hirta</i>	Cétoine hérissée	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Trypoptera punctulata</i>	Mouche ponctuée	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Tylopsis lilifolia</i>	Phanéroptère liliacé	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Valgus hemipterus</i>	Cétoine punaise	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Vespa crabro</i>	Frelon européen	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Vespa velutina</i>	Frelon asiatique	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Volucella zonaria</i>	Volucelle zonée	2020	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Xylocopa violacea</i>	Xylocope violet	2021	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-
<i>Yersinella raymondii</i>	Decticelle frêle	2018	-	-	non listé	non listé	-	-	-	-	-

## Annexe 7: Liste des espèces de Poissons et de Crustacés de la commune de Villeneuve-sur-Lot

Code UICN : Ex (éteinte), EN (éteinte à l'état sauvage), CR (en danger critique), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi-menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NE (non évaluée), EEE (espèce exotique envahissante)

Nom latin	Nom vernaculaire	Date dernière obs	Enjeu de conservation	ZNIEFF	Liste Rouge UICN France	Liste Rouge Régionale	PNA	Statut protection France	Directive Habitats	
									Article 1 (protection œufs + lieux de reproduction)	Annexe II
<b>POISSONS</b>										
<i>Abramis brama</i>	Brème commune	2020	Non évaluée	-	LC	Non listé	-	-	-	-
<i>Alburnus alburnus</i>	Ablette	2020	Non évaluée	-	LC	Non listé	-	-	-	-
<i>Ameiurus melas</i>	Poisson-chat commun	2020	Non évaluée	-	NA	Non listé	-	-	-	-
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille d'Europe	2019	Non évaluée	Déterminante stricte	CR	Non listé	-	-	-	-
<i>Carassius carassius</i>	Carassin commun	2016	Non évaluée	-	NA	Non listé	-	-	-	-
<i>Cobitis taenia</i>	Loche épineuse	2019	Non évaluée	-	NT	Non listé	-	X	-	-
<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune	2020	Non évaluée / EEE	-	LC	Non listé	-	-	-	-
<i>Esox lucius</i>	Brochet	2020	Non évaluée	Déterminante stricte	VU	Non listé	-	X	-	-
<i>Gobio gobio</i>	Goujon	2019	Non évaluée	-	LC	Non listé	-	-	-	-
<i>Gymnocephalus cernua</i>	Grémille	2016	Non évaluée	-	LC	Non listé	-	-	-	-
<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche-soleil	2020	Non évaluée / EEE	-	NA	Non listé	-	-	-	-
<i>Micropterus salmoides</i>	Black bass à grande bouche	2016	Non évaluée	-	NA	Non listé	-	-	-	-
<i>Perca fluviatilis</i>	Perche commune	2020	Non évaluée	-	LC	Non listé	-	-	-	-
<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon	2019	Non évaluée	-	LC	Non listé	-	-	-	-
<i>Rhodeus sericeus</i>	Bouvière	2016	Non évaluée	Déterminante stricte	Non listé	Non listé	-	X	X	-
<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon	2020	Non évaluée	-	LC	LC	-	-	-	-
<i>Sander lucioperca</i>	Sandre	2020	Non évaluée / EEE	-	NA	Non listé	-	-	-	-
<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle	2019	Non évaluée	-	LC	Non listé	-	-	-	-
<i>Squalius cephalus</i>	Chevesne	2019	Non évaluée	-	LC	Non listé	-	-	-	-
<i>Silurus glanis</i>	Silure glane	2020	Non évaluée	-	NA	Non listé	-	-	-	-
<b>CRUSTACÉS</b>										
<i>Faxonius limosus</i>	Écrevisse américaine	2012	Non évaluée / EEE	-	NA	Non listé	-	-	-	-
<i>Procambarus clarkii</i>	Ecrevisse de Louisiane	2020	Non évaluée / EEE	-	NA	Non listé	-	-	-	-



## Annexe 8: Liste des espèces de Mollusques de la commune de Villeneuve-sur-Lot

Code UICN : Ex (éteinte), EN (éteinte à l'état sauvage), CR (en danger critique), EN (en danger), VU (vulnérable), NT (quasi-menacée), LC (préoccupation mineure), DD (données insuffisantes), NE (non évaluée), EEE (espèce exotique envahissante)

Nom latin	Nom vernaculaire	Date dernière obs	Enjeu de conservation	ZNIEFF	Liste Rouge UICN France	Liste Rouge Régionale	PNA	Statut protection France		Directive Habitats	
								Protection nationale	Annexe II	Annexe IV	
<i>Arion rufus</i>	Grande loche	2020	-	-	LC	Non listé	-	-	-	-	
<i>Cepaea hortensis</i>	Escargot des jardins	2021	-	-	LC	Non listé	-	-	-	-	
<i>Cepaea nemoralis</i>	Escargot des haies	2021	-	-	LC	Non listé	-	-	-	-	
<i>Corbicula fluminea</i>	Corbicule asiatique	2019	EEE	-	NA	Non listé	-	-	-	-	
<i>Cornu aspersum</i>	Escargot petit-gris	2020	-	-	LC	Non listé	-	-	-	-	
<i>Deroceras reticulatum</i>	Loche laiteuse	2020	-	-	LC	Non listé	-	-	-	-	
<i>Helicigona lapicida</i>	Soucoupe commune	2020	-	-	LC	Non listé	-	-	-	-	
<i>Hygromia limbata</i>	Hélice des ruisseaux	2020	-	-	LC	Non listé	-	-	-	-	
<i>Limax maximus</i>	Limace léopard	2020	-	-	LC	Non listé	-	-	-	-	
<i>Monacha cartusiana</i>	Petit moine	2020	-	-	LC	Non listé	-	-	-	-	
<i>Pomatias elegans</i>	Elégante striée	2019	-	-	LC	Non listé	-	-	-	-	
<i>Potamopyrgus antipodarum</i>	Hydrobie des antipodes	2002	EEE	-	NA	Non listé	-	-	-	-	
<i>Trochulus hispida</i>	Veloutée hispide	2020	-	-	LC	Non listé	-	-	-	-	

## Annexe 9: Liste des quartiers composants la commune de Villeneuve-sur-Lot

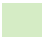


Dernière modification : mercredi 06 avril 2022

## Annexe 10: Bilan des actions réalisées dans le cadre du projet ABC


Tableau présentant le bilan des actions réalisées par le CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot

			Jours prévus	Jours réalisés
Étapes		Volet 0 Montage, soumission et acceptation du projet		
1	Montage du dossier	Soumission du phasage et de la fiche financière à la commune Rédaction de la fiche projet et de la fiche financière pour la candidature à l'AMI- ABC	6	6
<b>Total V0</b>			<b>6</b>	<b>6</b>
Étapes		Volet 1 Mise en place du projet		
1	Informers les élus, les partenaires et le public	Réunion d'information auprès des élus	2	2
		Réunion d'information publique	3	3,5
2	Mettre en place un partenariat avec le écoles	Désignation d'école(s) pilote(s)	5	5
3	Constitution d'un comité de pilotage/suivi	Création du comité	3	4
4	Mise en place d'outils de communication	Édition du 1 <sup>er</sup> bulletin d'information ABC	2	9,5
		Prestation pour la création et l'animation d'outils de communication (site internet, vidéos, supports personnalisés...)	8000 € (prestation)	11450 € (prestation)
		Élaboration de scénarios pour la création de documents de communication audio-visuels	3	3
		Site internet : Accompagnement du prestataire et fourniture de contenu	0	6,5
<b>Total V1</b>			<b>18</b>	<b>33,5</b>

 nombre de jours de mobilisation dépassé permettant d'assurer la dynamique du projet


ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

			Jours prévus	Jours réalisés
Étapes		Volet 2 Collecte, compilation, validation et synthèse des données sur la biodiversité communale		
1	Appel à la participation citoyenne	Appel au partage des données	4	18
2	Collecter, extraire et organiser les données existantes	Mobilisation des structures partenaires pour recueillir les données qu'ils possèdent	2	2
		Création d'une base de données à partir des données recueillies	3	11
3	Réaliser des animations auprès de scolaires « observation de la nature et partage de données »	Réaliser des animations avec les scolaires sur le thème de l'observation de la nature et du partage de données	6	8
		Démarchage d'écoles pour la mise en place de nouveaux partenariats	5	5,5
4	Valider ou éliminer les données publiques recueillies	Valider ou éliminer les données publiques recueillies	2	2,5
5	Identifier les espèces à fort enjeu patrimonial	Mise en exergue des espèces soumises à des statuts de protection ou bien représentant un fort intérêt patrimonial	2	2
6	Synthétiser les données recueillies	Création de listes d'espèces et d'habitats présents sur la commune	2	2
		Cartographie des habitats et cartographies des aires de répartition des espèces à enjeux	7	7
7	Hiérarchisation des enjeux et identification des lacunes sur la connaissance des taxons et des habitats	Réunion du groupe de pilotage/suivi pour faire le point sur la collecte de données, hiérarchiser les enjeux et identifier les lacunes	2	5,5
8	Informers les élus, les partenaires et le public	Réunion de restitution auprès des élus	2	2
		Réunion de restitution publique	3	3
		Édition du 2 <sup>ème</sup> bulletin d'information ABC	2	3,5
		Prises de vues pour les documents audiovisuels	1	1
		Site internet : Accompagnement du prestataire et fourniture de contenu	0	2,5
		Création d'outils de communication et de vulgarisation scientifique	0	4
		Accompagner la municipalité à la réalisation des préconisations de gestion en faveur de l'environnement	0	2
<b>Total V2</b>			<b>43</b>	<b>81,5</b>


 nombre de jours de mobilisation dépassé permettant d'assurer la dynamique du projet

ABC de Villeneuve-sur-Lot – Bilan du projet

		Jours prévus	Jours réalisés	
Étapes		Volet 4 : Rédaction de l'ABC		
1	Définir les préconisations de gestion en faveur de la biodiversité communale	Réunion du comité de pilotage-suivi afin de définir les préconisations de gestion sur le territoire (contact, organisation et réalisation de la réunion)	2 jours	<b>2</b>
		Réunion avec les élus et les agents techniques pour présenter les mesures de gestion et les valider (contact, organisation et réalisation de la réunion)	2 jours	<b>2</b>
2	Rédiger l'ABC	Rédaction du document ABC	10 jours	<b>15</b>
3	Informers le comité de pilotage, les élus, les partenaires et le public	Réunion de restitution ouverte à tous : public, élus, partenaires (communication, organisation et réalisation de la réunion)	3 jours	<b>3</b>
		Édition d'une newsletter mensuelle	2 jours	<b>2</b>
		Prises de vues pour les documents audiovisuels	1 jour	<b>1</b>
		Site internet : Accompagnement du prestataire et fourniture de contenu	0	<b>8</b>
4	Collecter, compiler et organiser les données acquises	Mise à jour des bases de données et de la cartographie	0	<b>4</b>
5		Accompagner la municipalité à la réalisation des préconisations de gestion en faveur de l'environnement	0	<b>3</b>
<b>Total V4</b>			<b>20</b>	<b>40</b>

 nombre de jours de mobilisation dépassé permettant d'assurer la dynamique du projet

		Jours prévus	Jours réalisés	
Étapes		Volet 5 : Valorisation de l'ABC		
1	Restituer le projet ABC aux habitants et aux élus de la commune	Réunion de restitution auprès des élus (prise de contact, organisation et réalisation de la réunion)	2 jours	<b>2</b>
		Événement de restitution publique (communication, organisation et réalisation de l'événement)	3 jours	<b>12</b>
		Montage et présentation de documents audio-visuels	4 jours	<b>4</b>
		Mise à disposition de l'ABC sur le site internet dédié	1 jour	<i>en cours</i>
		Édition d'une newsletter mensuelle	2 jours	<b>2</b>
2	Réaliser des animations sur la biodiversité auprès des scolaires et du grand public	Réalisation d'animation de sensibilisation du grand public et des scolaires sur l'observation de la biodiversité et des actions en sa faveur (communication, organisation et réalisation des animations)	6 jours	<b>8,25</b>
3	Promouvoir la démarche communale en faveur de la biodiversité auprès des communes de la CAGV	Réalisation d'une réunion regroupant les élus de la communauté d'agglomération pour leur présenter la démarche ABC, les enjeux et les bénéfices du projet (contact, organisation et réalisation de la réunion)	1 jour	<b>3</b>
<b>Total V5</b>			<b>19</b>	<b>31,25</b>

 nombre de jours de mobilisation dépassé permettant d'assurer la dynamique du projet